

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/ Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/ Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/ Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/ Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/ Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/ Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/ Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/ Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/ Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: | Various paging. |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |





COLLECTION
DE
MÉMOIRES ET DE RELATIONS

SUR
L'HISTOIRE ANCIENNE DU CANADA,

D'APRES DES MANUSCRITS

Récemment obtenus des Archives et Bureaux Publics en France.

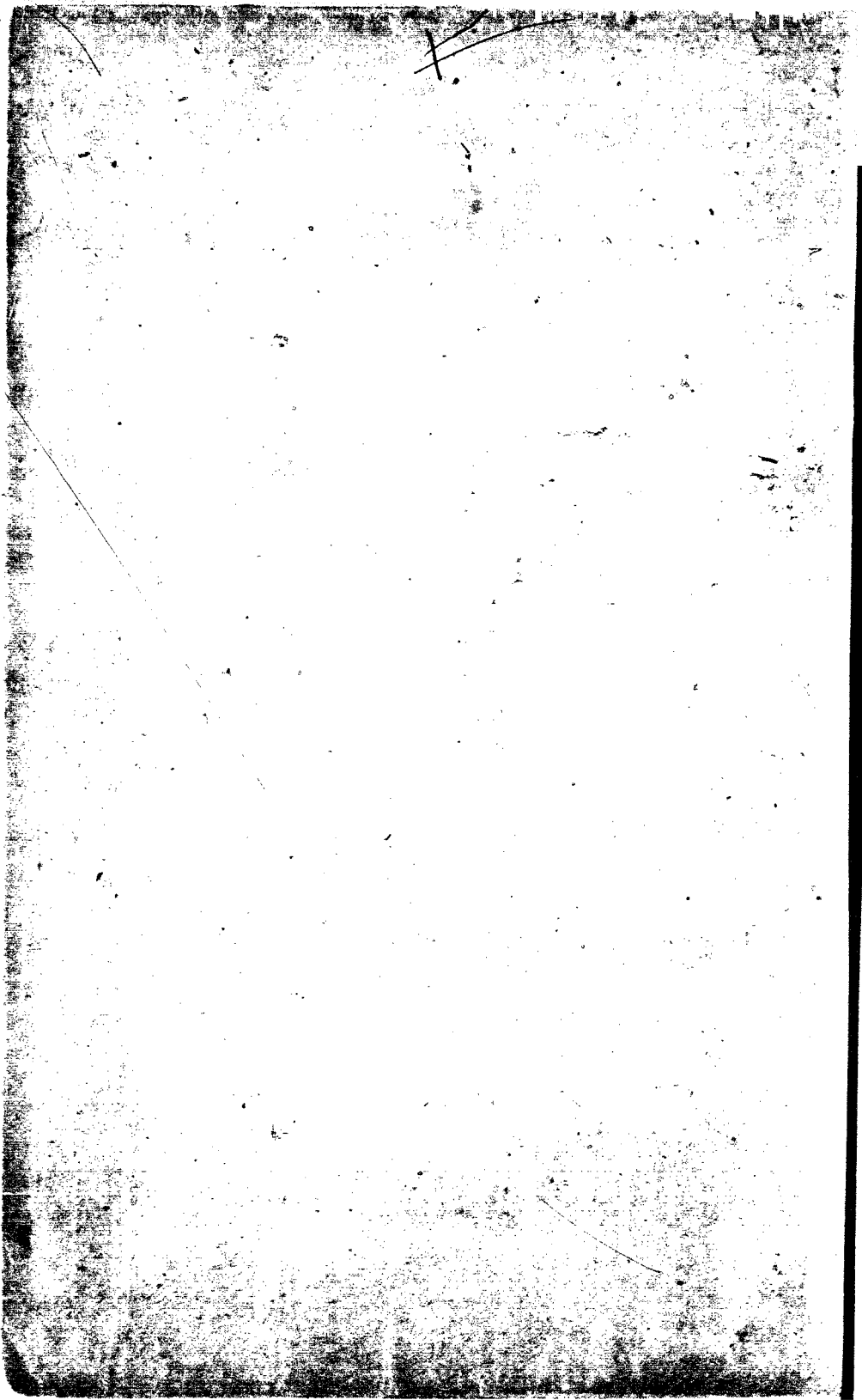


PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE LA
SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.



QUÉBEC,
IMPRIMERIE DE WILLIAM COWAN ET FILS.

1840.



COLLECTION

DE

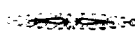
MÉMOIRES ET DE RELATIONS

SUR

L'HISTOIRE ANCIENNE DU CANADA,

D'APRÈS DES MANUSCRITS

Récemment obtenus des Archives et Bureaux Publics en France.



PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE QUÉBEC.



QUÉBEC,

IMPRIMERIE DE WILLIAM COWAN ET FILS.

1840.

V
tic
pr
la
fac
l'É
Co
au
po
Co
cor
disc
pub
L
car
évi
port
étoi
nou.
Fra
donc
déta
Anc
publ
Le
Révé
a eu
d'un
nom
Instit

INTRODUCTION.

VOICI un deuxième volume, contenant huit différents Mémoires ou Relations, que la Société Littéraire et Historique de Québec est en état de présenter au Public au moyen du généreux secours qui lui fut accordé par la Législature Provinciale, en l'année 1832, afin de donner à la Société les facilités de se procurer et de publier des Documents qui auroient rapport à l'Histoire des premiers temps du Canada.

Les trois premiers Mémoires sont publiés d'après des Manuscrits que le Comte Durham avoit obtenus des Archives du Bureau de la Marine à Paris, au moment où Sa Seigneurie étoit sur le point de laisser l'Europe, en 1838, pour venir se charger de l'Administration du Gouvernement des Canadas. Le Comte Durham, peu de jours après son arrivée à Québec, voulut bien communiquer ces Manuscrits, avec deux autres, à la Société, laissant à sa discrétion de publier ceux de ces Mémoires qu'elle jugeroit dignes d'être rendus publics.

Les sources d'où ces Manuscrits ont été tirés ne laissent aucun doute sur leur caractère de documents authentiques et de pièces officielles; il est même évident que deux d'entr'eux sont des "Mémoires Raisonnés," ou des Rapports sur l'Etat de la Colonie du Canada, que les Intendants de l'époque étoient dans l'usage de transmettre annuellement au Ministre d'alors, ainsi que nous l'apprenons du R. P. de Charlevoix qui, dans son Histoire de la Nouvelle-France, cite souvent des fragments de semblables documents. Sous ce rapport donc, ces Mémoires doivent fournir des renseignements précieux, ainsi que des détails qui pourront servir à remplir les lacunes qui se trouvent dans l'Histoire Ancienne du Pays, et comme tels la Société les a jugés dignes d'être rendus publics.

Les cinq autres Mémoires sont publiés d'après des Manuscrits que le Révêrend M. Jean Holmes, Professeur de Physique au Séminaire de Québec, a eu l'obligeance de procurer à la Société, dont il est un des Membres. Lors d'un voyage que M. Holmes fit en Europe il y a trois ans, il entreprit de nombreuses recherches dans la Bibliothèque du Roi à Paris, et dans d'autres Institutions Publiques, et après beaucoup de soins il réussit à obtenir une

série de Documents en manuscrit sur l'Histoire Ancienne du Pays, d'entre lesquels la Société a pour le moment fait choix des cinq pièces qui terminent ce volume.

Ces derniers documents n'ont pas à la vérité l'avantage de posséder tout le caractère d'authenticité de ceux qui les précèdent ; cependant, les divers sujets qui y sont traités sont, nous pensons, de nature à leur donner beaucoup d'intérêt auprès de l'Historien du Pays, et il est à présumer qu'il pourra y puiser des informations et apprendre des particularités qu'en vain il auroit cherchées ailleurs ; et c'est principalement par cette considération que la Société n'a pas hésité à en faire part au public.

Comme la mission du Comité préposé à la publication des documents de cette espèce, est limitée à faire un choix des écrits qui lui sont soumis, et à en diriger et surveiller l'impression dans un ordre convenable, le Comité a dû se renfermer dans ces bornes, s'abstenant soigneusement de tout commentaire, ou d'énoncer aucune opinion sur le mérite d'aucune de ces pièces.

Le Comité présente donc ces Mémoires au public, accompagnés uniquement de quelques observations en tête de la plupart, pour indiquer (dans les cas où il a été possible de le faire) soit les personnes auxquelles on peut les attribuer, ou les époques où ils ont dû être rédigés.

tre
ter-

le
jets
in-
niser
ées
n'a

ette
en
à se
ou

ent
il
uer,

MÉMOIRE

SUR

L'ÉTAT PRÉSENT DU CANADA ;

D'APRÈS UN MANUSCRIT.

Aux Archives du Bureau de la Marine à Paris.

D'APRES une note qui se trouve en marge de ce Mémoire, il est évident qu'il a été rédigé par M. Talon qui étoit en 1667 Intendant de Justice, Police et Finances en Canada. A cette époque, M. Courcelles étoit Gouverneur de la Colonie. Ce Mémoire a dû être adressé à M. Colbert, alors premier Ministre de Louis XIV.

L.
dans
duct
ainsi
pérç
Il
duis
sorte
Il
port
pays
femr
elles
long
form
de p
Sau
L
tanc
de F
gurr
pas

MÉMOIRE

SUR

L'ÉTAT PRÉSENT DU CANADA.

1667.
M. Talon.
Canada.

LE Canada est un vaste Pays de différentes hauteurs, capable dans ses différens climats et expositions au soleil de toutes les productions de l'Ancienne France, sans en excepter aucune : ayant ainsi qu'elle, du chaud vers le Midy, du froid au Nord, et du tempéré dans le milieu de ses extrêmes.

Il y a, en beaucoup d'endroits, des prairies naturelles qui produisent de l'herbe abondamment, et de si bonne qualité que toutes sortes de bestiaux peuvent s'en nourrir grassement.

Il est fécond en hommes, François naturels, les femmes y portant presque tous les ans ; et en animaux des espèces que le pays produit. Il n'en est pas de même des Sauvages, dont les femmes sauvages sont assez stériles, soit que le grand travail auquel elles sont obligées retarde leur portée, soit qu'elles nourrissent trop longtems leurs enfans de leur lait ; mais cet obstacle à la prompt formation de la Colonie peut estre surmontée par quelque réglemeut de police, aisé à introduire et faire valoir si on n'empesche pas les Sauvages de s'y soumettre.

La Colonie du Canada peut ayder par ses productions à la subsistance de celle des Antilles et lui devenir un secours assuré si celui de France luy manquoit. Ce secours peut estre de farine, de légumes, de poisson, de bois et d'huile, et d'autres choses qu'on n'a pas encore découvertes.

A.

A mesure qu'elle recevra des accroissemens, elle pourra, par ses peuples naturellement guerriers et disposés à toute sorte de fatigues, soutenir la partie de l'Amérique Méridionale si l'Ancienne France ne pouvoit lui porter ses secours, d'autant plus aysément qu'elle aura de soy des vaisseaux.

Si elle s'amplifie, ou d'elle-même, ou par ses productions, elle donnera la subsistance nécessaire à ses colons, et dans ce cas elle ne sera pas à charge à l'Ancienne France, ou elle empruntera de la dite France ce qu'y pourra luy manquer ; et par la douane et ses sorties du Royaume elle contribuera à l'augmentation des fermes et revenus du Roy, et accommodera ses sujets de l'ancien Etat en les deschargeant de leur surabondant.

Et pour ce qu'elle ne paye pas en argent monnoyé ce qu'elle emprunte, elle donne des denrées pour retour, qui payent au Roy les entrées dans son Royaume.

D'ailleurs ces denrées consistantes en pelleteries tournent au bénéfice des sujets de Sa Majesté, lesquelles, si la Colonie de la Nouvelle-France n'étoit soutenue, tomberoient entre les mains des Anglois, des Hollandois ou des Suédois ; et cet avantage n'est pas si peu considérable que la compagnie ne doive convenir que cette année il passe de la Nouvelle en l'Ancienne-France pour près de cinq cent cinquante mille francs de pelleteries.

Par tous ces endroits, comme par ceux qui sont connus dont on ne parle pas, ou qui sont cachez et que le temps est seul capable de découvrir, on doit connoistre que le Canada est d'une utilité sensible.

On peut adjouster à ces avantages celui de pouvoir en cas de rupture porter la guerre par le Canada aux Colonies angloises, hollandoises et suédoises ; et la Colonie françoise continuant de recevoir les accroissemens qu'elle reçoit tous les ans, pourroit un jour soubmettre à l'obéissance du Roy un grand pays, fertile et assez peuplé.

Le Canada se distribue en trois Estats : l'Ecclésiastique, la Noblesse et le Populaire.

L'ECCLÉSIASTIQUE,

Est composé d'un Evesque nommé, ayant le tiltre de Pétrée, In partibus infidelium, et se servant du caractère et de l'autorité de Vicaire Apostolique.

Il a sous (sous) luy neuf Prestres, et plusieurs Clercs qui vivent en communauté quand ils sont près de lui dans son Séminaire, et séparément à la campagne quand ils y sont envoyez par voye de mission pour desservir les Cures qui ne sont pas encore fondées. Il y a pareillement les Pères de la Compagnie de Jésus, au nombre de trente-cinq, la plupart desquels sont employez aux missions étrangères : ouvrage digne de leur zèle et de leur piété s'il est exempt du meslange de l'intérêt dont on les dit susceptibles, par la traitte des pelleteries qu'on assure qu'ils font aux 8ta8aks (*Outaouaks*), et au Cap de la Magdelaine ; ce que je ne sçay pas de science certaine.

La vie de ces Ecclésiastiques, par tout ce qui pâroist au dehors, est fort réglée, et peut servir de bon exemple et d'un bon modèle aux séculiers qui la peuvent imiter ; mais comme ceux qui composent cette Colonie ne sont pas tous d'esgale force, ny de vertu pareille, ou n'ont pas tous les mesmes dispositions au bien, quelques-uns tombent aysément dans leur disgrâce pour ne pas se conformer à leur manière de vivre, ne pas suivre tous leurs sentimens, et ne s'abandonner pas à leur conduite qu'ils estendent jusques sur le temporel, empiétant mesme sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat.

On a lieu de soupçonner que la pratique dans laquelle ils sont, qui n'est pas bien conforme à celle des Ecclésiastiques de l'ancienne France, a pour but de partager l'autorité temporelle qui, jusques au temps de l'arrivée des troupes du Roy en Canada, résidoit principalement en leurs personnes.

A ce mal qui va jusques à géhenner (*gêner*) et contraindre les consciences, et par là desgôûter les colons les plus attachez au pays,

on peut donner pour remède l'ordre de balancer avec adresse et modération cette autorité par celle qui réside ez (*dans les*) personnes envoyées par Sa Majesté pour le Gouvernement : ce qui a desjà esté pratiqué ; de permettre de renvoyer un ou deux Ecclésiastiques de ceux qui reconnoissent moins cette autorité temporelle, et qui troublent le plus par leur conduite le repos de la Colonie, et introduire quatre Ecclésiastiques entre les séculiers ou les réguliers, les faisant bien autoriser pour l'administration des sacremens, sans qu'ils puissent estre inquiétez : autrement ils deviendroient inutiles au pays, parce que s'ils ne se conformoient pas à la pratique de ceux qui y sont aujourd'huy, M. l'Evesque leur défendroit d'administrer les sacremens.

Pour estre mieux informé de cette conduite des consciences, on peut entendre Monsieur Dubois, Aumosnier du régiment de Carignan, qui a ouy plusieurs Confessions en secret, et à la desrobée, et Monsieur de Bretonvilliers sur ce qu'il a appris par les Ecclésiastiques de son Séminaire estably à Mont-Réal.

Outre ces Ecclésiastiques dont il est parlé, il y a onze Prestres du Séminaire de St. Sulpice establis à Mont-Réal, et qui s'employent à y desservir la Cure principale avec les habitations adjacentes, du spirituel desquelles ils prennent soin, de mesme que de l'instruction des Sauvages vers lesquels ils ont commencé d'envoyer en missions, et de la jeunesse françoise.

Comme ces Ecclésiastiques ne sont à charge ni au Roy, ni au pays, à cause du bien qu'ils transportent en Canada, et que d'ailleurs ils ne causent pas aux colons la peine d'eprit qu'ils ressentent par la conduite des autres, j'estime qu'il seroit bon d'inviter M. de Bretonvilliers à y en faire (*passer*) tous les ans quelques-uns. Ces Ecclésiastiques subsistent de leur revenu ; les Pères Jésuites, tant du leur, que des aumosnes envoyées de France, et de cinq mille livres de pension annuelle qu'on prend sur le fonds du pays pour soutenir leurs missions étrangères.

Le Séminaire de Monsieur l'Evesque subsiste tant de son revenu, consistant ez (*dans ses*) Seigneuries de l'Isle d'Orléans et Beau-

pré,
pays
sur
elle,

O
gieu.
trois
et su
sion
leur

P
Aug
zèle
qui

M
mes
Colo

T
l'Ho

S
grat
envo
neau
elle

N
Che
nièr

C
les
est

pré, que de deux mille livres de pension annuelle sur le fonds du pays, outre mille livres pour l'entretien de la Paroisse, prises sur le mesme fonds des dixmes qu'on a commencé d'establir pour elle, et de la gratification du Roy.

Outre ce nombre d'Ecclésiastiques, il y a trois maisons de Religieuses dans Québec : celle des Ursulines est composée de vingt-trois Religieuses qui s'appliquent à l'instruction des jeunes filles, et subsistent tant de leur fondation que de cinq cents livres de pension annuelle que le fonds du pays fournit, et principalement de leur économie. Ces Religieuses sont utiles.

Plus utiles encore les Religieuses Hospitalières de l'Ordre de St. Augustin, établies à Québec, qui travaillent avec beaucoup de zèle et de charité à nourrir, panser et guérir les malades et blessés qui leur sont envoyez de tous les endroits du pays.

Mont-Réal a son Hospital, desservy par cinq Religieuses de mesme zèle et charité que les précédentes, qui assistent utilement la Colonie.

Toutes ces maisons de charité ont besoin qu'on leur en fasse, plus l'Hospital de Québec que les autres.

Si le Roy leur accorde cette année, par forme d'aumosne, quelque gratification, et permette que dans les vaisseaux qui seront par lui envoyez en Canada, elles puissent faire porter dix ou douze tonneaux de denrées à leur usage, et à celui des pauvres, sans payer, elles s'en sentiroient bien obligées.

LA NOBLESSE,

N'est composée que de quatre anciens Nobles, et de quatre autres Chefs de familles que le Roy a honorés de ses Lettres l'année dernière.

Outre ce nombre, il peut y avoir encore quelques Nobles entre les officiers qui se sont établis dans le pays. Comme ce petit Corps est trop peu considérable pour bien soutenir, ainsi qu'il est naturel-

lement obligé, l'autorité du Roy et ses intérêts en toutes choses, mon sentiment seroit de l'augmenter de huit autres personnes les plus méritant, et les mieux intentionnées, en laissant les noms en blanc, ainsy qu'il a esté fait l'an passé.

LE PEUPLE,

Est de pièces de rapport, et quoique d'Habitans de différentes Provinces de France, dont les humeurs ne symbolisent pas toujours, il m'a paru assez uny dans tout le temps de mon séjour. Il y a parmy ces Colons, gens aisés, gens indigens, et gens tenant des deux extrêmes. Le second ordre demande le secours du Roy, et l'ayde des conseils et de l'application de ceux qui sont chargés dans le pays des affaires de Sa Majesté, qui doivent par obligation étroite entrer dans le destail des familles.

LA JUSTICE,

Est rendue en premier lieu par les Juges des Seigneuries, puis par un Lieutenant Civil et Criminel, estably par la Compagnie en chacune des Juridictions de Québec et des Trois-Rivières, et sur le tout un Conseil Souverain qui juge en dernier ressort de tous les cas dont il y a appellation.

Je connois peu de chose à redresser en la Justice, si le Roy par son autorité faisoit observer le Code, en diminuant les procédures et les formalités non-essentiellles, et ordonner d'ailleurs qu'elles se rendent dans l'ordre plus naturel, c'est-à-dire : que les matières de la première instance se traittent par le Lieutenant Civil, réservant l'appel au Conseil Souverain, si les parties ne s'en tiennent pas au premier jugement.

LA GUERRE.

Les Troupes du Roy, et les Habitans du Pays, y sont sous (*sous*) l'autorité de M. de Courcelles, Lieutenant Général et Gouverneur du Pays.

Le
homm
A
St. L
on a c
avanc
de St.
Ce.
poste:
laque
habit
tandis
accor
Le
y ord
servic
qu'il
Habit
a pro
Ur
prix
de la

Les dites Troupes, en quatre compagnies de soixante et quinze hommes chacune, officiers compris, sont distribuées, savoir :

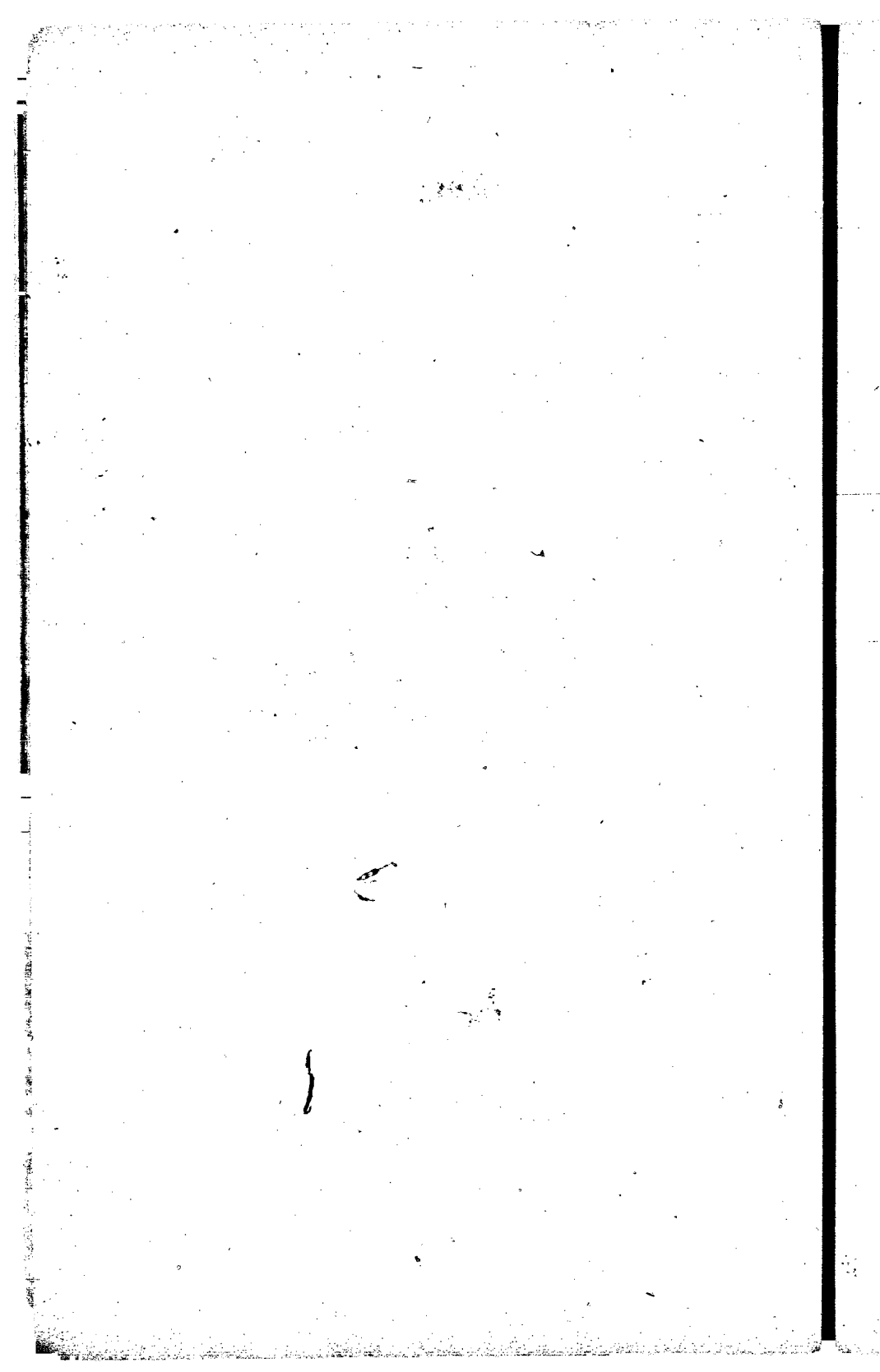
A Mont-Réal, teste du Pays, deux compagnies. Au Fort de St. Louis, dans la Rivière de Richelieu, deux autres, desquelles on a détaché trente hommes pour le Fort de Ste. Anne, le plus avancé vers les Iroquois, et vingt, avec un sergent, pour le Fort de St. Jean.

Ces troupes n'ont aucune autre application que la garde des postes qui leur sont confiés, la chasse, et la culture des terres à laquelle ils s'appliquent, ou pour leur compte, ou pour celui des habitans : ne pouvant faire sur les Iroquois aucun acte d'hostilité, tandis que les Sauvages conservent la paix qu'il a plu au Roy leur accorder.

Le Gouverneur visite chaque année tous les postes avancés, et y ordonne ce qu'il estime à propos pour leur sécurité et le bien du service du Roy ; et s'il y a quelque chose à désirer de sa part, c'est qu'il exerce ou fasse exercer au port et maniement des armes les Habitans du Pays ; ce qu'il n'a pas encore pratiqué, mais ce qu'il a promis de faire.

Une dépense de cent pistoles, dans toute une année, mises en prix pour les plus adroits, exciteroit bien de l'émulation au fait de la guerre.

FIN.



MÉMOIRE
SUR LE CANADA;

D'APRES UN MANUSCRIT

AUX ARCHIVES DU BUREAU DE LA MARINE A PARIS.

Ce Mémoire ne porte aucune date ; mais plusieurs passages indiquent avec assez de certitude qu'il a dû être rédigé en 1736. A cette époque M. le Marquis de Beauharnois étoit Gouverneur Général de la Colonie, et M. Hocquart en étoit Intendant. Il est probable que ce Mémoire est de la rédaction de cet Intendant, et qu'il aura été adressé au Cardinal Fleury, alors Ministre de Louis XV.

La
rante
se tro
Le
pérar
maîtr
Colo
trieu.
mani
des o
grand
étouff
eux e
Ils
sont c
Ils s.
grand
Ce pe
de la
attaci
ont tr
sir, c
le Co
la rig
navig

MÉMOIRE.

Canada.
Détail de toute
la Colonie.

LA Colonie de la Nouvelle-France peut contenir environ quarante mille personnes,* de tout âge et de tout sexe, sur lesquelles il se trouve dix mille hommes en estat de porter les armes.

Recensement
de la Colonie.

Les Canadiens sont naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux. Comme les arts n'y sont point gênés par des maîtrises, et (*que*) dans les commencemens de l'établissement de la Colonie les (*ouvriers*) étoient rares, la nécessité les a rendus industrieux de génération en génération : les habitans des campagnes manient tous adroitement la hache ; ils font eux-mêmes la plupart des outils et ustenciles de labourage ; bâtissent leurs maisons, leurs granges ; plusieurs sont tisserands, font de grosses toiles, et des étoffes qu'ils appellent droguet, dont ils se servent pour se vêtir eux et leur famille.

Ils aiment les distinctions et les caresses, se piquent de bravoure, sont extrêmement sensibles au mépris et aux moindres punitions. Ils sont intéressés, vindicatifs, sont sujets à l'ivrognerie, font un grand usage de l'eau-de-vie, passent pour n'être point véridiques. Ce portrait convient au grand nombre, particulièrement aux gens de la campagne : ceux des villes sont moins vicieux. Tous sont attachés à la Religion ; on voit peu de scélérats ; ils sont volages ; ont trop bonne opinion d'eux-mêmes : ce qui les empesche de réussir, comme ils pourroient le faire, dans les Arts, l'Agriculture et le Commerce. Joignons à cela l'oisiveté à laquelle la longueur et la rigueur de l'Hyver donne occasion. Ils aiment la chasse, la navigation, les voyages, et n'ont point l'air grossier et rustique de

* En 1736.

nos payans de France. Ils sont communément assez souples lorsqu'on les pique d'honneur, et qu'on les gouverne avec justice, mais ils sont naturellement indociles. Il est nécessaire de fortifier de plus en plus l'exacte subordination qui doit être dans tous les ordres, dans les gens de la campagne. Cette partie du service a été de tout tems la plus importante et la plus difficile à remplir. Un des moyens pour y parvenir est de choisir pour Officiers dans les Costes les Habitans les plus sages, et les plus capables de commander, et d'apporter de la part du Gouvernement toute l'attention convenable pour les maintenir dans leur autorité. On ose dire que le manque de fermeté, dans les Gouvernemens passés, a beaucoup nui à la subordination. Depuis plusieurs années les crimes ont été punis; les désordres ont été réprimés par des châtimens proportionnés; la Police par rapport aux chemins publics, aux cabarets, &c., a été mieux observée, et en général les habitans ont été plus contents qu'ils ne l'étoient autrefois.

Noblesse.

Il y a quelques Familles Nobles en Canada; mais elles sont si nombreuses qu'il y a beaucoup de Gentilshommes.

Voicy les noms des principales de ces familles.

| FAMILLES. | BRANCHES. |
|-------------|---|
| Le Gardeur. | { Repentigny. Courselle. Tilly de Beauvais. St. Pierre. |
| Denys. | { Denys de la Ronde. De St. Simon. Bonaventure. |
| Daillebout. | { Périgny. Manthet. Dargenteuil. Des Mousseaux. |

FAMILLES.

BRANCHES.

Boucher.

Cette famille est établie à Boucherville, Village près de Montréal. L'ainé qui est âgé de près de quatre-vingt-dix ans, a plus de cent quatre-vingt-dix enfans, petits-enfans, frères, neveux et petits-neveux.

Contrecœur.

La Valterie.

St. Ours.

Meloises.

Tarrieu de la Pérade.

Toutes ces familles viennent du Régiment de Carignan, envoyé en Canada en 1669.

Le Moyne.

C'est la famille des Longueuils.

Aubert.

Hertel.

Godefroy.

Ces deux familles sont très-nombreuses.

Damours.

Il y a d'autres gentilshommes qui sont dans les troupes, mais dont les familles sont moins anciennes dans le pays.

Tous les gentilshommes et enfans d'officiers désirent entrer dans le service ; ce qui est louable en soy même ; mais comme la plupart sont pauvres, plusieurs y entrent pour y trouver une petite ressource dans la solde du Roy, plutost que par d'autres motifs. M. le Gouverneur Général choisit les meilleurs sujets ; on a de la peine à engager les autres à faire valoir des terres ; peut-être conviendrait-il d'en faire passer quelques-uns en France, pour y servir dans la Marine, afin de s'attacher de plus en plus la Noblesse et les gens du pays.

Il y a vingt-huit Compagnies entretenues en Canada, composées chacune d'un Capitaine, d'un Lieutenant, d'un Enseigne en pied et d'un Enseigne en second ; de 28 Cadets à l'éguillette, et 784 soldats ; nombre trop petit pour garder les postes, et pour les garni-

Troupes.

sons des villes. Il y a actuellement dans les postes 214 soldats ; de sorte que les troupes n'ayant point encore été complétées, et estant indispensable de donner quelques congez à des soldats, il ne reste pas plus de 500 hommes pour les garnisons des trois villes de la Colonie ; ce qui n'est pas suffisant pour contenir les peuples des villes et des campagnes dans le bon ordre. En général, il est d'une importance extrême que les troupes soient mieux disciplinées qu'elles ne le sont, que le soldat soit mieux entretenu, plus veillé, et qu'il prenne l'air militaire, qu'il n'a point, et qu'il soit plus souvent exercé. Mais, ce sera assez difficile d'y parvenir, si on ne cazerne les troupes à Québec et à Montréal. On estime qu'un Commandant des troupes, habile dans la connaissance de l'Infanterie, qui fût bon homme de guerre et ferme, seroit très-utile aujourd'hui. A l'égard des cazernes, il y en a à Québec qu'il faudroit rétablir, et on trouvera des emplacements à Montréal pour en bâtir : les fonds qui ont esté jusques à présent destinés pour l'enceinte de Montréal pourroient y estre employez.

Suisses.

On a sollicité depuis quelques années deux compagnies suisses du Régiment de Xavier pour envoyer en Canada ; ces Suisses y réussiroient : ce sont de bonnes troupes, biens disciplinées ; l'énuclation qu'elles donneroient, mettroit nos troupes françoises sur le bon pied : cela est arrivé à l'Isle Royale. Les Milices des Costes sont mieux disciplinées qu'elles ne l'estoient autrefois, particulièrement dans le Gouvernement de Québec, où on leur fait prendre les armes de temps en temps. M. le Gouverneur Général détache à cet effet, toutes les années, un Officier pour cela.

Cy-joint l'Extrait du nombre de soldats qui sont dans les postes au 1er Octobre 1736.*

La Liste des Officiers des Compagnies.

Une Liste des Officiers des Etats-Majors des places, et

Celle des Officiers de Justice et de Finances qui servent en Canada.

* Aucun de ces documens ne se trouvent accompagner la copie du manuscrit.

Par
envoyé
sera en

La F
seulem
comme
sort de
en sort
dernièr
bonté,
sont me
les ann
sèches
Gouver

Les
la terre

Tou
jour
premier
profiter
semenc
huit ju
portent

On a
blé d'a
seroit e
sans re
supérieur
réussiro
on a rec
la fonte
estoit
prairies

Par les Etats du Commerce et par les Recensemens qui ont été envoyés, on connoit le produit des Cultures et du Commerce ; il en sera encore touché quelque chose.

Culture et
Commerce.

La principale culture est celle du blé ; le pays en fournit non-seulement pour la subsistance de ses habitans, mais encore pour un commerce à l'Isle Royale et aux Isles. Dans les bonnes années, il sort de la Colonie 80 mille minots de blé en farines et biscuits. Il en sortira peu en 1737 : la récolte ayant été très-mauvaise l'année dernière. Les Terres en Canada ne sont pas toutes de la même bonté, et du même rapport ; celles du Gouvernement de Québec sont meslées de terres hautes et de terres basses, et par cette situation les années pluvieuses sont favorables aux premières, et les années sèches le sont aux autres : il n'en est pas de même des Terres du Gouvernement de Montréal, qui sont planches et unies.

Blé.

Les printemps secs y sont toujours à craindre pour les biens de la terre.

Tous les blés que l'on sème sont des blés de printemps ; il est toujours à souhaiter que les semences puissent estre faites dans les premiers jours de May de chaque année, afin que les blés puissent profiter des pluyes de la saison. Quand les hyvers sont longs, les semences se font trop tard. Les terres ordinaires rapportent depuis huit jusqu'à douze et quinze pour un ; les terres heureuses rapportent davantage.

On avoit voulu introduire, il y a quelques années, la culture du blé d'automne ; on croit qu'il seroit dangereux de l'establiir : ce seroit exposer la Colonie à une famine, parce qu'elle se trouveroit sans ressource. Le blé d'automne, à la vérité, est d'une qualité supérieure, et d'une meilleure garde que le blé de printemps ; il réussiroit pour l'ordinaire ; mais dans les essais qui ont été faits, on a reconnu que, quand les neiges sont venues tard, ou qu'après la fonte des neiges il est survenu des gelées, les blés d'automne qui estoient en herbe périssent : cela arrive même aux herbes des prairies qui sont plus dures, et moins susceptibles du froid.

Les autres espèces de grains que l'on cultive sont, l'Avoine, Pois, peu d'Orge, encore moins de Seigle : les autres cultures consistent dans celles du Lin, du Chanvre et du Tabac. Il y a peu de Vergers.

Tabacs.

On propose de perfectionner la culture du Tabac. Les Fermiers généraux estiment, par les essais qu'ils ont faits des Tabacs du Canada qui leur ont été envoyez, qu'ils seront propres pour la consommation de la France, si l'on s'attache à suivre les instructions qu'ils ont données, pour cette culture. Les habitans ne manqueront pas de s'y porter dès qu'on leur en donnera un prix un peu avantageux ; il ne convient point qu'il le soit trop, de crainte que cette culture ne s'établisse aux dépens de celle du blé ; ce seroit rien faire. On croit que le prix de quatre sols six deniers à cinq sols la livre de cette denrée, vendue à Québec, seroit suffisant ; mais les Fermiers généraux ne doivent pas compter d'en livrer plus de deux à trois cents milliers d'ici à quelques années, jusqu'à ce que les habitans ayent défriché plus de terres, et que ce nouvel objet les rende plus laborieux. On ne croit pas se tromper dans cette conjecture.

Commerce du
Castor.

Cet animal qui abondoit autrefois dans toutes les parties de l'Amérique Septentrionale, est aujourd'hui fort éloigné de la Colonie peuplée où il ne s'en trouve que peu. Les postes d'où il en vient une grande quantité, sont ceux du Lac Alepimigon, Camanistogoya, la Pointe de Chagoumigon, dans le Lac Supérieur ; Michilimakinac ; la Baye ; aux Sioux ; le Poste de la Mer d'Ouest ; Témiscamingue, et les terres du domaine de Tadoussac. Il en a été reçu dans les Bureaux de la Compagnie des Indes en Canada, pendant l'année dernière, 185. 8rs.

Les Anglois doivent tirer du Canada même une bien plus grande quantité de cette marchandize ; les Sauvages les plus éloignez la leur apportent à Chouegen, où ils sont attirés par la distribution de l'Eau-de-vie que les Anglois leur débitent sans mesure. La passion que les Sauvages ont pour cette boisson est connue : cependant il faut convenir que ce n'est pas là le seul motif qui les engage à aller

chez les Anglois : ils y trouvent à bien meilleur compte les marchandises dont ils ont besoin, et les Anglois leur donnent un prix du Castor bien au-dessus de celui que les François leur donnent ; la différence est le prix d'entrées en sus : il seroit à souhaiter que la Compagnie des Indes pût augmenter le prix du Castor, si elle y trouvoit encore son profit, et qu'elle diminueroit le prix des Ecarlatines ; elle en seroit dédommée par une plus grande recette de Castor.

Les Sauvages de la Colonie qui sont les plus reculés, comme ceux du Lac Supérieur, fréquentent plus Chouaguen que les postes François ; et sans les nouveaux établissemens qui ont été faits, le commerce du Castor ne se seroit point soutenu ; les nouveaux objets de commerce qui se présentent nous dédommageront, s'ils ont lieu.

Il n'y a point à douter que l'exploration des Mines de Fer qui sont aux environs des Trois-Rivières, n'ayant le succès qu'on en a espéré ; l'établissement sera dans la perfection cette année.

Mines de Fer.

Les Mines de Cuivre du Lac Supérieur donnent des espérances bien flatteuses ; mais tous les mémoires qui ont été donnés jusques à présent sur leur découverte ne paroissent point encore assez détaillés pour prendre des mesures bien coûteuses qui en avancent l'exploitation. On en promet d'autres sur la découverte d'une Isle dans le Lac Supérieur, que tous les Sauvages de ce quartier assurent unanimement être remplie de Cuivre. Cette Isle est marquée sur la nouvelle Carte. Si le fait est vrai, on se passera de la Rivière de Temiscamingue, et de la Rivière au Fer, d'où ont été tirés les Lingots ou Marcassites de Cuivre qui ont été envoyez cette année. De la Ronde, le fils, doit visiter cette Isle et en rendre compte. On n'aura rien à craindre des Sauvages dans l'Isle en question, où l'on ne peut aller que très-difficilement en canot, et qu'avec beaucoup de risques, au lieu que les Sauvages Renards et leurs alliés fréquentent et chassent dans la Rivière Tonnaganne et aux environs. Toute cette partie de l'Amérique est remplie de Mines de Cuivre ; on en peut juger par le mémoire cy-joint qui fait connoître les différens endroits où l'on a trouvé de ce métal.*

Mines de Cuivre.

* Ce mémoire n'accompagne pas la copie du manuscrit.

Il a esté proposé d'envoyer dans la Colonie un homme expert, non-seulement dans la connoissance des métaux, mais qui fût encore un homme de ressource et à l'expédient, pour visiter ces mines, proposer un parti pour l'exploitation et pour le transport jusqu'à Montréal, qui sût examiner et résoudre les difficultés qui s'y trouveront. Un homme de cette espèce est rare ; l'objet mérite qu'on en fasse la dépense. Si l'on peut pleinement s'assurer, l'année prochaine, de l'exécution d'un projet pour l'exploitation de ces mines, il conviendra de se fortifier dans les postes qui sont sur le passage, et, en attendant, de gratifier plus qu'à l'ordinaire les Sauvages, sans qu'ils pénètrent nos vues. Les postes à fortifier sont Michilimakinac, du Détroit, Niagara, et même le Fort Frontenac : autrement, à la première rupture, la jalousie des Anglois leur fera mettre tout en usage pour pénétrer dans les pays d'en haut, et en chasser les François ; peut-estre même ne se serviroient-ils que de la voye des Sauvages. On estime qu'il faudroit une garnison de 50 hommes à Michilimakinac ; quoique le pays soit ingrat, on trouvera le moyen de la faire subsister ; 80 ou 100 hommes au Détroit ; 50 hommes à Niagara.

Bâtimens de Mer.

Depuis quelques années la construction de bâtimens de mer prend faveur : la gratification que Sa Majesté accorde pour ces constructions y a beaucoup contribué. La culture et le débouché du Tabac donneront par la suite occasion à des constructions considérables. Le bois de Mérisier est reconnu pour très-bon, du moins pour les fonds des vaisseaux ; il s'en trouve en Canada en abondance de tout échantillon ; on tirera pendant longtemps des bois de chêne des environs du Lac Champlain, et des terres qui sont au-dessus de Montréal, pour faire des bordages ; des armateurs de Rouen et de Bordeaux doivent faire construire cette année deux bâtimens de 2 à 300 tonneaux, à la Digue du Palais de Québec. En général, dès que les nouveaux objets de commerce auront lieu la construction augmentera ainsi que les autres établissemens.

On a concédé depuis quelques années beaucoup de Terres sur les bords du Lac Champlain ; mais elles ne peuvent s'établir qu'

successivement, et peu à peu. On estime qu'il seroit à propos de faire construire dans un lieu commode, près du Fort de la Pointe à la Chevelure, un Moulin soit à Vent ou à l'Eau, pour faire établir plus promptement les terres de ce costé-là ; le Roy y trouvera encore un avantage, en ce que l'on fera subsister la garnison à moins de frais, lorsque les terres du voisinage du Fort fourniront des grains et les autres choses nécessaires à la vie. Cet établissement, qui est proche des Anglois, procurera par la suite un nombre d'habitans qui empescheront nos voisins de pénétrer dans le centre de la Colonie.

Tous les Sauvages qui habitent le continent du Canada, depuis le bas de la Rivière et l'Acadie, jusques aux Illinois, composent environ 30 nations ; et on ne croit pas qu'ils passent plus de 29 à 30 mille guerriers.

Nous avons, dans la Colonie peuplée, cinq Villages de Sauvages domiciliés, qui sont :

Le Village des Hurons de Lorette, à trois lieues de Québec, composé de 30 guerriers.

Deux Villages d'Abénaquis, près des Trois-Rivières, St. François et Bécancourt, faisant 300 guerriers.

Le Village des Iroquois du Lac des Deux Montagnes, dans lequel habitent aussi des Algonkins et Népissingues ; ces deux derniers Villages composent environ 300 guerriers.

Quelques Sauvages Algonkins et Népissingues, vagabonds, aux environs des Trois-Rivières, au nombre de 30.

Tous ces Sauvages sont Chrestiens, bons ou mauvais, attachés depuis longtemps aux François ; ce qui ne les empesche cependant pas de faire de fréquentes courses en la Nouvelle-Angleterre, surtout les Abénaquis et les Iroquois du Sault St. Louis.

Les Abénaquis des Villages de l'Acadie sont ceux de Panabesque ou Pentagset, Narantsouack, et la Rivière St. Jean, et composent environ 400 hommes.

Ont des Jésuites pour Missionnaires.

Les Micmas, voisins de ces derniers, sont divisez en trois principaux villages : Miramischi, Ristigouche, et Chibougou, et composent 500 hommes.

Ces Abénaquis viennent, presque toutes les années, en députation à Québec, et tâchent de nous persuader de leur affection pour nous; ils en ont effectivement, mais les Anglois dont ils sont proches voisins, et avec lesquels il sont en commerce journallement, s'efforcent de leur inspirer d'autres sentimens. Ces Sauvages tirent des présents d'eux et de nous. La Religion de ces Abénaquis domiciliés, leurs frères, les retiendra de notre costé.

Les Sauvages Micmacs fréquentent moins les Anglois.

Les Iroquois des cinq Nations peuvent estre à présent au nombre de 5 à 600; ils passent pour estre plus attachés aux Anglois qu'à nous : cependant leur intérêt demande qu'ils soient neutres, et ils prendroient vraisemblablement ce parti s'il survenoit une rupture.

Les Mississaguez sont établis dans trois ou quatre petits Villages au nord du Lac Ontario, et ne sont pas plus de 50 hommes.

Il y a trois Villages sauvages au Détroit : un des Hurons de 250 hommes; un des Poutésatamis de 150 hommes; un d'Outasacs de 140 hommes.

A douze lieues audessus du Lac Ste. Claire, est un Village de Sauteurs de 150 hommes. A Mischilimakinac, un Village d'Outasacs de 200 hommes, et à douze lieues plus haut est un Village de Sauteurs de 100 hommes.

Les Saquis sont encore 150 hommes; la plupart se sont rendus l'Esté (*dernière*) à la Rivière St. Joseph, et se sont séparés des Renards; ils demandent la paix.

Les Folles-Avoines sont encore 150 hommes; il reste encore 60 à 80 Renards.

Tous ces Sauvages sont les plus renommés pour la guerre; l'exception des Saquis et des Renards, ils paroissent attachés aux François. On présume qu'ils persévèreront dans les mêmes sen-

timens. On ne craint cependant point de dire que les Sauvages, si on n'en excepte quelques-uns, n'aiment ny les François ny les Anglois ; ils sçavent que les uns et les autres ont besoin d'eux, et il est naturel qu'ils pensent que c'est l'intérêt seul du commerce qui nous les fait rechercher ; les démarches que nous faisons incessamment pour nous les attirer ne doivent pas leur laisser de doute là-dessus ; mais comme les Anglois tiennent à leur égard la même conduite, et que même ils nous surpassent dans les caresses et les présens qu'ils leur font, il est à craindre que ces Sauvages ne se détachent absolument de nous. Il pourroit paroître nécessaire dans les circonstances présentes de leur faire des présens plus distingués, ou de s'en faire craindre et plus respecter que l'on n'a fait par le passé, à quoi l'on parviendroit en établissant le Détroit, et en fortifiant par des garnisons les postes où il y a des François établis.

Voici une Relation abrégée du meurtre de 21 Voyageurs, arrivé au Lac des Bois, au mois de Juin dernier.*

Meurtres commis par les Sauvages.

Le caractère et les mœurs des Sauvages sont connus. Les Missionnaires travaillent avec bien peu de succès à leur conversion à la Religion ; ils ont un éloignement infini pour tout culte, sans cependant qu'ils le fassent connoître. Il suffit de dire qu'ils aiment passionnément leur liberté en tout genre, et qu'ils sont ennemis de toute contrainte.

Toutes les Nations parlent des langues différentes ; mais elles dérivent toutes des langues huronne et algonkine.

Langues Sauvages.

Les négocians de la Colonie, particulièrement ceux de Montréal, équipent au printemps, et dans le cours de l'Esté, des Canots (ce sont des Canots d'écorce qui portent jusqu'à 6000 livres) pour porter chez les Sauvages des païs d'en haut les marchandises qui leur conviennent ; ces canots rapportent des castors et autres pelleteries.

Commerce avec les Sauvages.

Il y a ordinairement un officier qui commande dans chaque poste, et qui y est regardé par les Sauvages comme leur père, auquel ils

* Le manuscrit ne contient point cette relation.

s'adressent pour demander conseil dans les affaires, &ca. Cet officier réussira à les gouverner lorsqu'il sera homme d'esprit et désintéressé.

Les Canots montent avec des Congés de M. le Général, vizez de l'Intendant ; les équippeurs payent pour ces congés 500 francs qui sont destineez, partie pour subvenir aux dépenses de l'enceinte de Montréal, } et le restant est distribué, par le Général du païs, aux pauvres familles ; il rend compte de cette distribution. L'arrangement qui se pratique quelquefois, et qui est préférable, c'est que le commerce de chaque poste soit affermé à des négocians qui payent le prix de la ferme à proportion des canots qu'ils peuvent faire monter, et qui s'engagent en outre, par le bail, à payer à l'Officier commandant une somme pour le dédommager des dépenses qu'il doit faire, et même lui tenir lieu de gratification en considération des peines qu'il prend, et du séjour qu'il fait dans des lieux aussi désagréables que le sont les païs d'en haut. Cet arrangement est plus convenable à un officier, que d'exploiter comme un marchand le poste où il commande ; il s'attirera mieux l'amitié et le respect des Sauvages par cela seul, que le vil intérêt ne s'y trouvera point.

Le Commerce des païs d'en haut n'est pas favorable depuis les troubles qui y sont survenus ; les Sauvages n'ont point chassé depuis la guerre, ou si quelques-uns ont chassé depuis la guerre, ils se servent du même prétexte de la guerre pour ne point payer leurs dettes, et portent leurs pelleteries à Choueguen.

Tadoussac.

A l'égard du Commerce qui se fait avec les Sauvages dans l'estendue du domaine de Tadoussac, il a esté rendu compte de produit jusques et compris l'année 1735. Comme il pourra convenir d'affermir cette partie du domaine, on a reçu les offres des Cugnet, et il en doit estre fait par les Lanoullier, sur lesquelles et sur le veu des pièces justificatives de la recette et dépense des traites de Tadoussac, qui sont ci-joint,* on sera en estat de prendre un parti

* Ces pièces n'accompagnent pas le manuscrit.

Depuis quelques années il s'est établi des Coureurs de bois, principalement du costé de Michilimakinac ; ils mènent la même vie que les Sauvages ; et font non-seulement le commerce étranger, mais prennent des impressions chez les Anglois très-pérnicieuses à la Colonie.

Coureurs de bois.

L'autorité ne peut, quant à présent, apporter d'autre remède à ce désordre qu'en accordant à ces Coureurs de bois une amnistie, ainsi qu'il s'est pratiqué cy-devant ; il y a apparence qu'ils en profiteront tous ; mais pour éviter de tomber en pareil cas par la suite, il est de conséquence de ne laisser monter dans les pais d'en haut, que les voyageurs sur la fidélité et la bonne conduite desquels on pourra raisonnablement compter : cela demande d'estre suivi.

Lettres Patentés du mois de 1716.

On a eu avis de l'armement qui se fait contre les Chicaskas, lequel doit partir au printemps prochain. Les Sauvages du continent du Canada pourroient être invités de se joindre aux forces de la Louisiane ; pour cet effet, ils pourroient se rendre au mois d'Octobre, au plus tard, aux Illinois, où ils attendroient les ordres du Gouverneur de la Louisiane pour leur marche, et pour se trouver au rendez-vous ; mais pour cela il paroist nécessaire, que les ordres soient envoyez incessamment en Canada, par la voie de l'Isle Royale, et de recommander de la diligence dans l'exécution, en envoyant, sur le champ, faire part de ces ordres aux Commandans du Détroit, et des postes qui sont sur le chemin des Illinois. Ces Commandans pourroient faire marcher les Sauvages avec quelques officiers, soldats et voyageurs ; ils trouveront chez les Illinois de quoy vivre. Il conviendrait aussy de donner avis à la Louisiane, dès à présent, des ordres qui seront envoyés en Canada, si on en donne quelques-uns.

Chicaskas.

Toute l'éducation que reçoivent la plupart des enfans d'officiers et des gentilshommes se borne à très-peu de chose ; à peine savent-ils lire et écrire ; ils ignorent les premiers élémens de la géographie, de l'histoire ; il seroit bien à désirer qu'ils fussent plus instruits. Le Professeur d'Hydrographie à Québec est si occupé de sa

charge de Principal de Collège, même des fonctions de Missionnaire, qu'il ne peut vaquer autant qu'il est nécessaire à sa charge de Professeur.

A Montréal, la jeunesse est privée de toute éducation ; les enfans vont à des Ecoles publiques qui *sont établies* au Séminaire de St. Sulpice et chez les Frères Charrons, où ils apprennent les premiers élémens de la Grammaire seulement. Des jeunes gens qui n'ont d'autres secours, ne peuvent jamais devenir des hommes utiles. On estime que si, dans chacune des villes de Québec et Montréal, Sa Majesté vouloit bien entretenir un Maître qui enseignât la Géométrie, les Fortifications, la Géographie aux cadets qui sont dans les troupes, et que ces cadets fussent tenus d'être assidus aux leçons qui leur seroient données, cela formeroit par la suite des sujets capables de rendre de bons services. Les Canadiens ont communément de l'esprit, et on croit que l'Établissement proposé auroit le succès qu'on en peut espérer.

Voyez l'arrêt du Conseil d'état du 15 May. 1702. Les déclarations de May 1679, et Janvier 1686.

Il a été rendu compte en l'année 1735 des Cures du Canada, et des motifs pour les fixer.

Les dépesches, écrites en 1733, au sujet des Impositions nouvelles à établir, pour rendre les peuples plus laborieux, plus industrieux, et pour subvenir en même temps aux dépenses que le Roy veut bien faire pour soutenir la Colonie, ont traité au long cette matière.

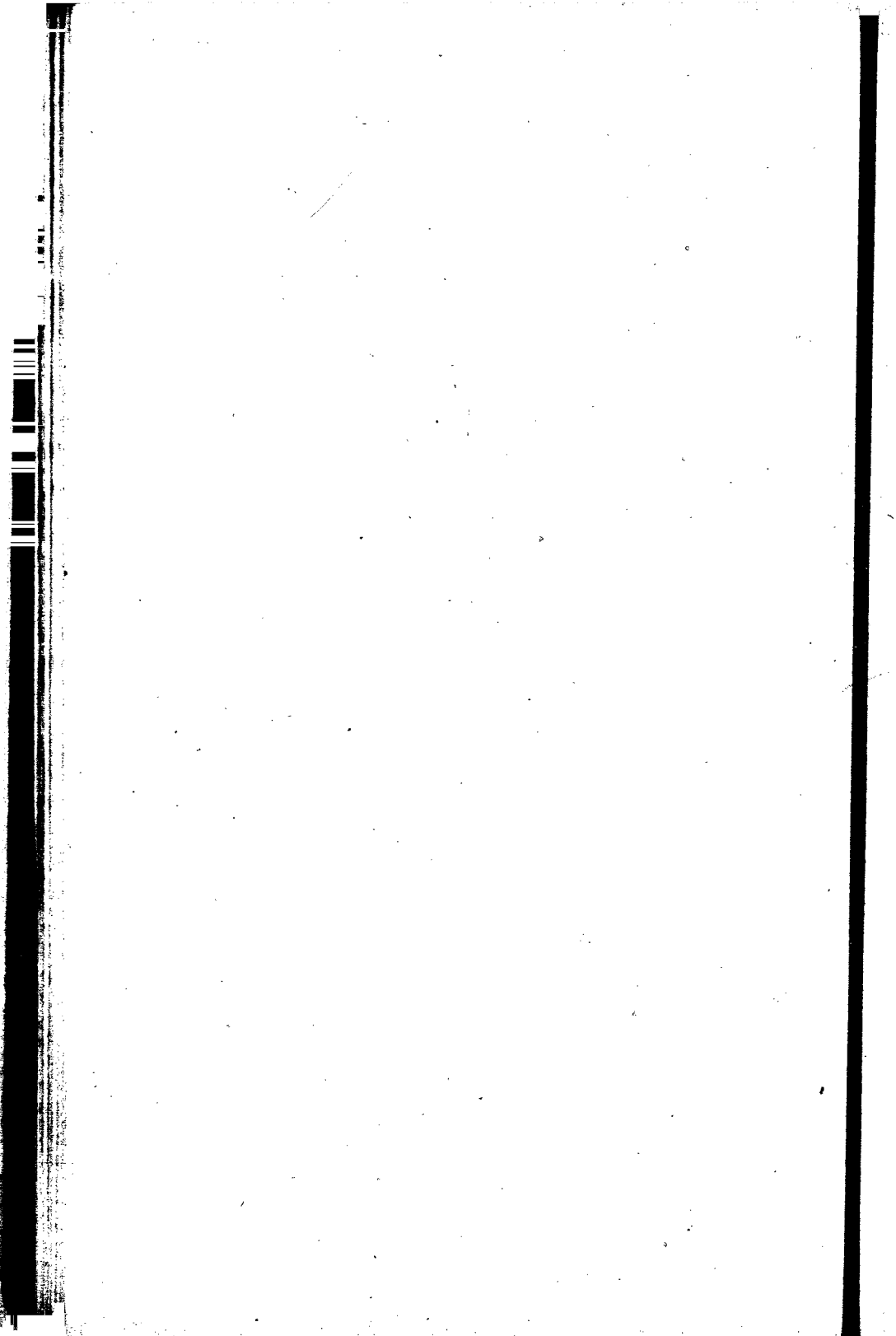
FIN.

on-
ge

ans
St.
ers
ont
On
Sa
né-
les
ons
jets
né-
t le

et

ou-
in
e le
ette



CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTAT PRÉSENT DU CANADA ;

D'APRÈS UN MANUSCRIT

Aux Archives du Bureau de la Marine à Paris.

Ce Mémoire qui est écrit avec beaucoup de force et de talent, et avec une rare précision, fait une revue générale de toutes les affaires de la Colonie telles qu'elles paroissent avoir existé pendant une longue suite d'années : il est donc à regretter que l'auteur ne soit pas connu. Comme toutes les autorités de la Colonie y sont blâmées, il n'est pas vraisemblable que ce document ait été rédigé par M. Bigot qui étoit à cette époque (en 1758) Intendant du Canada, et qui d'ailleurs fut impliqué avec une foule d'autres fonctionnaires publics pour des faits de concussion et d'autres malversations dans l'exercice de leurs charges respectives.

La première note qu'on lit en marge du manuscrit : "Ce Mémoire m'a été remis par M. de Beauvert," fait bien conjecturer que cette note est un apostille de la main de M. Berryer qui, à cette époque, étoit Ministre de la Marine et des Colonies sous Louis XV ; mais quant à "M. de Beauvert, qui, au premier abord, pourroit être considéré comme celui qui auroit rédigé ce mémoire, ce nom paroît être étranger et inconnu en Canada.

Dans le volume précédent que la Société a fait publier en 1838, on voit à la page 190, que vers l'époque où le Mémoire actuel a été rédigé, il y avoit en Canada un M. Querdisien Trémais, que M. de Berryer y avoit envoyé comme Commissaire, uniquement pour le détail de la Finance ; mais on y ajoute : "Qu'il étoit extrêmement curieux, et faisoit, sur tout, des remarques et des observations judicieuses, et qu'il étoit l'unique homme de plume qui aimât sincèrement sa patrie ; en outre qu'il avoit des ordres secrets du Ministre, de prendre connaissance de tout, et de l'en informer."

Faute d'autres éclaircissemens on seroit donc porté à croire, que ce pourroit être ce M. Querdisien Trémais qui auroit rédigé ce Document.

I

L.

abanc
distar
cherc
ils de
nuage
trouv
mauv
la jor
qui fa
es ci
a mé
not,
te qu
oins.
n cc
stabl
ont.

CONSIDÉRATIONS

Octobre, 1758.

Ce mémoire
m'a été remis
par M. de Beau-
vart.

SUR

L'ÉTAT PRÉSENT DU CANADA.



LE Canada jusqu'à présent a été, pour ainsy dire, ignoré, abandonné exclusivement à un petit nombre de gens que la grande distance où ils sont du pouvoir souverain rend despotiques, qui n'ont cherché qu'à exprimer d'une terre nouvelle des fortunes rapides dont ils devoient jouir en Europe, et qui avoient intérêt à ce que les maux qui les couvraient ne fussent jamais dissipés. Ce pays se trouve épuisé presque avant d'être connu ; son gouvernement est mauvais, ou pour mieux dire, il n'y en a point ; on y vit au jour la journée ; aucune loi qui concerne la population, l'agriculture, qui fasse dépendre le commerce de ses vrais principes, qui attache les citoyens à une patrie naissante, qui rende cette Colonie utile à la métropole, qui l'empêche même de lui être à charge ; en un mot, c'est le pays des abus, de l'ignorance, des préjugés, de tout ce qui est monstre en politique ; c'est le plus beau champ pour les ténèbres, les lumières, le zèle d'un législateur habile ; il y faudrait un code entier de lois de toutes espèces. Mais les lois publiées, établies, mises en vigueur, demandent un temps tranquille et le silence de la paix. Il faut, dans la violence de la guerre, tolérer

Avant-propos.

des maux qu'on ne peut empêcher ; prendre des mesures promptes, et par conséquent contraires quelques fois aux règles ; tirer parti des abus mêmes, et des vices des hommes.

Articles différens, traités dans ce mémoire.

Aussi ne veut-on dans ce mémoire qu'exposer l'état actuel de la Colonie par rapport au nombre d'hommes, aux productions de la terre, aux principales branches de son commerce, à sa dépendance de la France, aux dépenses que le Roy y fait, aux revenus qu'il en tire, à la construction des vaisseaux qui y est établie, à la monnoye qui y a cours, etc. C'est un tableau des abus, et non un corps de réglemens. Si cependant l'on y propose quelques idées de réforme, ce sont des idées qui ont paru nécessaires et de facile exécution, même dans un temps de crise.

Population.

Le Canada n'est pas à beaucoup près aussy peuplé qu'il devoit l'être. Je ne pense pas que dans tout ce vaste pays possédé par la France, dans l'Amérique Septentrionale, il y ait plus de 80,000 âmes, et, dans ce nombre, 15,000 en état de porter les armes ; encore ces mêmes hommes qu'il faut envoyer à la guerre ont-ils à supporter tous les travaux de la campagne ; les bateaux à conduire dans tous les voyages ; la traite à faire dans tous les postes, et ce dernier article occupe au moins 4000 hommes chaque année. D'ailleurs, depuis dix ans que la guerre dure icy, la jeunesse y est affoiblie par la fatigue des marches et des navigations continuelles. L'ardeur de défendre son pays lui donne, à la vérité, un zèle qui double ses forces ; mais enfin ces forces s'épuisent ; ces hommes sans cesse dans les efforts et la tension, s'usent comme une armée dont on se sert toujours, et la postérité se ressent de l'épuisement de sa jeunesse.

Je sais que lorsqu'un état se trouve dépeuplé par des accidens particuliers, il y a des ressources simples et faciles ; mais je sais aussy que lorsque ces accidens particuliers qui occasionnent la dépopulation, proviennent de longue main d'un vice intérieur, d'un mauvais gouvernement, le mal est incurable, à moins qu'on ne change la forme de ce gouvernement. Cet article doit être un des principaux du Code à faire, en temps de paix, pour cette Colonie. La seule attention à avoir dans le moment présent, c'est

d'être
mouven
de régl
intellig
vu prat
l'ennem
la terre

Qua
culture
sentir ;
se trou

qui du
ou d'un
pays se

C'es
de faim
forcé de
langer
les sem
cours de
état d'e
par con
augmen
à-dire,
un abys
l'entrep
ne fait

'avidité
qui, dan
devenir
l'enrich

Mais,
a subsis
partis co

d'être très sobre sur l'employ des hommes ; d'éviter surtout les mouvemens inutiles, et pour ainsi dire les faux frais de fatigues ; de régler les commandemens des miliciens avec égalité, justice et intelligence ; de ne point faire marcher les enfans comme je l'ay vu pratiquer ; enfin, de disposer, autant que les circonstances et l'ennemi le permettront, les expéditions de guerre pour le temps où la terre n'exige point la présence des habitans.

Quand à la dépopulation il s'y joint une mauvaise police sur la culture des terres et sur les grains, la disette doit bientôt se faire sentir ; et si le pays est alors dans un état pire que celui dans lequel se trouve un vaisseau en pleine mer, qui manque de vivres, mais qui du moins a la ressource d'un autre vaisseau qu'il peut rencontrer, ou d'un bon vent qui le peut conduire à quelque terre habitée, ce pays sera réduit à la dernière extrémité.

Culture des
Terres. Police
sur les grains.

C'est le tableau que nous a présenté cet hyver Québec, mourant de faim : l'habitant qui ne vit que du travail de chaque journée, forcé de perdre des jours entiers pour attendre à la porte d'un boulanger un pain qu'il n'avoit pas toujours ; les grains manquant pour les semences ; le passage fermé par presque tous les élémens aux secours de l'Europe ; l'ennemi instruit de cette position critique et en état d'en profiter s'il l'eût osé ou voulu ; les opérations retardées et par conséquent mises au hasard d'être manquées ; la main-d'œuvre augmentée, et par une suite nécessaire les dépenses du Roy, c'est-à-dire, les moyens de concussion, de monopole et de rapine, devenus un abysme sans fond. Il est vrai que les vivres ont été donnés à l'entreprise à un munitionnaire général ; mais ce munitionnaire ne fait que prêter son nom aux mêmes gens dont l'ignorance et l'avidité ont occasionné le mal, et cette administration nouvelle qui, dans d'autres mains, d'autres temps et d'autres lieux, eût pu devenir un remède, n'est qu'une forme nouvelle de piller et de s'enrichir qu'ont prise les concussionnaires.

Disette ac-
tuelle.

Mais, dira-t-on, non seulement le Canada fournissoit autrefois à la subsistance de ses habitans, il en sortoit encore, en 1749, des partis considérables de farines pour Louisbourg, et pour les Isles

de l'Amérique (a). Le lard ne valoit alors que quatre à cinq sols la livre ; il en coûte aujourd'hui quatorze et quinze, et ainsi de toutes les denrées à proportion. Sans doute les amas de vivres auxquels la guerre oblige ; le dégât inévitable partout, mais icy sans bornes, dans les transports ; l'interruption de la culture des terres dont les habitans, tous soldats, ont été envoyés à l'Acadie, à la Belle-Rivière, et dans les postes menacés ; la nécessité de nourrir des milliers de sauvages qui ne connaissent ny mesure, ny ménagement ; toutes ces causes ont précipité la disette dans laquelle on se trouve aujourd'hui : mais un vice intérieur dans l'administration, qui agit sans cesse, la préparoit depuis longtemps.

Causes de
cette disette.

1^o. L'on a laissé les villes se peupler proportionnellement plus que les campagnes.

2^o. Les gens revêtus de l'autorité, en ont abusé pour faire des Ordonnances frauduleuses sur les grains, pour dicter ensuite les prix des marchés et faire des profits immenses, au détriment du pays et à la ruine du peuple.

3^o. L'on a pas eu d'attention à ce qu'il ne sortît pas trop de grains pour le commerce, et à ce que la situation du pays rendît, pour ainsi dire, inutiles les défenses à cet égard. Il ne s'agissoit pas tant de faire des défenses, que des réglemens qui retiennent les hommes par ce qui les touche le plus : leur intérêt personnel. La plus grande partie des vaisseaux qui viennent à Québec, n'y trouvant pas leur charge pour le retour, les armateurs les font passer aux Isles pour y chercher du fret. Lorsque pour ce voyage ils peuvent avoir des farines, ils en prennent, malgré les défenses, à un prix qui tente l'habitant à vendre jusqu'au blé nécessaire pour la semence.

Moyens d'y
remédier.

Le remède au premier de ces trois inconvéniens est facile : les réglemens à ce sujet se présentent d'eux-mêmes, et je proposerai

(a) La Colonie fournit, année commune, 80,000 minots de blé, dont 60,000 minots nécessaires à la nourriture des habitans.

* Il y avait 500,000 dans le manuscrit ; mais c'est évidemment une erreur de chiffres.

de plus de mettre les différentes paroisses en villages, avec un moulin dans chaque village, au lieu de laisser les habitations éparses, former une longue lisière sur les côtes.

Le remède au second abus n'est pas du ressort de la politique ; elle ne peut que faire des vœux pour que la vérité parvienne aux oreilles du ministre, et par lui au pied du trône.

Pour remédier au troisième inconvénient, je crois qu'il faudroit établir un Bureau et Magasin d'Abondance, tels qu'on en voit dans les villes de France les mieux policées, où la navigation est libre toute l'année ; à Marseille, par exemple. Entrons à ce sujet dans quelque détail. On sème le blé en Canada dans le mois de May ; on le coupe dans le mois d'Aoust ; on le serre dans les granges en gerbes, et on le bat à la fin de Décembre. Ce n'est qu'alors qu'on peut juger parfaitement de la récolte, et la navigation étant alors interdite par les glaces, il faut attendre au mois de Juin suivant pour demander en France des secours qui n'arriveront que deux années après celle de la mauvaise récolte. Si donc il ne se trouve dans le pays aucun magasin public, et que l'habitant séduit par un gain excessif ait, comme nous l'avons dit, vendu jusqu'au blé nécessaire pour la semence, deux mauvaises récoltes consécutives mettront le pays dans la disette qui l'afflige aujourd'hui.

Projet pour l'établissement d'un Bureau et Magasin d'Abondance.

Par l'établissement d'un Bureau d'Abondance, on sauroit la quantité de blé de chaque récolte ; le prix des grains seroit réglé suivant cette récolte, de façon que le laboureur pût subsister ; toute voie de concussion à cet égard seroit ôtée ; le magasin une fois fourni pour nourrir le pays pendant deux ans, l'habitant auroit la liberté de vendre, et vendroit bien plus cher au Commerce l'excédant de cette fourniture et de ce qu'il lui faudroit pour les semences ; sûr du débit de son blé, qui seroit payé aussitôt que battu, il seroit encouragé à la culture des terres ; le pain seroit à bon marché, et les farines chères dans le commerce ; cette branche deviendroit bientôt une source abondante pour l'exportation ; la Colonie payeroit avec ses propres denrées celles qui viennent des Isles, et

peut-être une partie des marchandises qu'elle tire de France ; la main-d'œuvre diminueroit, et avec elle les dépenses que le Roy est obligé de faire. Tels paroissent être en gros les avantages d'un Bureau et d'un Magasin d'Abondance, entre les mains du Roy. Si le ministre le juge à propos, on donnera tous les détails relatifs à cet établissement : il suffit de l'avoir indiqué ici.

La Population et l'Agriculture sont, sans doute, les deux premiers objets qui doivent occuper. Le Commerce ne vient qu'après ; il en est une suite ; il en dépend, il en tire ses principes, son origine, son accroissement, ses progrès.

Commerce du
Canada.

Le Commerce est en Canada divisé en deux branches principales : articles de nécessité première ; articles de luxe, et, pour ainsi dire, de nécessité seconde.

A l'égard du premier objet, le Canada pourroit à la rigueur se passer de toutes les marchandises et denrées de nécessité première qu'on y apporte annuellement d'Europe et des Isles de l'Amérique. Il y a des mines de fer et de plomb ; une forge est maintenant établie aux environs des Trois-Rivières ; on recueille dans toutes les parties de ce continent des grains de toute espèce : des légumes, du chanvre ; on y élève des bœufs, des moutons, des cochons et des volailles. Le fleuve Saint-Laurent, les lacs, toutes les petites rivières abondent en poissons ; on n'y a point encore découvert des mines de charbon de terre ; il y en a toutefois à Louisbourg, dont on ne se sert en Canada que pour les Forges du Roy. Je ne say pas pourquoi l'on y en a négligé l'usage ; le pays à la vérité est tout entier une forêt : mais il n'y a sur cet article aucune police, et la corde de bois est aujourd'hui, à Québec et à Montréal, proportionnellement plus chère qu'à Paris : bientôt même on sera embarrassé pour en fournir ces deux villes. Quelques réglemens simples préviendroient cette disette, et certainement on trouveroit dans le sein du pays, et à portée des villes, des mines de charbon de terre. Cependant, quoique la nature ait pourvu le Canada de tout ce qu'exigent la subsistance et l'entretien des habitans, on y apporte non seulement des marchandises de toute espèce manufacturées en

Europe,
Plomb,
cargais

Cette
huit mil

Pour
Peaux v
Saumon
environ
est insuf
suppléer
ces dépe
comme
dises in
de crédi

Pend
l'import
qui n'ca
prime d
dans la
société.
Comme
l'import
l'export
un des
Roy fai
au secc
comme
nécessa
d'hui gc

Cette
si gênai
l'âme,

Europe, mais encore des articles que le pays produit : le Fer, le Plomb, les Farines et le Lard, sont aujourd'hui des objets pour les cargaisons.

Cette importation peut former, année commune, une somme de huit millions de vente en Canada.

Tarif de l'importation et de l'exportation.

Pour en faire les retours, il en sort en Castors, Pelleteries, Peaux vertes, Huile de Loup-Marin et de Marsouin, en Morues, Saumons, Anguilles, en Planches, Chevrons et autres bois, pour environ deux millions et demi : exportation qui, comme on le voit, est insuffisante pour le retour de l'importation, mais à laquelle suppléent les dépenses que le Roy fait dans la Colonie. Lorsque ces dépenses ne sont pas assez considérables pour la balance du commerce, il reste proportionnellement une quantité de marchandises invendues dans les magasins des négocians, ou une somme de crédits faits pour les vendre.

Pendant la guerre, il se consomme moins de certains articles de l'importation, à cause de l'augmentation du prix ; augmentation qui n'est pas toujours déterminée par la cherté du fret et de la prime d'assurance, mais par la quantité de chaque article qui arrive dans la Colonie, et, surtout, par le tarif que veut y mettre la grande société. C'est ainsi qu'on nomme une société qui absorbe tout le Commerce du Canada. En même tems que le prix des articles de l'importation augmente, celui des pelleteries et des autres objets de l'exportation diminue, et par conséquent il n'y a plus de poids dans un des côtés de la balance. Les dépenses extraordinaires que le Roy fait alors, et dont une partie est indispensable, viennent encore au secours de ce défaut de l'exportation ; d'où il suit qu'en paix, comme en guerre, les dépenses que le Roy fait en Canada sont nécessaires au commerce de ce pays, de la façon dont il est aujourd'hui gouverné.

Dépenses que le Roy fait dans la Colonie, nécessaires pour la balance du commerce dans son état actuel.

Cette dépendance si onéreuse au Roy, c'est-à-dire à la Nation, si gênante pour le commerce dont elle étouffe la liberté, qui en est l'âme, est-elle donc une nécessité absolue ?

Non, sans doute. Si l'on veut établir ici les réglemens et les lois qui fleurissent avec tant de succès chez nos voisins, assez d'objets s'offrent d'eux-mêmes au commerce, qui rendroient l'exportation en Canada beaucoup supérieure à l'importation, et qui délivreroient cette Colonie, et même la métropole, du tribut qu'elles payent, l'une et l'autre, aux étrangers, pour un grand nombre d'articles qu'elles en tirent.

Je dirois bien, en preuve de ma proposition, qu'on peut établir ici de nouvelles pêches de Loup-Marin, de Marsouins, de Baleines, de Morues, de Saumons et d'Anguilles ; y cultiver du Tabac aussi bon que celui de la Virginie ; y faire fondre des Canons, dont le transport en France ne seroit pas coûteux, attendu qu'il n'y a pas assez d'articles pour le chargement des Navires qui retournent en Europe ; en tirer des Mâtures, des Bois de Construction, de Charpente et de Menuiserie, du Merrain, du Chanvre, du Godron, des Plantes et des Racines nécessaires à la teinture et à la médecine. Mais ces vues, aujourd'hui, ne seroient que des spéculations chimériques. Les hommes manquent ; les choses de première nécessité manquent ; la main-d'œuvre est extraordinairement chère : le simple journalier gagne jusqu'à trois francs par jour, pour ranger du bois, ou pour charrier de la neige. Attendons des tems plus tranquilles, pendant lesquels l'on puisse et l'on veuille remédier aux principes mêmes, et contentons-nous jusques-là d'exposer dans ce mémoire les branches de commerce à présent établies, et qui même dans l'état actuel, peuvent s'améliorer.

Branches actuelles du Commerce du Canada.

Observations sur les laines du pays.

Je commencerai par faire mention d'un objet qui m'a frappé ce hyver. J'ai vu et examiné un flocon de laine du pays, qui me parut ainsi qu'à des négociants éclairés, très bonne et d'une qualité presque aussi belle que celle d'Espagne. Je désirerois qu'on pût élever en Canada assez de moutons pour recueillir beaucoup de laine. Une mauvaise pratique suivie par les habitans s'oppose à cette propagation que la nature semble, toutefois, avoir voulu favoriser dans ce pays plus qu'en aucun autre, puisque les brebis y portent communément deux agneaux. Comme on les laisse en tout tem

avec le
tems au
agneau
plus g
dégout

Un
de Sep
entrec
la neig
frais ;
laine.

Les
filent a
nir des
donner
fabriqu
rable,
de cell
ton ser
vant p
des dir
main-d
ver dec
voyé a
d'Irlan
tient er
qui occ

La t
pays,
et le st
objets

avec le béliet, un grand nombre mettent bas dans le mois de Février, tems auquel la terre est couverte de neige ; il faut donc nourrir les agneaux dans une étable avec du foin et de l'avoine ; il en périt la plus grande partie, et d'ailleurs la cherté de cette nourriture dégoûte les habitans d'en élever.

Un réglemeut qui ordonneroit de séparer le béliet dans le mois de Septembre, et de ne le laisser approcher les brebis qu'en Février, entreroit dans la nature. Les agneaux nés en May, tems auquel la neige a fait place à la verdure, s'élèveroient sans peine et sans frais ; il en périroit peu, et le Canada fourniroit beaucoup de laine.

Les habitans employent cette laine à faire des matelats ; ils en filent aussy des bas, et des grosses étoffes à leur usage ; on feroit venir des laines pour matelats, des bas et des grosses étoffes qu'on leur donneroit à bon marché, et les laines du pays nécessaires dans nos fabriques pourroient former, en peu de tems, un commerce considérable, et d'autant plus utile à l'état qu'il en diminueroit la quantité de celles que nous tirons de l'étranger ; d'ailleurs la chair de mouton seroit une ressource pour la nourriture des hommes qui, ne trouvant pas toujours de bœuf chez le boucher, mangent des chapons et des dindes en hiver ; cause qui, jointe à plusieurs autres, rend la main-d'œuvre si chère. Il ne faudroit pas pour cela négliger d'élever des bœufs : ce qui ne pourroit se consommer seroit salé et envoyé aux Isles de l'Amérique, où il en passe beaucoup de celui d'Irlande. J'ai parlé d'abord de cet article de laines, parce qu'il tient en quelque façon à la culture des terres ; passons à un autre qui occupoit seul quand on fit la découverte de ce pays.

La traite avec les Sauvages, objet essentiel au commerce de ce pays, mais plus essentiel encore pour la sûreté de nos possessions et le succès des vues politiques que nous pouvons avoir, est un des objets sur lesquels il y a plus d'abus à corriger.

Traite avec
les Sauvages.

Manière dont
sont exploités
les Postes de la
Traite.

Presque tous les Postes de la Traite sont privilégiés : c'est à dire, que ceux qui les obtiennent y font la traite exclusivement. Ces postes se donnent, se vendent, ou s'affèrent, et dans ces trois cas, le commerce souffre également de leur régie ; ceux qui les ont, soit en payant, soit à ferme, les ont communément pour trois ans ; ils veulent dans ce court espace une fortune rapide et considérable ; le moyen qu'ils employent pour y réussir est, de vendre, le plus cher possible, les marchandises qu'ils y portent, et d'acheter les pelleteries au plus bas prix possible, dussent-ils tromper les sauvages après les avoir enivrés. En 1754, on avoit, dans le Poste de la Mer d'Oucst, une peau de Castor pour quatre grains de poivre, et on a retiré jusqu'à huit cents francs d'une livre de vermillon ! Dans ce même tems, les marchandises ne valoient pas plus au Détroit qu'à Montréal, parce que cette partie étoit libre, et que les voyageurs y alloient par congé.

Ce qu'on entend par Congé.

On appelle Congé, la permission que le Général donne aux voyageurs, d'aller avec un canot d'écorce faire la traite dans les postes qui ne sont pas privilégiés ; ces congés se payent cinq cents francs, et cet argent sert à soulager les veuves et les familles des officiers. Qu'on me permette à cet égard quelques réflexions.

Abus dans l'exploitation des Postes de la Traite.

En premier lieu, l'on sait que tous les privilèges exclusifs sont destructeurs du commerce, lors surtout qu'ils sont établis à portée de voisins aussi habiles que les Anglois, lesquels ont sans cesse les yeux ouverts, pour tirer parti de nos fautes ; ils n'ont que trop profité d'une concurrence que nous semblons leur rendre, à dessein, si avantageuse. En effet, il faudroit que les Sauvages fussent autant aveugles qu'ils sont éclairés sur leur intérêt, pour ne pas préférer de traiter avec un peuple qui leur achète leurs pelleteries fort cher, et leur donne des marchandises à bas prix, qu'avec nous qui pratiquons exactement le contraire.

Tous les présens que le Roy leur fait, en supposant même qu'ils leur fussent effectivement donnés, que certaines gens ne les vendissent pas à leur profit, ne peuvent les dédommager de ce désa-

vantage
légiés ;
vu avec
la traite

En c
entrave
mieux
à la cor
tion d'
avec le
hauter
haïsser
Je vais
façon
dont ils
ministr
père, e
peuver
son noi
de lui,
de grar

Préc

Je vc
merce ;
dises de
de conc
pour ch
facile,
proport
la trait
Généra
dix ass
noms et
vénient

vantage évident de leur commerce avec nous, dans les postes privilégiés ; aussy, ceux même qui nous sont les plus attachés, ont-ils vu avec douleur détruire le Fort Chouegen, l'entrepôt principal de la traite angloise pour le pays d'en haut.

En deuxième lieu, outre l'intérêt du commerce qui gémit de ces entraves, dans lesquelles on le resserre, on connoît aujourd'hui, mieux que jamais, combien l'affection des Sauvages est nécessaire à la conservation de la Colonie. Peut-on se flatter que cette affection durera toujours, et qu'enfin elle ne passera pas à un voisin avec lequel ils ne trouvent que des avantages ? Déjà ils murmurent hautement de ce monopole exercé contre eux ; ils méprisent et haïssent des négocians avides qui ne cherchent qu'à leur en imposer. Je vais plus loin : ces mêmes marchands qui traitent avec eux d'une façon si basse, sont des officiers dépositaires de l'autorité du Roy, dont ils abusent pour faire des gains illicites et honteux ; ils sont les ministres de ce grand Ononchio, que les Sauvages appellent leur père, et qu'ils ne devoient connoître que par ses bienfaits. Que peuvent-ils penser en voyant l'usage qu'on fait de son autorité et de son nom ? Cependant il seroit essentiel qu'à l'idée qu'ils se forment de lui, dans l'éloignement où ils sont, il ne se joignît que des idées de grandeur et de majesté.

Présentement, on voit le mal : indiquons-en le remède.

Je voudrois que tous les postes fussent exploités par le commerce ; qu'une Chambre de Commerce tariffât toutes les marchandises de traite, et qu'on n'y allât que par congé, et que le Général, de concert avec la chambre de commerce, n'accordât des congés pour chacun, qu'autant qu'il en faudroit pour y rendre le commerce facile, et pour que les voyageurs y trouvent un honnête profit, proportionné au risque et à la peine ; que les Sauvages fissent aussy la traite à un échange raisonnable : toutefois, il faudroit que le Général, en accordant dix congés, par exemple, ne les donnât pas à dix associés, ou à un seul entrepreneur qui les prendroit sous des noms empruntés ; sans cela, ce seroit, sous une autre forme, l'inconvénient actuel, puisque cette société, ou cet entrepreneur, feroit

Remèdes proposés pour corriger ces abus.

le commerce exclusif du poste ; dans ceux qui exigent la résidence d'un officier (a) on auroit attention à n'y envoyer que des gens capables et dont on connût surtout le désintéressement. Je voudrais que leurs services, pénibles sans doute, fussent récompensés par de fortes gratifications que l'on prendroit sur le prix des congés ; mais que tout espèce de commerce direct ou indirect leur fût sévèrement interdit : ils seroient chargés de tenir le bon ordre parmi les voyageurs ; de veiller à ce que la bonne foi régnât dans la traite ; d'empêcher l'abus de l'eau-de-vie, et de présenter au nom du Roy les présens destinés aux Sauvages. Ce nouveau système pour l'exploitation des postes de la traite, demande un mémoire particulier et détaillé, dans lequel entroit nécessairement des réflexions sur l'état militaire, tel qu'il est aujourd'hui en Canada, et sur le moyen de le former tel qu'il devoit être.

Réflexions sur le Commerce exclusif du castor, accordé à la Compagnie des Indes.

Au reste, quand je propose icy d'abolir ces privilèges exclusifs établis par la traite avec les Sauvages, je ne prétends pas y comprendre celui qui a été accordé à la Compagnie des Indes, pour la traite du Castor ; privilège qui est, dit-on, avantageux à la Colonie, sans nuire au commerce en général ; elle prétend le prouver par les raisons suivantes, que le commerce ne trouve cependant pas décisives.

1^o La Compagnie des Indes ne fait passer annuellement en Canada qu'environ 1200 pièces de drap, qu'elle tire d'Angleterre,

(a) Il faudroit diminuer le nombre des entrepôts pour la traite ; n'en établir qu'au Sault Ste. Marie, à Michillimakinac, au Détroit et à Niagara : ces lieux suffiroient pour tous les pays d'en haut. Il faudroit ne souffrir aucune autre espèce d'hivernement. Par ce moyen on éviteroit une source de querelles avec les Sauvages, et on épargneroit les hommes. Les meilleurs s'épuisent aujourd'hui de fatigue pour le service de tous ces postes, ou y restent pour le libertinage.

et 30 à ces deux dans tout voyage.

2^o Le et à Québec ou reçu dans le leur valeur change suivante

3^o La Paris, f

Les r faire cir es pou d'un an us ; le ent fo n peut aux voy lois (c

(a) I compag

(b) leurs n' rebande

(c) merce e aire.

(d)

et 30 à 40 milliers de poudre ; aucun négociant (a) ne trafique de ces deux articles, quoiqu'ils soient essentiels et nécessaires, même dans tous les postes, et la compagnie les donne à bas prix aux voyageurs et aux équipiers pour le terme d'une année.

2^e Les Castors portés aux bureaux de la compagnie à Montréal, et à Québec, y sont payés à un prix raisonnable (b), en récépissés ou reçus, et les récépissés forment une autre monnoye qui a cours dans le commerce. Les agens de la compagnie délivrent pour leur valeur, sur le caissier de la compagnie à Paris, des lettres de change payables en Janvier, Février, Mars et Avril de l'année suivante.

3^e La Compagnie des Indes a toujours dans ses magasins, à Paris, pour une somme considérable de castors invendus.

Les négocians du Canada, comme tous les autres, ont besoin de faire circuler leurs fonds ; ils ne pourroient donner (c) les draps et les poudres à si bas prix que la Compagnie des Indes pour le terme d'un an, ny laisser en France des fonds inutiles en castors invendus ; les marchandises de retour pour la traite seroient nécessairement fort chères, et la contrebande augmenteroit en proportion ; on peut en juger puisque, malgré la facilité que la compagnie donne aux voyageurs, il y en a toujours qui portent des castors aux Anglois (d) pour en avoir des draps ; commerce d'autant plus dan-

(a) Ils en trafiqueroient, sans le privilège exclusif accordé à la compagnie.

(b) La compagnie étant maîtresse des règles du prix, les voyageurs n'en sont pas toujours exempts ; ils passent du Castor en contrebande aux Anglois.

(c) Ils pourroient souscrire à toutes ces conditions, si le commerce en Canada n'avoit que l'espèce d'entrave qui lui est nécessaire.

(d) On a dit, plus haut, la vraie raison de cette contrebande.

gèreux qu'il introduit dans la Colonie des mousselines, des callemandes, et des indiennes angloises, dont l'usage nuit à la consommation des marchandises manufacturées en France. Enfin, de tous les articles de l'exportation du Canada, le plus utile à l'état, est celui du castor, parce qu'il donne plus de main-d'œuvre qu'aucun autre, et qu'il est nécessaire dans nos fabriques. J'observerai que s'il augmentoit à un certain point, les Anglois seroient forcés de venir prendre des chapeaux chez nous, et qu'il augmenteroit infailliblement si la Compagnie des Indes payoit le castor aussi cher que les Anglois le payent, et s'il n'y avoit point des postes privilégiés.

Réflexions sur
le Commerce
du Gin-sing.

C'est ici le lieu de dire qu'il eût peut-être été à souhaiter que la Compagnie des Indes eût eu le commerce du Gin-sing. On n'en fait usage qu'à la Chine, où la compagnie seule a le privilège d'envoyer des vaisseaux. Autrefois, ce commerce étoit presque inconnu en Europe ; les Chinois tiroient le Gin-sing de la Tartarie ; ce n'est que depuis quelques années qu'on l'a découvert en Canada. Dans le commencement il ne valoit que trente à quarante sols la livre, séché et trié, et la compagnie, ne regardant point cet objet, permit aux officiers et supercargues de ses vaisseaux de le porter à la Chine, en pacotille ; mais, en 1751, s'étant apperçue que le commerce du Gin-sing devenoit considérable, elle défendit aux officiers et supercargues de ses vaisseaux d'en charger. Il valoit alors douze francs en Canada, et la compagnie l'acheta jusqu'à trente-trois francs, la livre. A la Rochelle, alors, les négocians de cette place donnèrent ordre à leurs correspondans à Québec d'en acheter à tout prix ; on en fit chercher partout, sans avoir égard à la saison de le cueillir, et au tems de sécher à propos : on le mettoit, au lieu de sortir de la terre, dans des fours, ou à côté des poêles ; ce Gin-sing ainsi cueilli à contre-tems et mal séché, valut jusqu'à vingt-cinq francs la livre à Québec, et il en sortit, en 1752, pour environ 500,000 francs. Dans ce même tems la Compagnie des Indes, qui ne pouvoit se rendre ce commerce exclusif, ne voulut point en demander le privilège ; elle se contenta de ne point acheter des particuliers le Gin-sing mal conditionné, et de prendre des mesures pour

en faire cueillir dans la saison convenable, et le faire sécher à propos, en le gardant à Montréal une année entière. Le parti considérable qui avoit passé à la Rochelle, resta invendu. A force de sollicitations la Compagnie des Indes en a acheté une partie ; une autre a passé en Hollande, en Angleterre et en Espagne, et ce qui en reste à la Rochelle tombera en pure perte. Il est arrivé de là que malgré les défenses de la compagnie on en a chargé en contrebande dans ses vaisseaux, qu'il en est parvenu à la Chine par la voye de l'étranger, et que la quantité et la mauvaise qualité de ce Gin-sing y a décrié totalement le Gin-sing du Canada. La Compagnie des Indes vient de donner ordre de cesser d'en faire cueillir.

Le Gin-sing est plus ou moins bon, suivant la qualité du terrain et le tems qu'il y a qu'il est en terre ; mais tout le monde convient qu'il faut le cueillir en Septembre, et le faire sécher dans des greniers, sans feu. En 1752, on le cueilloit en May, on le séchoit au four pour pouvoir le faire passer la même année : les habitans trouvant plus de profit à chercher du Gin-sing qu'à semer du blé, abandonnoient leurs terres pour courir dans les bois, qui se sont trouvés incendiés en plusieurs endroits par le peu de précautions qu'ils prenoient en faisant du feu.

Si la Compagnie des Indes eût eu ce commerce exclusivement, elle n'auroit reçu que le Gin-sing séché à propos, et cueilli en Septembre ; tems auquel les travaux de la campagne sont presque finis, et, par ce moyen, le Gin-sing du Canada ne seroit point décrié aujourd'hui en Chine. Observons que cette branché de commerce est de la nature de celles qu'il faut rechercher, parce qu'elle donne les profits réels à l'état : le Gin-sing en Canada ne coûte que la peine de le cueillir, et la consommation s'en fait à la Chine. Observons de plus, que ce privilége exclusif accordé à la Compagnie des Indes étoit analogue à celui qu'elle a déjà, et qu'il ne portoit aucun préjudice au commerce en général.

Moyens de faire revivre cette branche de commerce qui est éteinte.

Je ne saurois quitter cet article de la traite des Sauvages, sans ajouter une remarque qui me paroît de quelque importance.

Observations
sur les Écarla-
tines que nous
tirons d'Angle-
terre pour la
traite avec les
Sauvages.

Dans le nombre des marchandises qui viennent d'Europe, pour le commerce de pelleteries, il y en a quelques-unes qu'on tire de l'étranger : comme les tavelles, les vermillons, et surtout de certains draps fabriqués en Angleterre. Les Sauvages du Canada employent les écarlatines angloises à faire des couvertes qui leur servent d'habillemens et de parure. Ces draps sont teints partie en rouge, partie en bleu presque noir, et la consommation de ces derniers est la plus forte, parce que les femmes et les hommes en font également usage. Ceux et celles qui veulent plaire, ou qui sont dans l'aisance, ajoutent au bas de ces couvertes plusieurs bandes de ruban ou de tavelle de différentes couleurs ; les Sauvages les plus pauvres, car depuis que les Européens se sont établis en Amérique, les Sauvages connoissent la pauvreté, se contentent d'une couverture blanche de quatre points et demi, qu'ils barbouillent avec du vermillon. Les écarlatines entrent donc nécessairement dans les présens que le Roy fait aux Sauvages, et c'est un tribut que nous payons aux Anglois. Pourquoi faut-il que nous soyons à cet égard dans la dépendance de leurs manufactures, tandis que nos habitans en Languedoc pourroient les imiter ? Déjà nous les avons supplantés dans le Levant, non-seulement par le bas prix et le long terme auquel nous avons donné nos draps, mais encore par la variété de nos couleurs que ne peuvent imiter les teinturiers de Carcassonne qui se sont depuis perfectionnés au point qu'ils rivalisent dans leur teinture toutes les couleurs de la nature et de l'art. Echoueront-ils nous dans les écarlatines seules ?

Je n'ignore pas que l'on a fait, à cet égard, plusieurs efforts infructueux ; mais le mauvais succès en est venu de ce que dans ces tentatives les fabriquans ont moins cherché à imiter la qualité des draps, qu'à en faire qu'ils puissent donner au même prix que les Anglois : économie mal entendue qui toujours a ruiné les établissemens nouveaux.

Lorsque Colbert voulut former des manufactures de draps en Languedoc, il fit payer, par la province, à chaque entrepreneur d'une manufacture royale, 3000 livres par an, et à chaque habitant par sa

culier une gratification de dix livres par pièce de drap. Quel a été l'effet de mesures si bien prises ? à peine, avant ce ministre, faisons-nous passer 100 pièces de drap chaque année dans le Levant ; il en passe actuellement aujourd'hui 80,000 pièces. Cette fabrication même a si fort augmenté qu'il a fallu fixer l'industrie, et fixer des bornes à chaque manufacture ; en sorte que les habitans sacrifieroient volontiers la gratification de 10 livres par pièce, et qu'ils donneroient presque autant pour en fabriquer plus qu'il ne leur est prescrit. J'ose avancer que si l'on suit le même esprit, il en sera de même des écarlatines anglaises. Il a été envoyé l'année dernière, à cet égard, des mémoires et des échantillons à des fabriquans. Les commencemens sont coûteux et difficiles : mais que le ministre prenne l'objet à cœur ; que la cour récompense, ou au moins indemnise, ceux qui voudront tenter l'imitation des écarlatines en tout point, qualité, largeur, couleur, et lizière, nous les atteindrons, nous les surpasserons même : car le génie du François est d'imiter parfaitement sans pouvoir être que contrefait.

Passons maintenant à un article mal connu, mal représenté à la Cour, et négligé en Canada, mais qui pourroit être de la plus grande importance pour cette Colonie, et pour l'Etat : la construction des vaisseaux.

Il y a une Construction royale établie à Québec ; le Roy y entretient un Constructeur en chef, et tous les ouvriers nécessaires ; mais cette construction est aujourd'hui décriée, et l'on dit que le Roy va la faire cesser pour les raisons suivantes :

Détails sur
la Construction
Royale établie
à Québec.

En premier lieu, on prétend que les vaisseaux bâtis à Québec coûtent beaucoup plus que ceux bâtis dans les ports de France ; mais on n'ajoute pas que ce n'est qu'en apparence, attendu qu'il passe sur le compte de la construction beaucoup de dépenses qui n'y ont aucun rapport.

En second lieu, que ces vaisseaux jusqu'à présent ont été de très-peu de durée ; d'où l'on conclut que les bois du Canada ne valent rien.

Pour juger sainement de la qualité de ces bois, il faut entrer dans le détail de ce qui en regarde la coupe, le transport à Québec, et l'employ à la construction.

Abus sur l'employ des bois du Canada.

Premièrement : Les bois du Canada sont extrêmement droits ; ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on trouve dans leurs racines des bois tords, propres à la construction.

Deuxièmement. Jusqu'à présent on n'a exploité que les Chênières les plus voisines des rivières, et conséquemment situées dans les lieux bas, à cause de la facilité du transport.

Troisièmement. Les bois sont coupés en hiver ; on les traîne sur la neige jusques au bord des rivières et des lacs ; lorsque la fonte des neiges et des glaces a rendu la navigation libre, on les met en radeaux pour les descendre à Québec, où ils restent longtems dans l'eau, avant d'être tirés à terre, et où ils en contractent une mousse qui les échauffe ; encore imbibés d'eau, ils sont exposés dans un chantier à toute l'ardeur du soleil de l'été ; l'hiver qui succède les couvre une seconde fois de neige, que le printemps fait fondre, et ainsi successivement jusqu'à ce qu'ils soient employés ; enfin, ils restent deux ans sur les chantiers, où de nouveau ils essuyent deux fois l'extrémité du froid et du chaud qu'on sent dans ce climat.

Cause du peu de durée des vaisseaux qu'on y construit.

Voilà les causes du peu de durée de ces vaisseaux.

Si on coupoit les bois sur les hauteurs ; s'ils étoient transportés à Québec dans des barques ; si on les garantissoit des injures du tems dans des hangards, et si les vaisseaux ne restoient qu'une année sur les chantiers, il est évident qu'ils dureroient plus longtems. Dans la démolition de ceux qui ont été condamnés en France, on a reconnu que les bordages s'étoient bien conservés, et qu'ils étoient aussi bons que ceux qu'on tire de Suède ; mais que les membres en étoient pourris. Est-il étonnant que les bois tords pris à la racine d'arbres qui avoient le pied dans l'eau, qu'on n'a pas eu attention de faire sécher à couvert, s'échauffent quand ils se trouvent enfermés entre deux bordages ?

Je ne vois donc pas que les raisons alléguées contre les vaisseaux de Québec soient suffisantes pour en faire cesser la construction. Je dis plus, que de toutes les dépenses que le Roy fait en Canada, celle de la construction me paroît presque la plus nécessaire, et celle qui peut devenir la plus utile. Tout esprit non prévenu sera forcé de convenir qu'on y fera construire des vaisseaux avec plus d'économie que dans les ports de France, toutes les fois qu'on ne confondra pas d'autres dépenses avec celles de la construction. D'ailleurs, il est important qu'il y ait à Québec un certain nombre de charpentiers et de calfats ; il en manque aujourd'hui, malgré ceux que le Roy entretient ; et lorsque les particuliers en ont besoin au printemps, ils n'en trouvent point : un calfat se paye six francs pour une marée. J'avoue qu'alors tous les travaux de cette espèce sont pressés ; mais ordinairement un charpentier gagne trois à quatre francs par jour avec les particuliers. Indépendamment de l'intérêt des particuliers, les vaisseaux qui viennent à Québec, ont quelques fois besoin d'un radoub, et dans le nombre des navires marchands, il y en a toujours quelqu'un qu'il est nécessaire de radouber par des accidens arrivés dans la traversée. Si le Roy faisoit cesser ici la construction de ses vaisseaux, tous les ouvriers qui y sont employés seroient forcés d'aller chercher du travail ailleurs.

Nécessité
d'une Constr-
uction Roy-
ale à Québec.

Enfin, on a besoin en Canada de petits bâtimens pour les postes de la pêche, pour le commerce de Québec à Montréal, pour le cabotage de la rivière, pour la traite à Gaspé et à Louisbourg, et cette partie de la construction est si fort négligée ici, que les Anglois de ce continent fournissent une partie des bâtimens pour la navigation dans l'intérieur de notre Colonie. Ce n'est pas que leurs bois soient meilleurs, ou leurs bâtimens mieux construits que les nôtres, mais il les donnent à meilleur marché. Aussi voyons dans toutes nos places maritimes des navires marchands construits dans la Nouvelle-Angleterre.

Loin donc de prendre le parti d'abandonner la Construction royale, parti préjudiciable à la Colonie, et j'ose dire à l'Etat, il seroit né-

Moyen d'y
encourager la
construction en
général.

cessaire non-seulement que le Roy continuât à faire construire des vaisseaux en Canada, mais encore qu'il y encourageât des entrepreneurs pour la construction de bâtimens marchands. La gratification de vingt francs par tonneau, accordée aux particuliers qui feroient passer en France des bâtimens construits en Canada, ne suffiroit pas aujourd'hui pour les engager à faire à cet égard des entreprises d'une certaine considération ; la main-d'œuvre est hors de prix, et les entrepreneurs seroient forcés de faire venir de France les voiles, cordages et autres agrès.

Il faudroit, indépendamment de la gratification, que le Roy fit passer à Québec une partie de ses agrès, et qu'il les donnât aux entrepreneurs à un prix raisonnable ; il faudroit en outre qu'il leur procurât un fret pour les bâtimens qu'ils envoyeroient en France, et il le leur procureroit en ordonnant qu'on reçût dans ses ports les planches, bordages, merrains, plançons de chêne, mâtures et autres articles de cette espèce, dont ces bâtimens seroient chargés, au même prix qu'il les paye aux fournisseurs qui tirent tous ces articles de l'étranger ; en prenant ces mesures, le Canada fourniroit les bâtimens nécessaires pour le commerce intérieur de la Colonie, dispenseroit la France d'avoir recours aux Anglois pour les navires qui manquent à son commerce en Europe, et que les Anglois construisent dans le même continent où nous avons de si vastes possessions ; les mâtures du Canada, estimées autant que celles que nous tirons du Nord à grands frais, ne seroient pas pour nous en pure perte ; ces exploitations devenant considérables, faciliteroient la culture des terres, en désertant des cantons qui, peut-être, ne le seront jamais ; enfin cette construction, établie sur le pied où on le propose, coûteroit sans doute, au Roy ; mais cette dépense, sagement économisée, feroit partie de celles que nous avons dit être nécessaires pour la balance du commerce de cette Colonie avec la France.

Monnoye dont
on se sert en
Canada.

Il est tems de parler de la Monnoye dont on se sert en Canada : cet article ayant un rapport nécessaire avec le commerce tant intérieur qu'extérieur.

La
marcha
intrinsè
comme
papier

Cett
a longt
avoir é
12, de
deniers
de Fra
dant, e
numerc
par le
24, de
plus ha
noye e
lation c
à-vis de
conver
que dor
même
départ
payer l
en faire
ne por
réciproc
demeur
partie e

Ava
avoit t
les offic
enlevé
selle, e

La Monnoye est un signe qui représente la valeur de toutes les marchandises, et ce signe a communément lui-même une valeur intrinsèque. La monnoye employée en Canada n'en a aucune comme représentant l'argent ; elle est le signe du signe : c'est du papier qui n'a cours que dans la Colonie même.

Cette Monnoye est de deux espèces : Cartes et Ordonnances. Il y a longtems qu'on fabrique un million de livres en cartes, qu'on dit avoir été destiné pour le payement des troupes ; il y en a de 24, de 12, de 6, de 3, de 1 livre ; de 15 sols, de 10 sols, de 7 sols, de 6 deniers. Elles sont toutes avec l'empreinte, en blanc, des armes de France et de Navarre, et sont signées par le Général, l'Intendant, et le Contrôleur. Les Ordonnances sont imprimées ; le numéro, la somme en chiffres et en écriture sont à la main, signées par le seul Intendant. Il y en a de 100, de 96, de 50, de 48, de 24, de 12, de 6, de 3 livres, de 30 sols et de 20 sols. J'ai parlé plus haut des récépissés du castor, qui forment une troisième monnoye en papier, la plus estimée de toutes. A l'égard de la circulation de cette monnoye de papier, tant intérieure et extérieure, vis-à-vis de la France, les négocians et ceux qui habitent les villes convertissent chaque année tout leur papier en Lettres de Change que donne l'Intendant sur les Trésoriers des Colonies ; ils renvoient même le plus qu'ils peuvent le payement de leurs dépenses après le départ des navires, afin de faire plus de remises en France, soit pour payer le montant des marchandises qu'ils en ont reçues, soit pour en faire venir d'autres. Aussitôt que les navires sont partis, l'argent ne porte plus d'intérêt en Canada, et les négocians se prêtent réciproquement jusqu'au mois de Septembre suivant, sans exiger de demeure ; les fonds qui sont dans la Colonie, sont la plus grande partie entre les mains des habitans de la campagne.

Elle est de deux espèces : Cartes et Ordonnances.

Avant l'arrivée des troupes de France dans cette Colonie, il y avoit très-peu d'espèces ; le peu qui en paroïssoit répandu, par les officiers des vaisseaux du Roy et des navires marchands, étoit enlevé aussitôt par les particuliers qui en faisoient faire de la vaiselle, ou qu'ils enfermoient pour ne plus reparoître. Le commerce

Avant 1765 l'argent fort rare en Canada.

de contrebande avec les Colonies Angloises répandoit aussi une certaine quantité de piastres espagnoles ; ces piastres étoient recherchées pour le commerce de nos Isles, et depuis les longs termes des Lettres de Change du Trésor, dont nous allons parler tout à l'heure, les négocians les préféroient aux Ordonnances pour faire partie de leurs retours, malgré le haut prix de lequel ils les payoient et le risque de la mer.

La Monnoye de Carte étoit encore préférée aux Ordonnances, parce que dans les réductions sur les Lettres-de-Change, les Cartes n'étoient pas comprises ; ces réductions avoient lieu lorsque la dépense du Roy en Canada étoit extraordinaire, et la valeur des papiers portés au Trésor plus forte que celle que le ministre avoit indiqué de tirer sur les Trésoriers des Colonies ; alors la valeur des Cartes se payoit toute entière en Lettres de Change, et la réduction ne tomboit que sur les Ordonnances : à la vérité cette réduction étoit remboursée aux particuliers en Cartes, pour lesquelles ils ne pouvoient avoir des Lettres de Change que l'année d'après. Aussi, en égard à cette préférence, les gens de la campagne vendoient leurs denrées à bien meilleur marché à ceux qui les payoient de cette monnoye ; et même les habitans laborieux, et en état de faire des épargnes, avoient grande attention de réduire leur comptant en Cartes, de façon qu'il n'en paroissoit chaque année au Trésor que pour environ cent mille livres.

Règlement de 1753 par lequel les Lettres de Change données pour le papier n'ont été payables qu'en trois termes d'une année chacun.

En 1753 les dépenses de la Colonie furent extraordinaires, et on admit un nouveau système pour ne pas les payer en entier à Paris. Dans le courant de l'année 1754, au lieu de faire une réduction qui eût été trop forte, on délivra des Lettres de Change pour la valeur entière des papiers portés au Trésor, mais payables seulement partie en 1754, partie en 1755 et partie en 1756. Alors les Cartes furent confondues avec les Ordonnances ; on ne donna pas pour leur valeur des Lettres de Change à plus court terme. Il est même à présumer qu'on a cherché à anéantir cette monnoye. Le Trésorier ne s'en servant plus dans les payemens. Cette opér

tion qui
payer
pour
Roy qui
grande c
travaux
ont touj
la répar
de l'état
sont fait
au Trésor
au prix,

Les e
duit un r
e Lys et
pas enc
avec ra
pour le
marchan
trouvoit
la déclar
es négoc
passé qu
qui ne fc

quelque
que des c
circulé
Trésor,
année.

Le Rc
eur avoi
distingué
erme ;
papier du
toient d

tion qui n'occasionnoit qu'environ 6 pour $\frac{2}{100}$ de différence sur les payemens ordinaires, a fait augmenter les marchandises de 15 à 20 pour $\frac{2}{100}$; la main-d'œuvre a augmenté à proportion, et c'est le Roy qui supporte la majeure partie de cette augmentation par la grande consommation qu'il fait en marchandises, et par les divers travaux qui sont à sa charge. Depuis 1753, les Lettres de Change ont toujours été tirées pour trois ans, avec une petite différence dans la répartition de chaque année; mais comme on ne peut être instruit de l'état de cette répartition qu'après que la plupart des ventes sont faites, attendu qu'elle se règle sur toute la somme qui entre au Trésor, les négocians dans ces incertitudes mettent les choses au prix, et vendent le plus cher qu'ils peuvent.

Effet qu'à produit le Règlement.

Les espèces qui sont venues avec les troupes de France, ont produit un mauvais effet. Le Roy en a perdu partie dans les vaisseaux de Lys et l'Alcide; elles ont décrédité le papier; la guerre n'étoit pas encore déclarée lorsqu'elles parurent en Canada, et on croyoit avec raison que les Lettres de Change continueroient à être tirées pour le terme de trois ans; les négocians donnèrent donc leurs marchandises à 16 et 20 pour $\frac{2}{100}$ meilleur marché en espèces; on trouvoit sept francs de papier pour un écu de six francs. Dès que la déclaration de la guerre a été publiée, cet avantage a diminué; les négocians n'ont pas osé faire des retours en espèces; il en a passé quelque partie à Gaspé; le reste est entre les mains de gens qui ne font point de remises en France; ils aiment mieux perdre quelque chose, et le garder dans leurs coffres, en effets plus réels, que des cartes et des ordonnances; en conséquence ces papiers ont circulé presque seuls dans le commerce; ils ont été portés au Trésor, et ont augmenté les Lettres de Change qu'on a tirées cette année.

Le Roy voulant conserver aux troupes de terre le traitement qu'il leur avoit promis, pouvoit les faire payer en monnoye de papier distinguée: il auroit été délivré des Lettres de Change au premier terme; s'il n'avoit pas pu conserver par cette opération le crédit du papier du Canada, du moins il auroit évité la perte des espèces qui étoient dans le Lys et l'Alcide.

Effet de la monnoye de papier établie en Canada.

Examinons maintenant quel est l'effet de la monnoye de papier établie en Canada.

Les espèces qu'il faudroit y envoyer dans le mois de Mars ne sortent des coffres des trésoriers que dans l'année suivante : première épargne pour le Roy, qui jouit encore de tout le papier non converti en Lettres de Change, qui reste annuellement entre les mains des particuliers, et de celui qui se perd par incendie ou autrement ; de plus il épargne les frais et le risque du transport des espèces, dont une partie passeroit chez l'étranger, et seroit languir le commerce par le manque de circulation ; une autre repasseroit en France, et souffriroit encore le risque de la mer ; enfin, et cette dernière considération purement politique n'est pas à mépriser, l'habitant qui sait qu'il ne pourroit faire aucun usage des cartes et des ordonnances, si les Anglois s'emparoiert du pays, est engagé à le défendre par son propre intérêt.

De tout ce qui précède, je conclus que le Roy, l'Etat et le Commerce en général pourroient tirer un grand avantage de la monnoye de papier établie en Canada ; mais que si les choses restent dans la situation où elles sont aujourd'hui, le Roy, l'Etat et le Commerce en souffriront de plus en plus.

Moyen d'en tirer le parti possible.

Afin de tirer de cette monnoye toute l'utilité qu'il est facile d'en visager, je proposerois de lui donner le même crédit qu'à l'espèce elle-même qu'elle représente, et dans cette vue il seroit nécessaire de la revêtir de la plus grande autorité possible ; de prendre toutes les précautions convenables pour empêcher qu'elle ne soit ny altérée ny contrefaite, et ne pas la rendre trop abondante.

En premier lieu, on sait aujourd'hui le tarif des dépenses que le Roy fait annuellement dans cette Colonie, en tems de paix. Supposons-le de cinq millions et que le Roy veuille les continuer sur ce pied ; on fabriquera en France cette somme en billets imprimés de différentes valeurs, dont chacun sera signé par les Trésoriers des Colonies. Ces billets arrivés en Canada, seront encore signés d

l'Inter
impos
d'autr
tures c

En
année
Trésc
année
des C
l'anné

L'I
une pl
dépen.
pour l
change

naires.
forte z
du pap

Il e.
Trésoi
Septer
leur v

Que
point c
brûlés
billets

Cor
seroit
porté z
reste c
sance
moyer

l'Intendant ; par ce moyen on évitera toute fausse monnoye : il est impossible de raturer les lettres imprimées pour leur en substituer d'autres, et il est plus difficile de contrefaire trois ou quatre signatures que d'en imiter une seule, quelle qu'elle soit.

En second lieu, on sait aussy ce qui reste, à peu près, chaque année en Canada de monnoye de papier qui n'est point portée au Trésor ; supposons qu'il en reste pour un million, il y a chaque année quatre millions de Lettres de Change tirées sur les Trésoriers des Colonies, payables 500,000 livres les huit premiers mois de l'année suivante.

L'Intendant ne pourra pas fabriquer de nouveaux papiers, ny tirer une plus forte somme sans de nouveaux ordres. Dans le cas d'une dépense extraordinaire, il y pourvoira en achetant des marchandises pour le terme d'un an, ou en empruntant même des papiers au change de 5 à 6 pour $\frac{c}{100}$; le Roy aura pourvu à ces cas extraordinaires, en autorisant l'Intendant à tirer l'année d'après une plus forte somme de Lettres de Change, sans augmenter la fabrication du papier.

Il est égal aux négocians de remettre dans le cours de l'année au Trésorier les billets qu'ils ont, ou de les lui porter dans le mois de Septembre, dès lors qu'ils seront assurés qu'on leur délivre pour leur valeur des Lettres de Change avant le départ des navires.

Quant aux billets imprimés qui se trouveront déchirés ou usés au point qu'ils ne pourroient plus avoir cours dans le public, ils seront brûlés après qu'il en aura été dressé un procès-verbal sur lequel ces billets seront remplacés à Paris.

Comme il n'y a dans le Canada que cette sorte de monnoye, il seroit facile de juger de l'aisance des habitans par ce qui en seroit porté au Trésor ; vu, ce que nous avons déjà dit, que le papier qui reste chaque année est entre les mains des habitans, cette connaissance et la façon dont ils vivent chez eux pourroient indiquer les moyens de lever facilement des impôts dans l'occasion.

En dernier lieu, ce papier n'auroit aucune valeur, vis-à-vis les Anglois des Colonies voisines, qu'autant qu'ils le renverroient à Québec pour en avoir des Lettres de Change sur Paris.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des revenus du Roy en Canada.

Revenus du
Roy en Cana-
da.

Il y a des droits d'entrée et de sortie établis sur les marchandises : le Guildive paye 24 livres par barrique ; le Vin 12 livres ; les Eaux-de-vie 24 francs la velte ; les autres boissons à proportion. Il y a un tarif pour toutes les marchandises sèches, et celles qui ne sont pas comprises dans ce tarif payent 3 pour $\frac{2}{100}$ sur la facture, c'est-à-dire au prix qu'elles ont coûté en France dans les fabriques.

Ce tarif n'est point exact : il y a des marchandises qui payent plus, d'autres moins, proportion gardée avec les 3 pour $\frac{2}{100}$ qu'il semble qu'on a voulu imposer.

Il y a un autre tarif pour les marchandises des sorties, et pour les pelleteries : ces droits tant d'entrée que de sortie produisent dans les tems ordinaires environ trois cent mille livres ; somme qui varie, toutefois, suivant la consommation qui règle toujours les envois de France.

Changement
fait en 1753 au
sujet du ter-
me d'un an ac-
cordé jusqu'alors
pour le
paiement des
droits.

Jusques en 1753 on donnoit le terme d'un an pour le paiement de ces droits ; on a depuis exigé qu'ils fussent payés comptant. Le Roy n'y a gagné que l'avance d'une année seule ; c'est-à-dire qu'il a reçu, en 1753, les droits de l'année courante et de 1754, et le Commerce en a beaucoup souffert. On sait que le négociant fait supporter à la marchandise, non-seulement les frais, mais encore la demeure de l'argent qu'il paye s'il emprunte, s'il achète à crédit, ou qu'il recevoit d'ailleurs s'il prête ; en outre, il est des cas où la nécessité de payer les droits comptant embarrasseroit le négociant le plus aisé s'il recevoit dans le mois d'Octobre des cargaisons de vin et d'eau-de-vie, et quand dans le même tems les boissons ne fussent pas demandées, il seroit obligé de payer une forte somme, sans espoir d'être remboursé par la vente avant le départ des navires, ce qui diminueroit d'autant plus son mémoire de demande pour

l'année
le pays
cazerr
vendre
même
vendu

Le f
au com

Outr
de la ta
presq
Canada

J'ai
tel qu'
les dim
puis in-

1° I

2° I

dépens

Dès
renvoy
entrep
sont ob
6 pour
de Dé
demeu

Outi
tien de
d'autre
dérable
Sauvage
des mi

l'année suivante. D'ailleurs, les domiciliés qui seuls font valoir le pays, qui consomment les denrées, qui payent l'entretien des cazernes, sont aux mêmes taux que les particuliers qui viennent vendre leurs pacotilles à Québec, et qui retournent en France la même année, sans avoir fait d'autre bien à la Colonie que d'y avoir vendu leurs marchandises le plus cher qu'ils ont pu.

Le payement des droits comptant a donc porté plus de préjudice au commerce, qu'il n'a porté d'avantage au Roy.

Outre les droits d'entrée et de sortie, il y a encore quelques postes de la traite qui s'exploitent au compte du Roy ; mais cet article est presque rien : ainsy, il s'en faut bien que les revenus du Roy en Canada soient proportionnés aux dépenses qu'il y fait.

J'ai dit que ces dépenses sont nécessaires au Commerce du pays tel qu'il est établi aujourd'hui ; cependant, il est très-possible de les diminuer sans que le commerce en souffre ; les moyens que j'en puis indiquer ici seroient :

Quelques moyens de diminuer les dépenses du Roy en Canada.

1^o De donner au papier le même crédit qu'aux espèces.

2^o D'admettre une nouvelle forme dans l'administration de ses dépenses.

Dès le mois d'Aoust le payement d'une partie de ces dépenses est renvoyé au mois de Décembre. Après le départ des navires, les entrepreneurs et les fournisseurs, pour faire face à leurs engagements, sont obligés d'emprunter à un change usuraire ; ils payent au moins 6 pour $\frac{2}{100}$ des sommes qu'ils empruntent en Octobre jusques au mois de Décembre : le Roy doit nécessairement supporter cette forte demeure.

Outre les dépenses qui sont fixes, comme le payement, l'entretien des troupes, des ouvriers employés à la construction et à d'autres travaux, le Roy consomme en Canada une quantité considérable de marchandises en tout genre, pour les présens aux Sauvages, l'équipement de certains postes qu'il fait exploiter, et des miliciens qu'il faut envoyer en campagne.

Le Roy fait venir une partie de ces marchandises, et il achète le surplus à Québec ou à Montréal ; mais les achats ne s'en font presque jamais en droiture chez les négocians : le Roy achète ordinairement de la seconde main ; ceux qui sont à portée de savoir mieux que les gens qui sont à la tête de l'administration, ont attention de s'en munir à propos, et avant que le public soit informé du besoin que le Roy en a. Comme ces achats forment toujours des sommes considérables, les négocians, pour faire une grosse vente, donnent les marchandises souvent à 15 ou 20 pour $\frac{c}{100}$ audessous du cours ; ensuite ces marchandises qu'on a eu le secret de faire augmenter en les rendant rares dans les magasins du Roy 20 pour $\frac{c}{100}$ audessous du cours ; cette sorte de spéculation a donné des profits immenses dont tout le monde n'a pas profité. *

Si l'Intendant, au lieu de demander annuellement en France les marchandises qu'il croit nécessaires aux magasins du Roy pour l'année suivante, proposoit aux négocians de les faire venir au rabais, chacun d'eux se chargeroit des articles les plus à portée du genre de son commerce, que par conséquent ils pourroient tirer à meilleur marché ; il suffiroit de les obliger à prouver qu'ils ont fait charger ces articles, sans les forcer à les remplacer au cas que leurs navires eussent péri, ou qu'ils eussent été pris ; par cet arrangement les négocians, assurés de la vente, se contenteroient d'un léger profit sur une partie qui ne diminueroit point leur commerce ordinaire, et le Roy gagneroit beaucoup à cette nouvelle forme, et les petits profits répandus sur tous les négocians produiroient un effet avantageux au commerce. Dans le cas où le Roy auroit besoin de quelques marchandises avant l'arrivée des navires, l'Intendant les achèteroit, de même, de la première main au rabais.

Il y auroit, sans doute, d'autres moyens de diminuer les dépenses énormes que le Roy fait en Canada ; mais comme ils tiennent à un changement à faire dans l'administration même, ce n'est ici ni le temps, ni le lieu d'en parler.

* Le sens de ce passage est incomplet.

Concluons de tout ce qui a été dit dans ce mémoire, que cette Colonie dans son état actuel, dépourvue de loix et presque de réglemens de police, livrée à des vers rongeurs qui en dévorent la substance, nuit à elle-même et à l'Etat ; mais qu'elle seroit susceptible d'une réforme dans les établissemens déjà faits, et d'établissemens nouveaux qui la rendroient florissante et utile à sa métropole ; qu'il faudroit y encourager la population ; chercher des moyens pour faire revenir les hommes qui y sont ; laisser les habitans sur leurs terres, et les engager par toutes sortes de motifs à les cultiver ; favoriser le commerce dans toutes les branches connues, et dans celles qu'on pourroit découvrir ; établir une Maison de Ville, et une Chambre de Commerce à Québec et à Montréal ; y faire observer autant que possible les loix de police qu'on suit en France, surtout celles qui ont rapport aux besoins indispensables de la vie, pour diminuer le prix de la main-d'œuvre ; subvenir aux dépenses nécessaires à la sûreté publique ; prévenir et arrêter les incendies ; y faire au moins quelques établissemens capables de donner aux citoyens l'espoir de se rendre recommandables, de leur inspirer l'amour d'une patrie où ils trouveroient les douceurs de la vie, et les agrémens de la société ; y procurer pour cela quelque lieu d'assemblée, quelque amusement public qui dédommage de la rigueur du climat dans un tems où toutes les affaires restent suspendues ; enfin, suivre l'exemple de nos voisins, dont les Colonies, fondées par des gens habiles, élevées et pour ainsy dire nourries par de bonnes loix, ont acquis un tel degré de constitution heureuse qu'on l'enviroit dans les royaumes de l'Europe les plus florissans.

Conclusion.

FIN.

Avan
Articl
Popul
Cultur
Disett
Cause
Moye
Projet
Comm
Tarif
Cette
Dépen
du
Branc
Obser
Traite
Maniè
Ce qu
Abus é
Remè
Réflex
gnie
Raiso
geu

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE MÉMOIRE.

| | |
|--|-----|
| Avant-propos, | 1 |
| Articles différens traités dans ce mémoire,..... | 2 |
| Population, | id. |
| Culture des terres. Police sur les grains,..... | 3 |
| Disette actuelle,..... | id. |
| Causes de cette disette,..... | 4 |
| Moyens d'y remédier,..... | id. |
| Projet pour l'établissement d'un Bureau et Magasin d'Abondance,.... | 5 |
| Commerce du Canada,..... | 6 |
| Tarif de l'importation et de l'exportation,..... | 7 |
| Cette dernière beaucoup plus foible,..... | id. |
| Dépenses que le Roy fait dans la Colonie, nécessaires pour la balance du Commerce dans son état actuel,.... | id. |
| Branches actuelles du Commerce du Canada,..... | 8 |
| Observation sur les laines du pays,..... | id. |
| Traite avec les Sauvages,..... | 9 |
| Manière dont sont exploités les Postes de la Traite,..... | 10 |
| Ce qu'on entend par Congé,..... | id. |
| Abus dans l'exploitation des Postes de la Traite,..... | id. |
| Remèdes proposés pour corriger ces abus,..... | 11 |
| Réflexions sur le Commerce exclusif du Castor, accordé à la Compa- gnie des Indes,..... | 12 |
| Raisons par lesquelles on prétend prouver que ce privilège est avanta- geux au Commerce de la Colonie, et au Commerce en général,.... | id. |

TABLE DES MATIERES.

| | |
|---|-----|
| Réflexions sur le Commerce du Gin-sing, | 14 |
| Moyen de faire revivre cette branche de commerce qui est éteinte, ... | 15 |
| Observations sur les Ecarlatines que nous tirons d'Angleterre pour la traite avec les Sauvages, | 16 |
| Détails sur la Construction Royale établie à Québec, | 17 |
| Abus sur l'employ des Bois du Canada, | 18 |
| Cause du peu de durée des Vaisseaux qu'on y construit, | id. |
| Nécessité d'une Construction Royale à Québec, | 19 |
| Moyen d'y encourager la construction en général, | 20 |
| Monnoye dont on se sert en Canada, | id. |
| Elle est de deux espèces, Cartes et Ordonnances, | 21 |
| Avant 1755 l'argent fort rare en Canada, | id. |
| Cartes plus recherchées que les Ordonnances jusqu'en 1753, | 23 |
| Réduction sur les Ordonnances, | id. |
| Règlement de 1753, par lequel les Lettres de Change données pour le papier n'ont été payables qu'en trois termes d'une année chacun, ... | id. |
| Effet qu'a produit ce Règlement, | 23 |
| Mauvais effet des Espèces venues pour le payement des troupes de terre, | id. |
| Effet de la Monnoye de papier établie dans la Colonie, ... | 24 |
| Moyen d'en tirer le party possible, | id. |
| Revenus du Roy en Canada, | 26 |
| Changement fait en 1753 au sujet d'un terme d'un an accordé jusqu'a- lors pour le payement des droits, | id. |
| Quelques moyens de diminuer les dépenses énormes du Roy en Canada, ... | 27 |
| Conclusion, | 28 |

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

7
8
1.
9
20
d.
21
d.
22
id.

HISTOIRE DU CANADA,

id.
23

PAR M. L'ABBÉ DE BELMONT;

id.
24

D'APRES UN MANUSCRIT

id.
25
26

A la Bibliothèque du Roi à Paris.

id.
27
28

On voit dans l'Histoire de la Nouvelle-France, par le Père de Charlevoix, Tome 2e., à la page 385, que M. L'Abbé de Belmont fut le Supérieur du Séminaire de Montréal entre les années 1713 à 1724.

L
allia
guer
par

Il
nons
nant
fit v
en 1
16,C

Q
tula
capit
rend
mér:
Riv:
Père
teux

M
gran

HISTOIRE DU CANADA,

PAR

M. L'ABBE DE BELMONT.

L'AN 1608 M. Champlain fonda la Ville de Québec, et fit alliance avec les Algonquins qui y habitoient. Il les mena à la guerre contre les Agniers dans la Rivière de Richelieu : il les défit par ses mousquetiers au Lac Champlain. 1608.

Il fit durant vingt ans la découverte des Hurons, Athistaréronons, Neutres, etc. ; fut plusieurs fois en France ; en fut Lieutenant du Roy sous MM. de Soissons, Montmorency, Ventadour. Il fit venir les Récollets en 1615 ; puis les Jésuites furent fondés en 1625 par un homme qui, entrant dans la compagnie, donna 16,000 écus. 1615. 1625.

Québec fut assiégé en 1629 par trois bâtimens anglois, et capitula après avoir attendu secours pendant un an ; et selon la capitulation se rendit. Deux ans après, c'est-à-dire en 1632, il fut rendu, avec accord que le pais serait aux François depuis..... méridien, et au..... En 1640 les Hollandois s'établirent sur la Rivière d'Orange dit Ohioye, donnant des armes aux Iroquois. Les Pères Lanoue, Le Jeune, Lemoine, Brébeuf, Lallemand et Buteux furent aux Hurons, et composèrent une Grammaire huronne. 1629. 1640.

M. de la Doversière, Trésorier, à La Flèche, homme d'une grande sainteté, eut une vision de l'Isle de Montréal, avec mouvement

1836.—1840.

d'y établir une Colonie ; il consulte le Père la Chaise qui approuve ce dessein ; le dit à M. le Baron de Fancamp et se lie avec luy. M. de la Doversière va à Paris pour ce dessein, rencontre M. Ollier au Luxembourg, lequel l'embrasse, luy dit son dessein, l'encourage ; lui donne cent louis d'or, et s'unit avec eux : va négocier avec M. de Lauson, à qui l'isle appartenoit, accompagné du Père Lallemand. Le Traité entre M. de Lauson et la Compagnie de Montréal se passe à Vienne. A son retour, M. de la Doversière logea dans une auberge où il fit rencontre d'un gentilhomme Champenois qui venoit de la guerre de Hollande, nommé M. de Maisonneuve qui, entendant parler d'un embarquement qu'on faisoit pour Montréal, vint s'offrir au Père Lallemand qui le donna à M. de la Doversière.

Tous les Ducs, Princes, et toute la Cour, fournirent ou donnèrent des privilèges d'indépendance au Gouverneur, etc. Le premier embarquement fut de 75,000 francs et de 45 hommes. Mademoiselle Manse, native de Langres, entendant parler avec zèle à un Chanoine de Madame de la Peltrie qui avoit amené des Ursulines en Canada, et des Hospitalières fondées par Made. D'Aiguillon, sentit un désir de venir en Canada ; elle le communiqua, vint à Paris, parler au Père Lallemand, au Père le Jeune qui, à la seconde visite, approuva sa vocation qui se divulgue, enfin qui est approuvée par le Père Rapin, Provincial des Récollets.

Madame de Villevoisin, et Madame de Bullion luy proposent le gouvernement de l'Hospital, lui donnent 22,000 lbs. Elle part pour la Rochelle, y prend par le moyen du Père la Place la connoissance de MM. de la Doversière et Fancamp ; s'embarque en un navire, séparée de M. de Maisonneuve, qui relâcha trois fois et perdit son chirurgien.

Mademoiselle Manse arriva la première. On fut fort surpris à Québec du pouvoir et de l'indépendance de M. de Maisonneuve. On voulut détourner Mademoiselle Manse. M. de Maisonneuve arriva à Tadoussac où il trouva M. Carron, Amiral de la flotte de Canada, qui lui donna un chirurgien. M. de Montmagny, Lieute-

nant d
Montré
pas pou
Iroquoi
pensée.

Au
donna
fit bâti
M. de
le 18
qui ent
à quoy

On
qualité
Moran
Droua
Prince.
Bullior

Le
dessus.
Minirr

En
consen
Made.
lesque
des 22
fut fai

Dix
poursu
conna

Au
ouvé

nant du Roy, voulut détourner M. de Maisonneuve de venir à Montréal, et lui offrit l'Isle d'Orléans. Il lui dit qu'il ne venoit pas pour délibérer, et quand tous les arbres seroient changés en Iroquois il feroit sa commission. M. de Montmagny changea de pensée, et l'accompagna à Montréal au mois d'Octobre.

Au retour M. de Maisonneuve, M. de Puiseaux, vieillard, lui donna sa belle maison d'habitation et s'associa à la Compagnie; il fit bâtir une bagarre, deux barques, avec quoy il partit le 8 May. M. de Montmagny vint à Montréal, et l'on y dit la première messe le 18 May, 1641. On choisit un angle de terre que fait une rivière qui entre dans le fleuve vis-à-vis un petit islet, pour bastir un Fort, à quoy on s'employa toute l'année sans estre apperçu des Iroquois.

1641.

On eut nouvelle que la Compagnie étoit de 45 personnes de qualité: MM. de Liancourt, Barreau, Marguerie, Gofreventy, Morangis, Chodebonne, Plessis, Mombart, St. Frémin, Orval, Drouart, Le Prestre, M. de Bretonvilliers, de Kélus, Madame la Princesse, la Chancelière, Villeclavin, surtout Madame de Bullion.

Le 19 Mars, 1642, la charpente fut levée; on mit le canon dessus. On avoit amené 12 hommes entre lesquels estoient M. Minime, charpentier.

1642.

En 1643 M. de Maisonneuve fut en France, et Madlle. Manse consentit que les 22,000 lbs. qui estoient en dépost des bienfaits de Made. de Bullion, fussent employés à engager cent hommes, lesquels défricheroient cent arpens de terre qui seroient le payement des 22,000 livres, et qui sauveroient le pays et l'hospital; ce qui fut fait.

1643.

Dix Algonquins aiant tué un Iroquois en leur pays, furent poursuivis par la rivière jusqu'au Fort. Les Iroquois qui ne connoissoient point ce poste le reconnurent.

Au mois du Juin 1643, les Hurons descendant en traite, ayant trouvé des Iroquois à la Chine, leur dirent notre poste et notre

nombre. Quarante Iroquois montent et surprennent six hommes qui scioient dans les bois, en tuent deux, emmènent le reste, et le lendemain les Hurons furent eux-mêmes taillés en pièces ; il ne s'en sauva que 30 qui furent reçus au Fort. Les Iroquois passèrent à la Prairie et ne purent emporter tout le castor. L'un des François se sauva et vint reprendre le castor abandonné, et passa la rivière sur un méchant canot.

1645.

En 1645 M. Daillebout, gentilhomme de Champagne, sa femme et sa belle-sœur, vinrent s'habituer icy. Le Roy Louis Treize donna un Navire de 250 tonneaux à la Compagnie, du Canon, etc. Madame de Bullion fait une donation de 2000 lbs. de rente pour l'Hospital, 12,000 lbs. pour bastir, 2000 lbs. à Mlle. Manse pour faire des aumosnes, et on mit le tout entre les mains du procureur de la Compagnie. M. de Puiseaux se repent de sa donation ; on la lui rend. Madame de la Peltrie descend à Québec. M. de Maisonneuve, avec 30 hommes fait un combat contre les Iroquois et fait une belle retraite, faisant passer devant tout son monde, et, restant seul, il se battit contre le commandant des Iroquois et le tua d'un coup de pistolet. L'un de ses pistolets ayant raté, le corps du défunt amusa les Iroquois, et donna lieu à la retraite : c'étoit dans les neiges, audessus de chez La Vigne.

1646.

En 1646 Made. de Bullion envoya 2000 livres, trois Chapelles. M. de la Barre, grand hypocrite, amena 60 hommes ; on bastit l'Hospital. Un Iroquois monte sur un arbre ; on place par mégarde un corps de garde au pied : on fit une paix fourrée. Il fit achever le Fort, faire des boutiques ; les pieux estoient de deux brasses, et il y avoit quatre bastions.

M. de Maisonneuve repasse en France pour la mort de son père. Madame de Bullion met vingt mille livres en rente entre les mains de la Compagnie, et envoie deux mille livres à Madlle. Manse. M. Daillebout demeure Commandant en 1646. M. Lemoine qui avoit servy les Pères fut envoyé demeurer icy pour être l'Interprète ; en 1641, il vint de France.

En 16
assassiné
Iroquois
roulaient

M. de
il fit don
France.

En 16
Iroquois
mille tr
ville so
joue deu
Normar
seul hor

M. D
lbs. pou
poursuir
appointe
mille fr
si-celle

En 1
sous
de la C
donné
Mlle. N
pour re
entière
Tous le
resta qu
ieux v
èrent c
de la C
Directe

En 1647 M. de Maisonneuve revint, ayant trouvé son beaufrère assassiné, avec sa mère remariée. La guerre recommença. Les Iroquois brûlent le Richelieu, tuent les Algonquins et Hurons qui voulaient trahir les Français, les attirant hors du Fort.

1647.

M. de Maisonneuve pouvoit estre Gouverneur du Canada, mais il fit donner le Gouvernement à M. Daillebout, et le fit repasser en France.

En 1648 les Iroquois saccagent le pays des Hurons qui se firent Iroquois, et grossyrent leur party. Ils viennent à Montréal, font mille trahisons, demandent à parler de paix. Lemoine et Normanville sortent; ils enveloppent Normanville. Lemoine couche en joue deux Iroquois qui estoient près de luy, ce qui fait ramener Normanville. On fit un Moulin, un Fort. Ils ne tuèrent qu'un seul homme, en blessèrent beaucoup.

1648.

M. Daillebout vient Gouverneur. M. Gofré avoit légué 80,000 lbs. pour un Evesché: elles furent perdues pour n'avoir diligemment poursuivy l'affaire. On augmente la Garnison de six soldats, et les appointemens qui n'estoient que de 3,000 lbs. sont augmentés de mille francs. Il se fit une grande Compagnie des Indes qui détruisit celle de Montréal.

En 1649 M. Daillebout envoya un camp volant de 40 hommes sous M. Demousseau son neveu. Le Père Rapin mourut. M. de la Doversière qui avoit tout ce que Madame de Bullion avoit donné à l'Hospital fait banqueroute. La Compagnie se dissipe. Mlle. Manse apprenant ces nouvelles, passe en France en 1650, pour rendre compte à Madame de Bullion. Les Hurons furent entièrement saccagez. Les Pères Lallemant et Brébeuf bruslés. Tous les Iroquois défilioient chez les François. De 3,500, il n'en resta que 600 qui furent icy, et quelques 500 qui rôdèrent en divers lieux vers le Lac Supérieur, toujours poursuivis, et enfin s'arrêtèrent chez les Kikapous. Mlle. Manse fait réunir les Messieurs de la Compagnie par acte dans le Chastelet. M. Ollier est fait Directeur.

1649.

Chicot, M. Boudart et sa femme sont attaqués par dix Iroquois ; Boudart estoit sauvé, mais entendant la voix de sa femme, voulant la sauver, il se fit tuer pour la sauver. M. Lemoine, Archambault, et un autre, les voulant secourir, furent coupez par 40 Iroquois et essayèrent leur décharge qui fut sans effet ; ils s'enfuyèrent dans l'Hospital dont ils trouvèrent la porte ouverte, avec Mlle. Manse seule, qui assurément auroit été prise et l'Hospital bruslé sans leur fuite. Chicot s'étoit caché ; ils le trouvèrent et le vouloient amener, mais il se défendit si fort qu'ils lui levèrent la chevelure ; ils bruslèrent cruellement la femme.

Quatre François furent attaqués le 18 Juin, et s'estant jettés dans une méchante redoute à la Pointe St. Charles, commencèrent à fusiller. Le nommé La Vigne qui estoit proche, entendant le bruit, s'en va à travers les fredoches essuyant le feu des ennemis. Le combat recommença, M. Lemoine y accourut, et les ennemis perdirent 30 hommes ; une partie du reste fut blessé, deux des nostres tués et deux blessés.

1652. En 1652 M. de Lauson fut Gouverneur à la place de M. Daillebout ; persécuta Lemoine, et retrancha mille livres à M. de Maisonneuve que la Compagnie lui donnoit, dont il fut puny, en ce que les Iroquois prirent dans cette année le reste des Hurons réfugiés à l'Isle d'Orléans, tuèrent l'aisné et une partie de la famille du Sieur de Lauson ; le tout à la vue de Québec. Le Montréal étoit dans un grand péril. Mademoiselle Manse et M. de Maisonneuve convinrent qu'il repasseroit en France, et prendroit les 22,000 livres que Madame de Bullion avoit données pour un secours, à condition que l'Hospital auroit la moitié de la métairie de la Seigneurie, quoiqu'elle ne valut pas la dite somme, afin de sauver et l'Hospital et le Pais. Made. de Bullion approuva ce traité et donna encore 2,000 livres. M. de Maisonneuve laissa M. de Mousseau en sa place.

1653. Le 14 Octobre 1653, des aboys de chiens font connoistre que les ennemis sont proches. M. Closse, Major, fut commandé avec 24

hommes. Il détacha Bostom et Lagachetière ; ce dernier fut tué et tua son ennemi en tombant ; l'autre se sauva en une maison de terre. M. Closse fut investy par 200 Iroquois, passe à travers leur feu et se jette dans la maison avec ses 24 hommes. La poudre manque à M. Closse. Bostom sort à la faveur du feu de nos gens, passe à travers les dits ennemis assiégeant la maison, va au château, revient avec 10 hommes et 2 pièces de campagne qui viennent à la faveur d'un petit radeau, tire tout d'un coup ses deux pièces de canon. M. Closse fait une sortie et fait entrer le secours. Les Iroquois perdirent 20 hommes, et plus de 50 estropiés de bras et de jambes.

M. de Lauson envoya, malgré luy, 10 hommes sans armes et sans vivres, dont l'un estoit M. de St. Ange. La bonne femme Parmanda se défendit vaillamment ; elle eut trois coups de hache, et donna un soufflet à un François. M. du Plessis fut tué avec quinze hommes ; il étoit Gouverneur des Trois-Rivières : il venoit de conduire Mademoiselle Manse.

M. de Maisonneuve demeura encore en France. M. de Lauson envoya une barque qui eut peur que le château ne fût rendu, et s'en retourna sans rien faire.

Les Trois-Rivières sont bloquées. Madlle. Manse estant à Québec, apprend que M. de Maisonneuve venoit avec 150 hommes. Le Père Poncet fut pris presche Québec ; il laissa au lieu de sa prise un papier qui donna connoissance que les Trois-Rivières estoient investies ; quelques François qui le voulurent aller secourir ne l'ayant pu joindre, allèrent aux Trois-Rivières et se jettèrent dedans à la faveur de la nuit. Pendant que les Trois-Rivières estoient bloquées, les Hurons qui estoient à Montréal découvrirent un party d'Iroquois ; ils en donnèrent nouvelle aux François, ils firent deux partys, et prirent les Iroquois par devant et par derrière ; ils les tuèrent, et leur prirent quelques uns de leurs principaux capitaines captifs. Le Capitaine des Hurons s'appelloit Kanontaga ; il descendit aux Trois-Rivières, avertit les Iroquois de la prise de

leurs gens, et qu'on les rendroit s'ils levoient le siège des Trois-Rivières, et fesoient la paix. Les Iroquois y consentent. Kanontaga faillit être pris luy mesme au Lac St. Pierre.

1653.

En 1653 la Sœur Bourgeois arrive ; elle est de Troyes ; elle estoit âgée de 35 ans, Préfete de la Congrégation. M. de St. André, leva 105 hommes que M. de Maisonneuve fit des 22,000 livres de Madame de Bullion, en Poitou, Maine et Bretagne. M. de Lauson, envieux, ne veut pas laisser monter les 105 hommes à Montréal.

Une troupe de François travaillant, avoit posé une sentinelle sur une souche, qui se laisse emporter et prendre par les jambes. Le Major fit courir aux armes ; un Iroquois nommé La Barrique, commandant la troupe se présente ; on tire dessus avec du plomb à canard, il tombe et est amené vif ; son frère vint quelques mois après, donne quatre attaques à Montréal, mais La Barrique l'appelle de dessus les murs, et lui fait promettre de faire la paix.

Les Iroquois saccagèrent l'Isle aux Oyes à douze lieues de Québec ; tuent toutes les familles de Moyen et de Macart, emmènent les enfans dont Mlle. Dugué étoit ; repassent à Montréal, y donnent quelques attaques. La Barrique pourparle ; les Iroquois tuent un nommé Daubigeon, puis veulent pourparler. M. Lemoine venoit d'escorter un Ambassadeur Iroquois, raconte le sac de l'Isle aux Oyes ; on fait dessein de surprendre les pourparleurs. M. Lemoine les prend, allant seul à eux avec ses pistolets. Le Capitaine de la troupe des pourparleurs Iroquois, nommé La Plume, vint le lendemain pour délivrer ses gens, et est encore pris par M. Lemoine avec quatre autres.

Les Agniers, sous la conduite d'un nommé La Grande Armée, viennent en guerre à Montréal, apprennent la prise de ces six Capitaines Iroquois, font faire la paix où l'on rendit Trottier, St. Michel, Le Moyen et La Treille.

Mademoiselle Moyen a épousé M. Dugué ; Mademoiselle Mauville a épousé M. de Grandville.

La paix dura toute cette année, et l'habitation avança. Les Iroquois tuèrent pourtant au dessus de l'Isle, une troupe de Hurons, et parmi eux le Père Gareau qui vient mourir à Montréal, et y est enterré.

1656.

M. de Maisonneuve va en France demander à M. Ollier, directeur et premier associé de la compagnie, des ecclésiastiques : les Jésuites lui ayant dit plusieurs fois que sans estre fondez ils ne pouvoient venir servir ce lieu au préjudice des Missions. Madlle. Manse se démit et se rompit un bras.

1657.

M. Ollier choisit M. l'Abbé de Kélus, M. Souard, M. Gallinier et M. Dalet qui partirent en caresme ; et M. Ollier mourut à pasques, ces Messieurs estant encore à Nantes.

Le Père de Quen, supérieur des Jésuites, et M. Daillebout viennent au devant à l'Isle d'Orléans. M. d'Argenson est nommé au Gouvernement ; il ne vint que l'année suivante. Cette année M. de Charny commanda à la place de M. de Lauson, son père ; et luy s'en estant allé, M. Daillebout reprit le Gouvernement. En ce temps le Canada dépendoit pour le spirituel de l'Archevêché de Rouen ; M. de Kélus avoit des lettres de Grand-Vicaire ; il en exerça la fonction à Québec.

Les Iroquois commencèrent la guerre le 27 Octobre 1657, par l'assassinat d'un menuisier, nommé Nicolas Gode, qui couvroit une maison, et de son gendre nommé Jean St. Pair. On dit que la teste parla estant coupée. Madlle. Manse ayant le bras cassé, et toujours plus mal, demande permission à M. de Kélus de repasser pour aller trouver Made. de Bullion, et faire venir par son moyen des Religieuses de la Flèche. M. de Kélus dit à M. Souard qu'une hospitalière de Québec avoit besoin de changer, et de l'amener icy ; elle y vient avec sa compagne, Madlle. Manse, et M. de Maisonneuve n'en sachant rien, le trouva mauvais à cause que M. Ollier avoit fait un contrat avec les Hospitalières de la Flèche.

1658.

Mlle. Manse part, va à la Flèche. M. de la Doversière attendant dire qu'il y avoit des Religieuses à Montréal, jugea

1659.

témérairement qu'elle s'opposoit à ce qu'il y vint des Religieuses, et qu'elle venoit rendre compte et se retirer : il s'éclaircit. Madlle. Manse va à Paris, fait faire la fondation pour les Hospitalières de la Flèche, recouvre sa santé sur le tombeau de M. Ollier par miracle, et par un second miracle, estant tombée de cheval sur le bras, à huit lieues de la Rochelle, elle ne fut aucunement incommodée du bras qu'elle avoit eu rompu et disloqué avec une vieille luxation.

La sœur Marguerite Bourgeois avoit accompagné Mlle. Manse en ce voyage, et amena 32 filles pour le Montréal, trois Religieuses de la Flèche, savoir : les sœurs Brussolle, Masse et Moillac. Monseigneur d'Angers refusoit son obédience. M. de la Doversière fut malade à la mort, et le peuple d'Angers se mutina ; M. de St. André les écarta l'épée à la main, et elles partirent. MM. Vigne et Lemaître viennent aussi, mais à la veille de partir ils avoient tant acheté de denrées qu'ils n'avoient pas de quoy payer le fret ; et 110 personnes qui venoient se virent sur le point de rester ; enfin, le capitaine se fia à leurs promesses.

Le navire avoit servi d'hospital à l'armée navale. Dix personnes moururent d'abord de la peste ; les Religieuses s'exposèrent ; deux Huguenots se convertirent à la mort.

M. l'Abbé de Kélus reçut l'ordre de retourner en France, qu'on lui fit signifier à Montréal par un commandant et une escouade de soldats. M. de Bellestre vint cette année.

1660.

Il y eut cette année 22 hommes de tués, et huit morts. Le 21 May dix-sept François estant partis furent attaqués par 80 Iroquois. Un nommé Daulac débaucha 17 François pour aller en guerre aux Iroquois ; au pied du Long Sault il trouve un méchant Fort de pieux commandé d'un costeau, il se jette dedans. Ononotaga, Huron, ayant fait deffoy à un Algonquin sur le fait du courage aux Trois-Rivières, vient à Montréal ; on lui dit où étoient les François ; il demande d'y aller aider aux François.

Ils saccagent d'abord deux canots. Quelques Iroquois vont avertir trois cens guerriers qui voulurent enlever le Fort, qui furent repoussez et perdirent bien du monde ; ils envoyèrent quérir un renfort de 500 hommes de Richelieu qui descendoient pour enlever Québec. Les Iroquois crièrent aux Hurons de se rendre, qu'ils auroient la vie. Les lâches se rendirent, hors Onontaga et 4 Algonquins, et dirent aux Iroquois que les François n'estoient que 17. Les 500 hommes de renfort arrivèrent enfin : les Iroquois, au nombre de 600, durant trois jours, donnèrent de continuels assauts au Fort, abattant les arbres.

Daulac s'avise de charger un mousquet de poudre jusqu'à la gueule, afin de le faire éclater comme une grenade ; mais une branche le fit retomber dans le Fort. Les ennemis perdirent le tiers de leur nombre au rapport de Taondechoren. Les 17 François furent tués, hors 4 dont trois moururent d'abord et le quatrième fut bruslé. Les ennemys furent effrayés de cette résistance et se retirèrent ; sans cela tout estoit perdu. M. Daillebout meurt à Québec, et M. de la Doversière en France.

En 1661, au mois de Février, les Iroquois prirent treize personnes tout d'un coup ; en Mars six, et en tuèrent quatre. En Février, nos gens travailloient sans armes, Mlle. Duclos courut à M. Lemoine toute chargée de fusils, et empescha un plus grand mal, car les Iroquois qui estoient 250 s'enfuyrent. Un nommé Baudoin et Lachapelle furent pris, et Monsieur Lemaître, prestre du Séminaire, fut tué à St. Gabriel par Outréouhati, Onontagué, le jour de la décollation de St. Jean-Baptiste ; comme il disoit son Breviaire, il vit les Iroquois venir sur nos gens, et pour leur donner le temps il se mit entre deux avec un coutelas : son image demeura imprimée dans son mouchoir en traits de sang.

En 1662, environ le temps de la mort de Monsieur Lemaître, M. l'Abbé de Kélus vint en Canada incognito, venant de Rome ; ce fut pour lors qu'on l'obligea de repasser. Le 25 Octobre 1661, M. Vignal fut tué à l'Isle à la Pierre, où étant abordé, les Iroquois

firent une huée ; les François se jettent en canot hors Monsieur Brysat qui, ayant tué le capitaine, et ayant le bras cassé, fut pris. M. Vignal fut blessé ; MM. Moyen et Duchesne tués, et M. René pris. M. Vignal, fort blessé, fut brûlé et mangé ; René et Brysat menez à Onneyouth, où Brysat fut horriblement brûlé, estant guerry. Le 7 Février 1662, fut tué, Monsieur Closse, major du Fort, abandonné de son valet flamand, avec trois hommes qui furent tuez. Le 6 May, à Ste. Marie, Roulier, Truudeau, Langevin et le soldat, essayèrent la décharge de 50 Iroquois, et, s'estant jettez dans la redoute, ils furent secourus de M. de Bellestre ; une autre fois, à Ste. Marie, on prit onze Iroquois.

1663. Mademoiselle Manse passe en France pour avoir les vingt mille livres que Madame de Bullion avoit mises entre les mains de M. de la Doversière pour la fondation de l'Hospital qu'on a trouvé moyen de faire perdre ; elle demeure deux ans en France.

1664. La Compagnie donna cette Isle et la Seigneurie aux Messieurs de St. Sulpice ; on leur voulut ôter la justice. Les Iroquois tuèrent deux hommes aux Isles de St. Thérèse, revenant en canots de bois chargés de viande. M. de Bellestre secourut le reste de leur troupe. Deux François furent tués à la porte de Montréal, allant en canot terre à terre. Un Iroquois fut tué.

MEMOIRE DE LA GUERRE CONTRE LES IROQUOIS.

C'est une chose également utile et agréable que de conserver la mémoire des maux passés : c'est ce qui me pousse à la fin de cette année 1698, qui sera probablement la fin de la guerre, d'écrire d'un style simple et raccourcy l'histoire de la dernière guerre que nous avons eue contre les Iroquois.

1680. Il y avoit huit ans que M. le Comte de Frontenac estoit Gouverneur du Canada, où il avoit fait faire le Fort de Kataroksy, par

M. de la Salle, à l'entrée du Lac Ontario. Tout ce temps s'estoit passé dans une paix profonde avec les Iroquois et Hollandois ; et les plus considérables aventures du pays avoient été trois ou quatre démêlez domestiques. Le premier, entre Mgr. L'Evesque, les Pères Jésuites et le Clergé d'une part, soutenus par M. Talon, Intendant ; et de l'autre part, M. de Frontenac, M. De la Salle, la Compagnie et les Pères Récollets, touchant l'eau-de-vie traitée et donnée à emporter aux Sauvages ; ce que Mgr. L'Evesque traitoit de péché réservé. Le second différend fut entre M. de Frontenac et M. Perrot, soutenu de M. Desenclos, au sujet de M. Bizar, lieutenant des gardes de M. de Frontenac, emprisonné par M. Perrot, qui, ayant été pris par adresse et tenu un an en prison, fut envoyé en cour. Le troisième entre M. Talon et M. de Frontenac pour la présidence du conseil ; enfin le quatrième fut une petite révolte de la Justice de Montréal qui vouloit se soustraire à la Jurisdiction du Séminaire.

Les RR. PP. Jésuites Bruyas, Vaillant, Millet, Lamberville, Carheil et Garnier, gouvernoient avec bénédiction les cinq missions Iroquoises d'Agniers, Onneyouths, Onontagués, Oiengouens et Tsonnontouans, outre celles des Hurons, Staois, Illinois, du Sault Ste. Marie, et Miamis, des Abénaquis et de l'Acadie.

Il y avoit deux missions auprès de Montréal ; l'une du Sault, fondée au commencement du gouvernement de M. le comte de Frontenac en 1672, par le R. P. Fremin, et une autre à la Montagne, fondée en 1677.

Le gouverneur d'Orange s'appelloit Major Andros ; plusieurs coupeurs de bois avoient découvert aux Flamands des grand profits qu'il y avoit à faire à aller traiter aux nations.

Les Iroquois avoient pour un castor, à Orange, ce que les François leur vendoient pour dix dans les bois ; ainsi ils haysoient les François et aimoient les Flamands.

M. de Frontenac voulant, selon les ordres de la cour, empescher que les François n'allassent dans les bois et aux nations éloignées

en traite, donna aux Iroquois permission de piller ceux qui n'auroient pas une permission par écrit ; ce qu'ils exécutèrent depuis avec grande licence.

1631. Les Iroquois ayant attaqué le village des Illinois, au temps que les hommes n'y estoient pas, prirent mille femmes, enfans, ou vieux. M. de Tonty y fut blessé.

1682. Les Iroquois estoient fiers de leurs victoires sur les Illinois ; les Anglois de la Virginie haysoient les François à cause de leur cherté, animez par les Flamands qui envoyoit au sud et au nord du Lac Ontario des canotées de hardes gratuitement, pour les attirer à eux.

Quelques particuliers estant irrités par des querelles particulières, comme La Chaudière Noire qui fut maltraité par M. Perrot à qui il ramenoit 4 Staois. Horchouasse qui avoit pillé le Père Carheil ; Hannonsache, tué par un Illinois à Missilimimakina ; pour toutes ces choses, dis-je, les Iroquois cherchoient querelle aux François ; ils ne faisoient autre chose dans leurs festins, danses ou sueries, que de mettre Onontio à la Chaudière, et pour en venir aux effets ils commencèrent cette année à piller, à Tcheyagon, trois François : Le Duc, Abraham, et Lachapelle ; ensuite, la barque de Katarok8y estant mouillée dans la rivière de Niagara sous la conduite du Sieur Lamarque, les Tsonnonthouans y estant entrés lièrent le pilote, battirent les François, et pillèrent pour 1300 livres de marchandises. Peu après, La Chaudière Noire avec sa bande, au Fort de Katarok8y, se fit donner de force une grande quantité de hardes. Tegannissorens vint faire ici quelques sortes d'excuses à M. le Comte. Sur ces entrefaites M. le Comte est rappelé et a pour successeur M. le Fèvre de la Barre, premier Intendant d'Auvergne, Capitaine de vaisseau, qui avoit donné un beau combat aux Isles et se fait appeler M. le Général.

M. le Général commence par envoyer trois de ses gardes, avec leurs casaques, aux Iroquois leur dire de le venir voir au printemps à Montréal pour faire conseil.

E
n'assLe
quatr
Arra
vint r
et s'
pelletPe
envoy
qui, a
s'estc
des T
vinrer
les H
assemLe
les la.
autant
un trc
corps
par un
la jetta2me.
tant sa

3me.

4me.

quin, f

5me.

à l'Ilir

6me.

Ensuite, il envoie le nommé Salvage aux Flamands leur dire, de n'assister point les Iroquois d'armes.

1683.

Les Flamands allèrent, nonobstant, en traite aux Staois avec quatre fugitifs François pour débaucher les dits Staois ; et le nommé Arrathio, frère d'Aria, passa à Katarok8y, descendit les Rapides, vint reconnoître Montréal, donna un collier aux Sauvages du Sault, et s'en retourna par le Lac Champlain avec une canotée de pelleteries.

Pour les Iroquois ils avoient résolu de ne point venir ; mais on envoya M. Lemoine avec Ondotionnens, capitaine de la Montagne, qui, ayant couru risque d'être tués des séditieux de Tsonontouans, s'estoient réfugiés chez le Père Gárnier, firent enfin venir les anciens des Tsonontouans qui se joignirent à ceux des quatre nations et vinrent à Montréal, tenir une diète générale, où se trouvèrent aussi les Hurons, Staois, Algonquins et les trois missions d'icy bas, assemblés dans la grande Eglise non encore bénite.

Le premier discours fut pour la mort d'Hannonsache ; on essuya les larmes des morts par huit capotes blanches, autant de chemises ; autant pour les Ayandés, et quatre fusils pour les guerriers ; on fit un trou pour enfouir ce discours qu'on couvrit de quatre justes-aucorps galonnés pour chaque cabane ; on fit passer la rivière dessus par un collier ; on leur osta la hache par un deuxième collier ; on la jetta dans le lac par un troisième collier.

2^{me}. discours. On leur oste le pouvoir de piller les François traitant sans permission, par cinq colliers.

3^{me}. discours. Qu'il punira M. de la Salle d'avoir armé l'Ilinois.

4^{me}. discours. Il reconnoit pour enfans l'Huron, l'8taois, l'Algonquin, par 5 colliers.

5^{me}. discours. Il leur demande quel sujet ils ont de faire la guerre à l'Ilinois et au Miamis.

6^{me}. Le Père Bruyas jette le collier de la Foi.

7^{me}. Les Gannaſagues et Gännensatagués, ne faisant qu'une terre, jettent un collier, puis les Algonquins, enfin les Hurons, pour confirmer la parole d'Onontio. Ces présens montèrent à plus de deux mille écus.

Teganissorens, orateur, chef et interprète des Iroquois, répondit à tous ces colliers par autant d'autres colliers. Pour la question de l'Ilinois il dit fièrement : il mérite la mort ; il m'a tué : on n'osa point répondre.

Le Général envoie en traite pour 16000 livres de marchandises.

1683.
Novembre.

Les vaisseaux nous amenèrent trois compagnies de la Marine : MM. D'Hosta, Chevalier, et Aubry, capitaines.

Monseigneur de Laval s'en va en France.

M. Perrot s'estant brouillé avec les dits capitaines et fait quelque faux pas dans ce procédé, est interdit.

1684.
Décembre.

La maison des Sœurs de la Congrégation fut brûlée, et deux Sœurs dedans.

Teganissorens, estant descendu de Tsonnontouan à Montréal, visite toutes les costes. Cependant le Père Potier descend des Outaouis, apporte les nouvelles què les Iroquois avoient pillé les 16,000 livres de M. de la Barre ; de plus, qu'ils avoient assiégé le Fort de Contreccœur où estoit le Chevalier de Baugy, ce qui mit M. de la Barre en fureur et tous les marchands intéressez ; sur ces entrefaites Teganissorens arrive à Québec ; sa présence irrite les François. On conclut une guerre à la hâte, sans préparatifs ; on assemble 800 hommes des costes ; ceux de Lorette s'y joignyrent, et la nouvelle en estant venue icy, tous les Sauvages se préparent à la guerre. Teganissorens est arrêté.

M. de la Barre fait M. Perrot Maréchal de Camp, mais ayant mis en prison les tambours des capitaines, il est cassé et se bat contre M. de Ste. Hélène.

Ce
chanc
d'ach
année
comrr
de la
comrr
pillée.

Ce
lesque
Géné
et pou

Le.
Franç
fesoit
envoy

Ce.
Ok8o
après
pu, e
point,
excus
estoit

M.
Au re
M. H
taines
nouve

Au
1^o. de
Québe
Cour,

Cette guerre fut particulièrement excitée par l'avarice des marchands, lesquels avoient, sous M. de la Barre, toute licence d'acheter de luy autant de congez qu'ils vouloient, y ayant cette année icy 150 canots aux Stauois. On faisoit encore des desseins de commerce à Niagara, à Toucharenton, aux Illinois et ailleurs. M. de la Barre et eux vouloient obliger l'Iroquois de laisser paisible le commerce, et, le premier, de se faire rembourser les 16000 livres pillées.

Cependant cette armée part au nombre de 1200 hommes, parmi lesquels estoient 350 Sauvages : elle manquoit de vivres. M. le Général très-embarrassé ne donnoit que peu d'ordres pour la marche, et pour le reste désirant fort la paix.

Les RR. PP. Lamberville et Milet apportèrent dans le Lac St. François trois colliers qui disoient que le Tsonnontouan, guerrier, faisoit le maistre ; que l'Onnontagué désiroit faire la paix, et qu'on envoya Okbouessen. (M. Lemoine)

Ces colliers furent présentés publiquement à Katarok8y. Okbouessen part après la mi-Août de Katarok8y, et quatre jours après on partit pour la Famine où le mauvais air, le poisson corrompu, et surtout l'infection des ordures du campement qui ne changea point, donnèrent la fièvre à l'armée ; enfin, Ouréouhati y vint faire excuse et la révérence à Ononthio pour le Tsonnontouan qui n'y estoit pas, et il se fit ainsi une satisfaction en effigie.

M. Demeules, intendant, s'en retourne. M. Champigny vient. Au retour de la guerre arrivèrent les vaisseaux, M. de Callières, M. Hénault des Rivaux, gouverneur de Montréal, et trois capitaines de vaisseau. On avoit commencé en May le bastiment du nouveau Séminaire.

Au mois de May nous eûmes nouvelles par l'arrivée des vaisseaux 1^o. de l'élection de M. l'Abbé de St. Valier à l'Episcopat de Québec, malgré tous ses parens qui le vouloient retenir, et toute la Cour, où sa sainteté estoit très-distinguée ; 2^o. du rappel de M. de la

1684.

1685.

Barre, duquel le procédé avec les Iroquois avoit déplu à M. de Seignelay qui l'appela la paix honteuse du Sieur de la Barre ; 3^o Que M. le Marquis de Denonville, mestre de camp des dragons de la Reine, luy succède et amène 600 hommes, avec ordre de subjuguier l'Iroquois. Enfin, de la mort du Roy d'Angleterre et de sa conversion.

L'Espérance fut tué le 15e Décembre.

Le Gouvernement de M. de Denonville a duré quatre ans.

L'an 1686, il se prépara à la guerre et demanda des troupes.

L'an 1687, il alla à Tsonnontouan.

L'an 1688, il fit la paix.

L'an 1689, il fut battu à Lachine, et rappelé.

1686.

L'hyver, M. Denonville fit faire des présens aux Sauvages du Sault et de la Montagne ; ils eurent 200 livres pour leur part en couvertes.

Au mois de Février les Tionnontatés furent conduits à la chasse par le traistre Astolach à Katoge ou Saxina, où il avoit donné rendez-vous aux Tsonnontouans qui en enlevèrent, moitié de gré, moitié de force, 120.

Sept Anglois allèrent le printemps en traite à Missilimakinac, et firent 200 robbes ; ils furent pris des Miamis à leur retour ; lesquels Miamis furent repris par les Iroquois qui ensuite attaquèrent le village des Miamis en l'absence des hommes et y prirent 200 femmes et enfans. Les Iroquois firent leurs cruautés ordinaires, rôtirent les enfans, les firent manger à leurs mères ; bruslèrent une fille à la broche,—sa mère la défendit en désespérée. Les guerriers des Miamis réunis et avertis, poursuivirent les Iroquois, en tuèrent 127, et reprirent partie des captifs.

Cependant Turcot, Rolland et Grandmaison, traitteurs François, sont pillez des Iroquois ; et d'un autre costé trois frères, St. Hélène

d'Iber
Forts
de M
dégra

M.
Franc

On
Gouv
persur
fugitif
nomm.
d'effet.
de Tc
passer
rion, !
nage, c
de la I
jugean
sort au
en mec
bois à
Sauva

bon m
noient
leur dc
Flama
bas les
le pill-
l'acqué

Cep
ment é
ens à
rdre

d'Iberville et Maricour, avec leur cousin St. André, prennent deux Forts à la Baye d'Hudson : Kichichouan, et Fort Rupert, assistez de M. de Troyes, commandant un détachement de la marine ; ils dégradent le gouverneur en une Isle.

M. de St. Vallier visite l'Acadie, et estant de retour repasse en France.

On fait l'enceinte de Ville-Marie, de pieux. Cependant Dongan, Gouverneur de Manhatte, catholique, mais très-méchant homme, persuadé par les nommez Du Plessis, Lafontaine, Marion, frans fugitifs du profit qu'il y a à faire à Missilimakinac, y envoie un nommé Grégoire avec un gros party de 60 hommès, et 3000 livres d'effets, et qui ayant eu avis que M. Du Luth gardoit le passage de Toncharontio qui communique du Lac Erie au Lac Hurou, passèrent par Taronte, et estoient conduits par les Lafontaine, Marion, le nommé Gaustassy et Tegannenstet. Ils arrivèrent au voisinage de Missilimakina, vers le mois de May au nombre de 60. M. de la Durantaye, très-brave et très-sage officier qui y commandoit, jugeant qu'il falloit prévenir l'entrevue des Staouais et des Flamands, sort au devant de luy avec sa compagnie ; tous les Sauvages sortent en mesme temps avec leurs armes, et font un grand party dans les bois à une portée de fusil des François. Chose admirable, tous les Sauvages estoient partis pour favoriser les Flamands à cause de leur bon marché. Cependant, Grégoire crut infailliblement qu'ils venoient escorter et soutenir les François. M. de la Durantaye sans leur donner le temps de s'esclaircir, estant entre les Sauvages et les Flamands, s'avance avec sa compagnie le fusil en joue ; fait mettre bas les armes aux 60. Flamands et les lie, et en même temps donne le pillage de leurs marchandises aux Sauvages et aux François, s'acquérant par là ceux qui se seroient peut-être révoltés.

Cependant, M. le Marquis de Dénouville qui songeoit sérieusement à la guerre avoit, dès l'automne précédente, envoyé des présents à toutes les nations des Staouais, Miamis, Illinois, et Poux, avec ordre aux trois capitaines, Du Luth, capitaine de Toncharontio,

Tonti, capitaine des Illinois, et la Durantaye, capitaine de Missilimakina, comme aussi à tous les chefs des coureurs de bois, comme Nicolas Perrot, chef des Poux, Micheloque, etc., de se trouver à Ganientaragouet au commencement de Juillet.

Rien ne fut mieux et plus secrètement conduit que cette affaire. Les préparatifs de vivres et les ordres pour les missions d'en haut furent si secrets que ny le Père Lamberville qui vint d'Onontaguez, ni les Sauvages ne s'en doutèrent. Il avoit demandé des troupes ; on lui envoya 1500 hommes des recrues de la marine, sous la conduite de M. de Vaudreuil, Mareschal des Logis des Mousquetaires.

Il est vrai que le Roy avoit voulu donner un détachement de vieilles troupes, mais comme elles dépendoient de M. de Louvois, la jalousie de M. de Seignelay fit qu'il aimât mieux cette misérable recrue de milice ; enfin elles arrivèrent à temps, avec la promesse de la Cour d'en donner d'autres. On partit le 11e Juin. L'armée étoit de toutes les quatre missions : 100 hommes du Sault ; 60 de la Montagne ; 40 de Lorette ; 60 Abénaquis et quelques Algonquins, et 1800 hommes, troupes et milices, en quatre bataillons, commandés par Dugué, Berthier, Verchères, et Longueuil : M. de Callières, lieutenant-général.

M. l'intendant de Champigny arriva le premier, et ayant fait appeler les Sauvages de Kataroksy, on envoya prendre tous les Ganneyousses et les Kentés qu'on pilla et enchaîna dans le Fort pour n'avoir pas ces Sauvages contre nous dans la campagne. Il y avoit environ 40 hommes et 80 femmes et enfans.

En vérité, cela faisoit pitié que des Sauvages qui estoient comme sous notre protection fussent ainsi pris, pillés et enchaînez, et pris par l'appât d'un festin ; ce qui fut de pis, 1^o. c'est qu'on envoya les hommes à la fin de la campagne aux galères en France. 2^o. que la plupart des femmes et enfans moururent de tristesse et de la maladie pestilentielle qui se mit dans l'habitation. Horchouasse, Ouiongouen et Onnonouaragon, Onnontagué, qui venoient au Mont réal dans le temps que l'armée montoit, furent aussi pris, et

premi
plus
au cc

Ce

May

ceme

espér

vint c

Tont,

amen

capita

Pc

on pa

Ontar

rontag

et pa

10 au

des r

Jar

pareil

leque

Cour

la not

une c

peinte

la test

doit)

et des

vinrer

s'enfu

L'c

rontag

sur le

premier mené en France. Enfin tout ce procédé a été d'autant plus blâmé qu'on ne l'a point soutenu, et que si on a été trop rude au commencement, on a été trop mol et trop humble à la fin.

Cependant cette armée florissante, ces troupes venues au premier May si justement ; cette marche si heureuse à ses premiers commencemens, enfin l'abondance générale fesoit concevoir les plus belles espérances du monde. Elles furent augmentées par un canot qui vint du côté de Toncharontio pour dire que les trois capitaines Tonty, Du Luth et la Durantaye venoient par le Lac Erié, amenant les nations et les coureurs de bois, et, en outre, ce dernier capitaine amenant les 60 Flamands prisonniers.

Pour profiter de ces heureuses conjonctures et commencemens, on partit le trois Juillet, ayant envoyé trois barques par le Lac Ontario chargées de vivres, qui devoient mouiller devant Ateniatarontagué. Nous y arrivâmes heureusement en sept jours de marche, et par une aventure et conjoncture qui ne s'est jamais vue, le 10 au soir, comme nous arrivions, arrivoient aussi les secours des nations, et les trois capitaines avec six cents hommes.

Jamais le Canada n'avoit vu et ne verra peut-estre jamais un pareil spectacle : trois barques mouillées vis-à-vis un camp, dans lequel il y avoit un quartier de troupes réglées de France, avec la Cour du général ; le quartier des habitans en quatre bataillons, avec la noblesse du pays ; le quartier des Sauvages chrestiens, et ensuite une cohue de toutes ces nations barbares, nues, mattachées et peintes par le corps de toutes sortes de figures, portant des cornes à la teste, des queues au dos, armées de flèches. On oyait (entendoit) la nuit une infinité de toutes sortes de langues, et des chants et des danses en toutes sortes de langues. Les Tsonnontouans nous vinrent reconnoistre, et ensuite allèrent brusler leur village et s'enfuirent.

L'on fit entrer et l'on enfonça en l'eau du petit lac d'Ateniatarontagué les bateaux ; on fit un Fort, et l'on partit le 12e Juillet sur le soir.

M. de Callières, lieutenant-général, menoit l'avant-garde composée de 300 Sauvages chrestiens à droite, commandés par M. de Ste. Hélène Les Sauvages payens à gauche, avec trois compagnies. 100 Stoïs, 30 Poux, 100 Chaouanons ou Illinois, et 50 Hurons, commandés par les interprètes Nicolas Perrot, Micheloque et Penar, avec les coureurs et volontaires au milieu, faisant huit à neuf cents hommes.

A quelque distance de l'avant-garde, marchoit le corps de bataille de quatre bataillons de troupes, et de quatre de milices; M. le Marquis estoit à la teste des troupes, et M. Dugué de la milice.

La marche fut un peu précipitée; les troupes fatiguées mouraient de soif; le jour fort chaud. Les deux corps se trouvèrent trop éloignés l'un de l'autre. Les découvreurs aussy furent trompés, car estant arrivés jusques dans les déserts de Gaensera ils trouvèrent cinq à six femmes qui cercloient dans les champs, ce qui estoit un leurre que les Iroquois donnoient aux François pour leur faire croire qu'ils estoient tous dans le village. En effet, ce fut la cause de la marche précipitée de M. le Marquis qui vouloit faire une circonvallation avant leur départ. Mais ce qui fut la principale cause de tout ce qui arriva ensuite, fut que Garistatsi et Gannagenroguen, Agniers, s'emparèrent la nuit de la barque, et passant aux Tsonnontouans leur dirent notre nombre, notre dessein, et surtout que les Sauvages portoient à la teste des tours de testes rouges.

D'abord, tous les guerriers quittèrent leurs brayets pour passer pour des Staouais qui n'en portent point, et en firent des tours de testes, ce qui leur réussit, afin d'estre pris pour estre de nos alliés. Ensuite les femmes et vieillards, chargés de ce qu'ils avoient de meilleur, s'enfuyèrent à Ouiongouen. Tous les guerriers au nombre de 800, ayant bruslé leur village, résolurent de dresser une embuscade.

Le territoire de Gaensera est très-montueux. Ce village est sur

une haute colline ; on y monte par trois tertres ; au bas est une vallée, et vis-à-vis, d'autres grands côteaux, entre lesquels passe un gros ruisseau couvert, pendant et rapide, qui dans la vallée fait un petit marais couvert d'aunages ; c'est là le lieu qu'ils choisirent pour leur embuscade. Ils se séparèrent en deux ; ils postèrent 300 hommes dans le ruisseau pendant entre deux costeaux, dans un gros buisson de hestres, et 500 dans le bas des dits côteaux, dans ce marais, et entre les dits aunages dans la pensée que la première embuscade de 300 hommes laisseroit passer l'armée, et après seroit leur décharge par derrière ; ce qui l'obligeroit de se jeter dans la deuxième embuscade qui estoit cachée au bas de ces deux costeaux, dans le marais.

Ils se trompèrent pourtant, car comme l'avant-garde que commandoit M. de Callières estoit fort éloignée du corps que commandoit M. le Marquis, ils crurent que c'estoit toute l'armée ; c'est pourquoi comme la dite avant-garde passa près de la hestrière où ils estoient cachés, après avoir fait un horrible sakak8a, (sakaqua) ils firent une décharge.

Inévitablement, il est toujours désavantageux d'estre surpris et tomber dans une embuscade. Les Stouais et Sauvages non-chrétiens s'enfuirent tous ; ils estoient à la gauche de l'avant-garde françoise, composée des trois compagnies de Du Luth, La Durantaye, et Tonti, laquelle ils laissèrent découverte. Les Sauvages chrétiens de la Montagne et du Sault et les Abénaquis tinrent bon, et firent deux décharges.

M. le Marquis s'avança avec le corps de bataille composé des troupes du Roy, pour occuper le haut du côteau où il y avoit un petit Fort de pieux ; mais la terreur et le désordre de la surprise fit, qu'il n'y eut que M. de Valrenne qui s'y distingua, et M. Dugué qui, menant l'arrière-garde, rallia le bataillon de Berthier qui fuyoit, et estant à la teste de celui de Montréal fit tirer deux cents coups.

M. le Marquis, en chemise, l'épée à la main, fit tirer le corps de bataille, et battre les caisses lorsqu'on ne voyoit presque plus per-

sonne ; cela épouvanta les 300 Tsonnontouans de l'embuscade qui s'enfuyèrent d'en haut vers les 500 qui estoient embusqués en bas. La crainte que toute la terre estoit là les fit enfuir avec tant de précipitation qu'ils laissèrent leurs couvertes en un monceau, et on ne les vit plus.

On tint conseil ; on résolut, comme il estoit tard, de coucher sur le champ de bataille, de peur d'autre surprise. On alla dans le lieu de l'embuscade ; on trouva 14 Iroquois morts ou mourans ; on coupa les testes qu'on apporta, et un encore en vie dit, qu'ils estoient 800, 300 en haut et 500 en bas, et que les Ouiongouens devoient venir le lendemain ; ce qui fit qu'on s'arrêta où l'on estoit. On a trouvé en divers lieux, les jours suivans des vivres, et d'autres Sauvages morts, ou qu'on tua.

Pour notre perte, le Père Angelran, missionnaire célèbre des Staouais, eut les hanches percées ; parmi les François furent tués Nantara, Filliatro, et d'autres.

Parmi nos Sauvages fut tué Tégaretouan ; Le Soleil, de la Montagne, brave chrestien en toute façon ; Oyenratarihen ; La Cendre Chaude, du Sault ; Gonhiagou ; Le Ciel des Tionnontatés, Huron. On emporta trois Sauvages blessés, et beaucoup de François qui souffrirent beaucoup, portés sur des brancards par quatre hommes qui se relevoient plusieurs fois par jour.

Le lendemain on marcha en bataille, s'attendant à des attaques. On descendit du côteau par une petite vallée pendante, ou gorge par laquelle couloit un ruisseau bordé de halliers et qui se déchargeoit au bas du côteau, dans un marais plein d'une vase profonde mais plantée d'aunages si épais qu'on se voyoit à peine ; c'est là où ils avoient posé leurs deux embuscades et où nous aurions peut-estre donné s'ils n'avoient pas pris notre avant-garde pour toute l'armée, et ne se fussent pas tant pressés de tirer. M. le Marquis fit très-prudemment de ne pas poursuivre ; car c'est une ruse de l'Iroquois de s'enfuir pour attirer dans une plus grosse embuscade. Le marais qui a vingt arpens environ de large est

possé
couve
la fam
situé
tertre.

ce n'e
de ha
pieds
avoit
vâmeu

—le t
des de
laquel
coins

ils av
haut d
jusqu'

grands

du bo

Gaens

tagué,

tahoui,

bon à r

cent m

celui c

assomm

mais u

des gra

et allèr

dispers

au moi

fut réd

De l

Ouieng

passé, nous trouvâmes environ deux ou trois cens méchantes couvertes, plusieurs méchans fusils, et commençames à apercevoir la fameuse Babylonne des Tsonnontouans, ville ou village d'écorce, situé au haut d'une petite montagne de terre où l'on monte par trois tertres ; elle nous parut de loin couronnée de tours rondes ; mais ce n'estoit que des grandes caisses d'écorce ! de quatre pieds environ de haut, enchassées les unes dans les autres, de la largeur de quinze pieds environ de diamètre où ils mettent leur blé d'Inde. Le village avoit été brulé par eux mesmes, il y avoit huit jours. Nous ne trouvâmes dans le village rien d'entier que le cimetièrre et des tombeaux — le tout fort peuplé de serpens et d'animaux ; un grand masque avec des dents et des yeux de cuivre jaune, et une peau d'ours dessus avec laquelle ils jonglent dans leurs cabannes ; il y avoit aux quatre coins de grandes caisses de blé qu'ils n'avoient point pu brusler ; ils avoient outre ce poste leur blé d'Inde dans un fort de pieux au haut d'une petite montagne escarpée de tous côtés, où il y en avoit jusqu'au genou partout le fort. Les Tsonnontouans avoient quatre grands villages qu'ils changeoient de dix en dix ans pour s'approcher du bois, et lui donner le temps de recroître. Ils s'appelloient Gaensera, Tohaiton, qui estoient les deux plus grands ; Onnontagué, Onnenaba, moindres ; dans ce dernier demouroit Ganonketahoui, le premier chef. On coupa le blé qui estoit sur pied, déjà bon à manger, et on brusla le vieux. On fait état qu'on brusla cent mille minots de blé vieux, et cent cinquante mille minots de celui qui estoit sur terre, sans les fèves, et les cochons qu'on assomma. Il mourut 60 personnes des coups reçus dans le combat ; mais une infinité périrent de misère ; plusieurs s'enfuyrent au-delà des grandes montagnes d'Onnontagué qui les séparent de la Virginie, et allèrent habiter le pays des Andastoez ; la plupart des esclaves se dispersèrent, et depuis ce temps la nation Tsonnontouanne qui estoit au moins de huit à neuf cens guerriers et dix mille âmes en tout, fut réduite à la moitié.

De là, contre l'attente des Sauvages qui croyoient qu'on iroit à Ouiquiuien, Onnontagué, et aux autres Iroquois, on alla établir un

fort à Niagara où nous fîmes après trois jours de marche. C'est une pointe qui est formée par le Lac Ontario, et la Rivière de Niagara de l'autre pointe, de 60 pieds de haut, à dix lieues de la fameuse chute du Lac Erie dans cette Rivière, et après dix lieues dans le Lac Ontario.

Désormais, je ne parlerai ni de la description des lieux, ni des actions, mais bien de la chronologie des faits.

M. de Troye y fut laissé commandant ; c'est lui qui avoit été à la Baie d'Hudson avec 60 hommes.

Nous traversâmes le Lac Ontario, du Sud au Nord, qui en cet endroit a quatre lieues de large, avec un petit vent qui fesoit faire des laines comme en mer. Nous trouvâmes en abordant un agréable spectacle qui est, que pendant un quart de lieue tous les arbres du rivage-avoient un chevreuil écorché, pendant à leurs branches. Là mourut M. de Troye, de la dissenterie. La nourriture avoit donné à tous la dissenterie, qui s'estoit mise au camp à cause des porcs frais et des fèves qu'on mangea. Après avoir cotoyé Téhigon, et qu'on vint passer à Kenté et Ganeyousse, par la Rivière de Tannahouté on arriva à Kataroksy le lendemain d'une grosse tempête qui nous fit coucher sur un Rocher ou petit Islet. Nous arrivâmes à Kataroksy, où M. le Marquis estoit en peine de nous, non sans raison, car nous avions esté suivis par des Iroquois. Nous arrivâmes de là à Montréal en quatre jours de marche.

15 Août, 1687.

20 Août.

Niagara, Kataroksy, et la Rivière, furent le camp de la guerre en 1687.

Cinq cens Iroquois vinrent à Kataroksy, où commandoit M. d'Orvilliers. Quatre cens Iroquois descendirent la Rivière. Dix soldats, de Duclos, capitaine, s'estoient égarés dans les bois à Kataroksy, huit hommes estant allés moissonner des pois en avertirent le fort ; trois soldats furent pris, avec Mademoiselle d'Alonno, qu'on fit monter sur une souche, avec le chapeau de la Chaudière Noire.

De
La
Lamb
Niaga
De.
Galet
bits et
Iroque
Be
une ép
et eut
Le
M. Du
Les
officier
Gré
puis a
à Kat
sade av
Iroquoi
de mèr
Le 1
que les
Katarok
M. d
scorbut.
malades
Troye ;
la garni
uniquer
herbes.

Deux soldats furent tués dans les guérites qui étoient de pin.

La barque, chargée de vivres, partit pour Niagara avec le Père Lamberville. Le fort de Katarok8y fut assiégé un mois ; celui de Niagara fut assiégé par 40 canots, et on coula bas quelques canots. 24 Sept.

Des 400 Iroquois qui descendirent la Rivière, 60 prirent à la Galette neuf monteurs, où les eaux estoient basses, avec tous les habits et vivres des soldats. Duclos commandoit ce détachement. Les Iroquois tuèrent Vincent au bout de l'Isle, et Fournier dans l'Isle.

Beau combat de l'Évotier, enseigne, qui sauva Amiconti, arracha une épée et tua le Sauvage qui l'avoit, sauva le capitaine Basque, et eut son chapeau percé.

Le 4 Octobre, 150 Agniers assiègent Chambly où commandoit M. Du Plessis. Ils prirent un soldat, sa femme et son enfant.

Les Agniers brûlèrent Verchères, tuèrent 80 bêtes ; et L'Étang, officier, gendre de Verchères, fut tué en la Rivière de Richelieu. Décembre.

Grégoire qui avoit été pris à Michilimakina par La Durantaye, puis amené par la barque à Katarok8y, après avoir travaillé à Katarok8y descendit à Montréal et renvoyé, vient en ambassade avec Onnaské, le crapaud. Le Père Vaillant retourne aux Iroquois assemblés à Orange pour tenter une négociation, et revient de même sans effet.

Le 16 Février au matin, on apporte pour nouvelle de Katarok8y, que les Tsonnontouans ont jetté des colliers au Père Lamberville à Katarok8y, pour faire la paix à Niagara. 1688.

M. de Ste. Hélène va quérir le Père Lamberville qui avoit le scorbut, et avitailler le Fort de Katarok8y. 20 soldats y sont malades. M. de Villeneuve, commandant, y meurt, aussi M. de Troye ; M. de la Durantaye meurt à Niagara, et presque toute la garnison, du scorbut qui ne manque point aux garnisons nourries uniquement de salé, et assiégées sans pouvoir sortir, ni avoir des herbes.

30 Mars.

Le Père Vaillant revient avec Mademoiselle d'Alonne, et Gastari, Mari d'Aratable de la Montagne. M. de Ste. Hélène, capitaine, en ramenant 80 François ou soldats de Kataroksy, est attaqué à Tonihata. Il a quatre hommes de tués, et un fait prisonier.

Des Agniers viennent débaucher la mission du Sault, et assurer que les François estoient perdus : trente hommes et vingt femmes quittent la mission du Sault.

Dongan, après le départ du Père Vaillant, assemble les Gouverneurs de Maryland, Boston, Virginie, Baltimore et de Pensylvannie, et les Iroquois à qui il donne des paquets de corde pour lier les François, et se venger de ce que Grégoire avoit été pris et pillé par M. de la Durantaye à Michilimakinac.

Le 2 Juin, le Chevalier d'Eau apporte des nouvelles que plusieurs Sauvages, entre autres la Chaudière Noire, Outréouhati, autrement dit Grand Gueule, et Gagniégoton, venoient en paix : on verra que c'estoit pour tromper. Combien la crédulité de ce qu'on souhaite aveugle. Enfin, ils viennent et font un conseil ou négociation de paix sous la direction du Père Lamberville, plénipotentiaire en ce traité.

1688.
2 Juin.

1^{er} Article. On rase Niagara où il étoit bien morts 100 hommes, et qu'on ne pouvoit avitailler. 2^e On ôte la hache aux Outaouais. 3^e On rend 91 esclaves que le Sault et la Montagne avoient.

Cette année le scorbut ou autre maladie populaire enleva 100 hommes à Niagara ; autant à Kataroksy ; autant aux Abénaquis, et 1400 au Canada.

5 Juillet.

Les Abénaquis que nous avons, après avoir bien fait des dettes aux Trois-Rivières, vont s'établir près d'Orange, et viennent brusler un François ; le six et le neuf brûlent Sorel, St. Louis et Boucherville. Le 18, Larivé et Nicolas ramènent treize prisonniers, François ou Sauvages. M. de Callières monte avec mille hommes à Kataroksy.

Le 15 Août, cinq de nos Sauvages de la Montagne furent attaqués par les Onnontagués à Orakonenton ; deux furent tués, dont un nommé Haratsion, beau jeune homme, fort pleuré.

Les Abénaquis qui étoient dans la Colonie vont contre les Anglois, lèvent dix chevelures Iroquoises et six Angloises.

Le Rat, Huron de Téonontaté, prend Tégannissorens afin d'empêcher la paix. Pionontio traitoit, et dit, J'ai tué la paix. Il avoit intérêt qu'Onnontio ne fit la paix de peur que l'Iroquois ne tombât sur lui.

Monseigneur vient de France.

Onnonchiagon vient épier Onnontouac. Trois grands Chefs viennent nous abandonner et tromper. Ondechio, mari de Sago-guenchon, vient et s'en retourne. Tiontoragué vient aussi assurer la paix et trahir.

Le 14 Juillet, nouvelles de la révolution d'Angleterre, et de la guerre.

Jean-Baptiste Honmentarionni trouva les Iroquois dans l'Isle qui lui prirent sa chemise et son bracelet disant, qu'ils luy rendroient s'il persuadoit au village de venir trouver l'Iroquois, et que nous étions perdus. Honanderon dit que cela estoit vrai ; ni nous, ni personne voulut le croire.

Cependant, Attérihata revint ou s'enfuit du village d'Onnontagué, rapportant que tous étoient partis. En effet, 1400 Iroquois, plusieurs femmes habillées en hommes, estoient partis. La femme de Garatolan donna l'alarme.

Cela fut cause que M. le Marquis ordonna qu'on se retirât dans les forts, et il envoya le Père Lamberville et M. de Longueuil en ambassade pour rencontrer les Iroquois et les adoucir.

Enfin, le 24 Août, au milieu de la nuit, les 1400 Iroquois passèrent le Lac St. Louis dans une tempête de grêle et de pluie. Ils se placèrent par pelotons, en corps de garde à toutes les maisons,

1689.
Mars.

Juin.
Juillet.

durant sept lieues, et commencèrent un massacre général d'hommes, de femmes et de maisons.

Suit une liste de noms, la plupart indéchiffrables.

La nouvelle de cet étrange massacre arrive ;—M. le Marquis fait partir M. de Vaudreuil avec 300 hommes qui arrivèrent à leur camp au haut de l'Isle, où on les trouva presque tous saouls. C'étoit là une belle occasion d'en tuer cinq ou six cents, et ravoit les prisonniers ; mais par une conduite dont je laisse le jugement à d'autres, il défendit de tuer, disant qu'il avoit des ordres contraires. On en prit pourtant trois dans le fort de la Présentation, qu'on assomma dans la cave.

Il se sauva un chirurgien du Lac des Iroquois qui dit, que le Père Milet avoit été pris, attiré par les Iroquois pour confesser un chrétien moribond.

M. le Comte ramena le parti au fort Roland. Le lendemain, 5 Août, un gros parti descendit de leur camp au haut de l'Isle, et se vint poster entre le fort Roland et celui de l'Eglise de Lachine, partie dans le bois, partie au bord des bleds qui estoient hauts, s'envoyant du secours selon le besoin par des sentinelles posées sur les arbres.

L'Arabelle, capitaine réformé, fut commandé pour amener 40 hommes de renfort à M. de Vaudreuil ; M. le Marquis restant pour garder la ville où étoit sa femme et sa famille. A L'Arabelle, se joignit une troupe du Sault et de la Montagne ; mais les Iroquois laissant les Sauvages, tirèrent sur le gros des soldats dont ils mirent la plus grande partie par terre, et se jettèrent sur L'Arabelle qu'ils prirent avec La Plante et Villedenné. Sept Sauvages du Sault voyant cette déroute, voulurent gagner le fort de l'Eglise où étoit M. d'Ollier, mais comme ils étoient vieux et lassés, ils furent tous tués à la montée du moulin ; la face de Labaie eut des coups de sabre, et il fut détruit.

Après cette victoire complete, cette malheureuse troupe de prisonniers essaya toute la rage que la vengeance la plus cruelle peut

inspirer à des Sauvages. Elle fut transportée au delà du Lac St. Louis par l'armée victorieuse qui fit, en passant le Lac 90 cris, pour marquer le nombre de prisonniers ou chevelures qu'ils avoient ; disant : on nous a trompés, Ononthio ; on te trompes aussy. Etant abordés, d'abord ils allumèrent des feux, plantèrent des poteaux, firent brusler cinq François, firent rôtir six enfans, et d'autres griller sous les cendres et les mangèrent. Ils emmenèrent les autres pour être immolés au gré de leur vengeance, à Omontagué, où on les fit promener longtemps sur un chemin de charbons ardents.

Peu de temps après, la peur s'étant emparée des Sauvages, on fit venir demeurer en ville tout le village du Sault, avec leur blé qu'on mit sous les voûtes de l'Eglise.

On envoya des ordres à Katarok8y que la garnison abandonna ; et l'on fit sauter les bastions et les courtines en partie ; et au commencement d'Octobre, M. de Frontenac vint reprendre le Gouvernement.

MM. Du Luth et Mantet donnèrent le plus beau combat qui se soit donné de cette guerre. Vingt-sept Tsonnontouans contre environ autant de François s'étant découverts et rencontrés dans le Lac des Deux Montagnés, M. Du Luth fit mettre ses canots à la queue l'un de l'autre, et eut l'adresse de mettre le soleil aux yeux des Iroquois et commanda à ses gens d'essuyer le feu ennemi. Ils ne blessèrent personne ; alors M. Du Luth commande de prendre chacun le sien, se mettant en travers et en flanc,—ce qui s'exécuta si heureusement, que tous tombèrent dans le Lac blessés, hors deux, dont un fut bruslé sur le champ par les Algonquins, l'autre à la Montagne par ordre de M. Dénonville.

1689.
16 Octobre.

Le 13 Novembre, les Iroquois firent encore un horrible massacre, dans un jour de poudrerie de neige à Lachenaye, où ils massacrèrent la nuit vingt François, dont ils dispersèrent les membres et les boyaux sur la neige.

Le 15, Pagnet, marchand, fut assassiné chez lui.

Le 27, le magasin du Séminaire fut bruslé, plein de galettes et de hardes.

1690.
3 Février.

MM. d'Iberville et de Ste. Hélène, avec 120 François, et autant de Sauvages, arrivent près de Corlar, trouvent les portes ouvertes, bruslent le fort, pardonnent aux femmes et aux enfans et à trente Iroquois. D'Iberville prend le devant, et le 30 Mars vingt-cinq soldats, menant des chevaux des Flamands, furent coupés par les Iroquois à qui on avoit donné la vie, et qui en prirent 14.

Le 8 Mars, Gagniegoton vint avec des colliers.

Le 2 Juillet, un party d'Iroquois estant descendu par la Rivière des Prairies à Repentigny, fit encore un grand massacre. Il y eut 20 hommes tués, et 30 Iroquois.

Pierre Millet, tué ; sa fille, bruslée. Trois Lajeunesse, bruslés. La fille de la Meunière emmenée. Le sergent Dumoulin, tué. Daillet et Colomb, lieutenants, tués. Charles Pouliot, aussi tué dans l'Isle Ste. Thérèse. Planchau, Gervais, Baudry et Desroches tués, et Lamour pris.

La Géméraye et d'Hosta tuèrent 10 Iroquois, et perdirent cinq hommes. Le Chevalier de Clermont recouvre cinq garçons. Ensuite, MM. St. Hélène et Valrenne laissent échapper les Iroquois.

18 Août.

Tous les blés furent brumés, et il y eut une famine.

Il y eut un combat à St. François où 20 soldats furent tués ; 30 Iroquois furent aussi tués.

Le Chevalier d'Eau, estant envoyé à Onnontagué, est arrêté. Colin, l'un de ses canoteurs est bruslé, et Bouviat tué.

On eut nouvelles que trente-deux voiles venoient assiéger Québec, commandées par William Phipps. M. Prévost, major, avoit fait gabionner. M. de Callières amena mille hommes de son gouvernement. M. le comte de Frontenac se trouva avec 300 hommes. Il fut sommé par un trompette de se rendre, avec

espér
nière c
On le
cesse :
Ils se
barqué
gros v
cinqu
pavill
victori

Les
neyous
entrete

Le 7
Rivière
Goulet
brèche
soldat f

Le 1
en trois
soir, do
mais on

Suiv

Le 1
des Iroq
nombre.
et des fu

Ayan
de Call
les solda
extrême
dissèrer

espérance de pardon s'il le faisoit dans une heure. La réponse fut nière comme elle le devoit. Les Anglois descendirent à Beauport. On leur fit la guerre à la Sauvage, en chemise, les harcelant sans cesse ; s'enfuyant, ils leur tuèrent 100 hommes et en blessèrent 300. Ils se retirèrent, laissant leurs canons en désordre. Estant rembarqués, on fit échange de MM. Trouvé, Joliette et Lalande. Les gros vaisseaux qui estoient criblés de coups de canon périrent, avec cinquante hommes qu'on trouva gelés le printemps suivant. Le pavillon de la Ste. Vierge qui flottoit au clocher de Québec fut victorieux du canon.

Les Agniers prennent vers les montagnes de Chamblé 6 Ganeyousses ; puis 13 qui sont ramenés, par Onnonouagaren, pour entretenir l'intelligence secrète.

Le 7 Mai, les Iroquois bruslent le moulin de M. le Bert, à la Rivière des Prairies. La femme de Guillon ; Grégoire, sa femme ; Goulet, le fermier de Lachénaye, et quelques autres défendent une brèche de quarante pieds contre 300 Iroquois. Verchères, et un soldat furent tués.

Le 17 Mai, 70 Iroquois s'embusquent la nuit à la Montagne, en trois bandes, donnent sur les Sauvages qui, à quatre heures du soir, dormoient. Nous perdîmes Tondiharon. On tira trente fois, mais on tira trop bas. Ils perdirent sept hommes.

Suivent plusieurs noms, mais qui ne sont pas lisibles.

Le 17 Juin, M. de Bienville commande un party pour poursuivre les Iroquois. On les rencoutre ; on les prend et amène 80 en nombre. On ne leur fait point de mal ; et ils achètent de la poudre et des fusils.

Ayant avis que les Flamands devoient donner à Laprairie, M. de Callières y alla. Les habitans campèrent d'un côté du fort, les soldats de l'autre, au nombre en tout de 1200. La débauche fut extrême en toute manière. Cependant, avant le jour, 80 Loups se glissèrent par le fossé, derrière le moulin, tuèrent la sentinelle

1691.
2e Mai.

10e Août.

endormie, levèrent la chevelure à six Outaouais, et tuèrent vingt habitans. Les capitaines qui estoient au fort accoururent ; trois furent tués à la porte, par une embuscade qu'on y avoit dressée exprès, savoir : St. Cirq, Hosta et De Cairac. On envoya L'Évêque et Domergue ; ce dernier fut tué avec douze hommes, et trois prisonniers.

Les Flamands commandés par Peter Schuyler n'osèrent pourtant pas s'engager, à la face de tant de monde, à entrer dans le fort, et ils s'en retournoient en victorieux. Mais Valrennes et Demuy, qui avoient été envoyés précédemment pour les chercher avant qu'ils fussent arrivés, rencontrèrent les découvreurs : chacun s'embusqua. Les Agniers de Peter Schuyler, reconnus vis-à-vis de l'embuscade, essuyent le feu des Hurons et des soldats de Valrennes, et les Flamands aussi. Les ennemis eurent cent et un hommes de tués, mais ils enfoncèrent notre embuscade. Les Sauvages qui combattoient de notre côté plioient ; M. Guay les rallie et ramène. Les ennemis s'enfuirent. On manqua, en ne les suivant pas.

Le 12 Octobre, on fit un party sous le commandement de M. de Vaudreuil. M. Guay y alla, mais on relâcha à Sorel.

Dix-sept hommes du Sault, et leurs femmes, furent attaqués par 30 Agniers derrière St. Michel ; huit se sauvèrent. On trouva deux ennemis morts. On suivit les ennemis, on les joignit ; quinze furent tués. Gaxari et Garistatsi furent pris, on les massacra.

Cent vingt hommes du Sault, 40 de la Montagne, 20 de Lorette, et 100 François firent le party d'Onneyouth : M. Guay, menant les Sauvages ; Beaucourt, Auberville et Beaubassin, commandant les François.

1692.
Février.

On surprit Tateguenondahi, chef des Tsonnontouans, dans une Isle de la Rivière Keutsagué, au bout du Lac St. François. Il avoit 60 hommes dont 24 furent tués, et 20 pris. Six Sauteurs tués ; trois chefs de la Montagne. M. Guay vint dans l'eau gelée jusqu'aux genoux, couchant sur la neige, jeunant le caresme, avec une grosse fluxion sur les dents et la joue.

En Mai, huit jours après la Fête-Dieu, nos gens qui avoient quatre heures par jour pour escorter, tardèrent au bas du rapide Bruslé, et furent surpris par les Iroquois. La Valterie fut tué, Ononari pris, Oganontara sauvé et blessé. Ononari fut ensuite délivré par Babouchi qui tua 7 Iroquois à Katarok8y. Il y eut sept François tués au rapide Bruslé.

Six cents hommes, savoir : cinq cents François et cent Sauvages menés par M. Guay, entrent dans les trois villages des Onnontagués qu'on brusla. On prit 150 Agniers ; mais on s'amusa. Les Iroquois assemblés à Onneyouth, joints aux Flamands, poursuivirent l'armée jusqu'au Lac St. Sacrement qu'on passa heureusement, car le lendemain il dégela, sans quoi on se seroit battu désavantageusement. Les gens du Sault virent échapper 100 de leurs parens, pris par les Flamands ; on en amena que 50 tout transis de froid.

Trente-six François, accompagnés des Têtes de Boules, peuple du Long Sault, furent attaqués par soixante Iroquois. Quatorze François pris ; entre autres Artel, et huit autres furent tués ; Labuissière, sergent, et Lagorgendière se sauvent, sautant le Sault avec la moitié d'un canot.

Sagenouara, Vincent, Faucher, et neuf autres à la Chine, furent tués ; trois enfans de la Montagne furent pris à l'Isle Ste. Thérèse. Villedenné se sauve ; il avoit été pris avec l'Arabelle cinq ans auparavant, par la Chaudière Noire qui commandoit 60 Iroquois. On fit un party de 550 hommes commandés par MM. de Vaudreuil, Crisasy et Mantet. On les conduisit à la Rivière des Outaouais au-dessus du Sault. Quoiqu'on fit bien du bruit, comme ils avoient le soleil aux yeux, ils ne nous virent pas. On les surprit comme ils traversoient. La Chaudière Noire alloit arriver quand nous fondîmes sur eux. On en prit, ou tua 40, mais le reste se sauva. Nous perdîmes La Potherie, Montesson, Labrosse, gentilhommes ; ce dernier estoit débauché, et avoit amené une..... Il vouloit lier un Sauvage qui lui donna un coup de sabre au visage. Il estoit parent de M. de Champigny. Outre celui-ci, Joachim

1693.
20 Janvier.

Lavallée, avec deux Sauvages, fut tué. Le lendemain on alla pour chercher leur cache ; nous allâmes debout dans des canots et à découvert. Ils nous tirèrent une volée de coups de feu qui tua Urbain, et rompit le genou d'un autre. On baptisa un enfant au feu. Taréha ramène St. Amour, pris en 1690.

Orchouche, avec les Ouiengiens, ramène 13 esclaves ; entre autres, M. de Hertel et M. de Joncaire.

Le party de M. de Louvigny va au Long Sault. M. Guay marche pour la troisième fois. De Louvigny ne voulut pas traverser le bois à Onderakontera ; il revient avec les Sauvages faire un coup de huit tués ; ses prisonniers furent brûlés à Montréal. Charleville fut tué.

La Durantaye tue 10 Iroquois à Boucherville.

M. le Comte monte à Onnontagué à l'âge de 74 ans, et brûle Onneyouth ; M. Guay menant les Sauvages pour la quatrième fois. Un âne fit peur aux Iroquois, car il se mit à brailler la nuit.

1697. Naissance de Staënnah, nommé Sorel. Retour du Père Millet pris à Katarok8y, en 1689.

1698. La Chaudière Noire tue trente François. Mort de M. le comte de Frontenac.

1699. M. de Callière succède à M. le comte, et fait la paix.

1700. Nous avons eu six cens personnes de tuées, ou pris ; plusieurs de ces derniers sont revenus.

Les Iroquois en ont eus autant réellement, et tous de bons hommes.

Les Outaouais, et autres alliés, leur en ont tués autant. Ils sont diminués de moitié.

FIN.

alla
s et
tua
au

atre

uay
ver-
un
éal.

RELATION

DU

SIÈGE DE QUÉBEC EN 1759 ;

D'APRÈS UN MANUSCRIT RÉCEMMENT OBTENU DE FRANCE.

isle
ème
uit.
illet

nte

eurs

ons

son

[L'original du Manuscrit, d'après lequel cette Relation a été imprimée, appartient maintenant au Séminaire de Québec.]

D'après un passage que l'on voit à la page 24e de cette Relation, il est évident qu'elle a dû être écrite en 1765.

I
M
r
S
P
v
A
s'
pa
se
ne
m
de
tâ
re
tar
au
fai
pa
viv
me
qu
no

RELATION de ce qui s'est passé au Siège de Québec, et de la prise du Canada ; par une Religieuse de l'Hopital Général de Québec : adressée à une Communauté de son Ordre en France.

Mes Très Révérendes Mères,

Comme nos Constitutions nous obligent de consulter les Maisons de notre Congrégation sur les difficultés qui pourroient y naître, et par là empêcher les progrès de notre Saint Institut, elles vous doivent donner le même droit, je pense, quand il s'agit de l'édifier. Le récit simple que je vais vous faire de ce qui s'est passé depuis l'année 1755, que les Anglois se sont déterminés à mettre tout en œuvre pour s'emparer de cette Colonie ; la part que nous y avons eue par les travaux immenses que cela nous a procurés, en seront l'objet. L'incendie que nos Mères de Québec viennent d'essuyer ne leur permettant plus de se charger des malades, Mr. Bigot, Intendant de ce Pays, nous proposa de les recevoir dans notre Hopital ; ce que nous acceptâmes avec plaisir, dans le désir de rendre service, et de remplir avec zèle les devoirs de notre vocation. Elles ne tardèrent pas à se mettre en œuvre. Sa Majesté, attentive aux besoins de ses sujets et instruite des préparatifs que faisoit l'Anglois, ne manqua pas d'envoyer au secours de ce pays des vaisseaux en nombre, chargés de munitions et de vivres dont il étoit tout à fait dépourvu, et plusieurs régiments qui composoient de bonnes troupes que l'on débarqua hors d'état de servir, puisque l'on en perdit un grand nombre. Ils étoient infectés de mauvaises fièvres. Ils

furent tous apportés, officiers et soldats, dans notre Hôpital qui ne fut pas capable de les contenir. Il fallut en remplir les lieux les plus réguliers de notre Maison ; nous fûmes obligées de les mettre jusque dans l'Eglise, avec la permission de feu Mgr. de Pontbriand, notre illustre Prélat, à qui nous devons le témoignage d'un zèle et d'une charité immenses, ayant voulu partager avec les Aumôniers les travaux de leurs fonctions, passant les jours entiers à leur administrer les sacrements, et prodiguant sa vie au milieu de l'infection qu'il ne pouvoit éviter ; ce qui a contribué à altérer sa santé et à abréger des jours que nous aurions souhaité bien longs. Il eut la douleur d'y perdre quatre Aumôniers qu'il assista lui-même, que la contagion et le mauvais air qu'ils respiroient auprès des malades nous enleva en très peu de jours. Sa charité ne fut pas moins grande pour son troupeau chéri. L'accablement où il nous vit, toucha son grand cœur ; la perte de dix de nos plus jeunes Religieuses, lui fut sensible ; il les vit cependant mourir avec consolation. Elles demandèrent au Seigneur d'être des victimes capables d'appaiser son courroux ; mais ce n'étoit encore qu'une ébauche du calice qui nous étoit préparé. Cette perte nous mit hors d'état de pouvoir secourir seules tous les endroits qu'occupoient les malades. Le Saint Evêque nous fit venir dix Religieuses de l'Hotel-Dieu de Québec, qui pleines de l'esprit de leur vocation nous ont édifiées par leur régularité et secourues avec un zèle infatigable, tant de jour que de nuit, à tous les services qu'il falloit rendre aux malades. Notre reconnaissance n'a fait qu'augmenter pour cette Communauté, et renouveler le désir que nous avons toujours eu de bien vivre avec elle. La pauvreté de notre Maison ne nous a pas permis, à la perte de la leur, de faire pour elles tout ce que nous aurions souhaité ; le peu que nous leur avons donné a été d'un grand cœur.

Revenons, mes chères Mères, à vous faire un petit détail d'une guerre et d'une captivité que nos péchés nous ont attirées. Le Ciel, jusqu'ici favorable à nos vœux, nous avoit préservées plusieurs fois. La très Sainte Vierge, patronne de ce pays, avoit renversé les chariots de Pharaon et fait passer nos vaisseaux à la vue de nos ennemis, sans craindre les flots ni la tempête qui n'étoient excités que pour eux; mais notre peu de reconnaissance ne nous a pas mérité la continuation de sa protection. Nous en jouissions encore aux premières attaques que nous ont faites nos ennemis; partout où ils ont paru, ils ont été battus et repoussés avec perte considérable des leurs. La prise de ————— † du fort St. George et de plusieurs autres que nous avons pris sur eux, en sont la preuve. Les victoires que nous avons remportées à la Belle Rivière et à Carillon étoient des plus glorieuses; nos guerriers revinrent chargés de lauriers; ils n'en firent peut-être pas l'hommage au Dieu des armées, à qui ils les devoient: car elles tenoient du miracle; leur petit nombre, sans le secours du Ciel, n'auroit pu les leur donner si complètes. Pour lors, désespérant de nous vaincre, la honte de reculer leur fit prendre la résolution d'armer une flotte formidable, munie de toute l'artillerie que l'Enfer a inventée pour la destruction du genre humain; ils arborèrent le pavillon Anglois à la rade de Québec le 24 Mai 1759*; nos troupes et nos milices descendirent à la nouvelle de leur arrivée. M. M. nos Généraux laissèrent des garnisons dans les postes avancés, que nous avions en grand nombre, au dessus de Montréal, pour

† Du Fort de *Chouagen* probablement.

* *Erreur.*—Le 26 Juin 1759, la première Division de l'Escadre Anglaise jeta l'ancre vis-à-vis l'Eglise de St. Laurent, de l'île d'Orléans. Le 1er. Juillet suivant, plusieurs Frégates parurent à la vue de Québec; et ce ne fut que le 4 dumême mois, que toute l'Escadre se trouva mouillée à l'entrée du Bassin.

empêcher la jonction de leurs armées de terre que l'on disoit en marche par Orange. Nos Généraux ne manquèrent pas de s'emparer de tous les endroits où ils pouvoient faire des descentes, mais il fut impossible de les garder tous. La maladie que nos troupes avoient essuyée à leur arrivée de l'ancienne France, et les pertes que nous avons faites en deux ou trois actions que nous sortions d'avoir avec eux, quoique vainqueurs, nous avoient fait perdre bien du monde. Il fallut abandonner la Pointe de Lévi qui donne directement sur Québec. Ils s'en emparèrent, et y dressèrent leurs batteries; ils commencèrent à les faire jouer le 24 Juillet, de façon à faire trembler toutes nos pauvres Communautés de filles.

La Révérende Mère de Ste. Hélène, Supérieure des Hospitalières, nous écrivit le même jour, et nous supplia de vouloir bien la recevoir avec toutes ses filles. Quoique nous ne puissions douter que notre Maison s'alloit remplir de tous les blessés du siège, nous reçûmes à bras ouverts nos chères Sœurs de Québec. Les larmes que nous versâmes et la tendresse que nous leur témoignâmes leur firent voir que nous étions charmées de partager avec elles le peu qui nous restoit. Nous leur donnâmes nos chambres pour les mettre plus à leur aise, et nous nous mîmes dans les dortoirs. Nous ne fûmes pas longtemps sans déloger encore. Le lendemain, à six heures du soir, nous vîmes dans nos prairies les Révérendes-Mères Ursulines qui vinrent à pied, saisies de frayeur que les bombes et les boulets qui avoient percé en plusieurs endroits leurs murailles leur avoient donnée; il fallut trouver place pour trente et quelques filles que nous ne reçûmes avec pas moins de tendresse et d'affection que nous avons reçu nos chères Hospitalières.

Pour lors, il fallut chercher à nous loger ; on avoit fait monter, à l'arrivée de la flotte ennemie, dans les Villes de Montréal et des Trois-Rivières, toutes les familles de distinction, marchandes et bourgeoises, en état de se soutenir par elles-mêmes, et par là débarrasser la Ville de tout ce qui pourroit lui être à charge pendant le siège. Plusieurs de nos familles et d'autres à qui nous ne pouvions refuser, demandèrent à se retirer chez nous, se trouvant plus à portée de secourir leurs maris et leurs enfants blessés. Il fallut encore trouver place pour eux. Comme notre Maison étoit hors de la portée de l'artillerie ennemie, le pauvre peuple de Québec ne manqua pas de s'y réfugier ; toutes les dépendances en furent remplies, maison domestique, étable, grange et tout ce qui s'en suit ; les greniers même, malgré les fréquentes lessives que nous étions obligées de faire continuellement pour les blessés, étoient pleins des grabats de ces pauvres malheureux.

L'unique consolation que nous goûtions étoit celle de voir presque tous les jours, quoique mourant, Mgr. notre Evêque venir nous exhorter et nous encourager à ne nous point relâcher dans nos travaux... on l'avoit engagé à se retirer de sa Capitale, l'Evêché et la Cathédrale étant presque réduits en cendres. Il ne voulut jamais se retirer d'auprès de son troupeau tant qu'il eut l'espérance de le sauver ; il se logea chez le Curé de Charlebourg, à une lieue de Québec ; il permit aux Aumôniers, que nous avions en nombre, de dire la Sainte Messe dans notre cœur, l'Eglise étant occupée par les blessés. Tout le peuple des environs, qui n'avoit plus d'autres ressources pour le spirituel, y assistoit avec nous, ce qui faisoit que nous avions grande peine à y trouver place aux heures destinées pour l'office. Nous y trouvions (à peine) la facilité pour nous y ranger ; c'étoit le

seul endroit que nous avons de vuide. Nous eûmes la consolation d'y réciter l'office, tant que dura le siège, les Ursulines d'un côté et les Hospitalières de l'autre, sans que cela préjudiciât aux services qu'il fallait rendre jour et nuit aux malades. Le seul temps de notre repos étoit celui de l'office divin, encore étoit-il bien interrompu par le bruit des bombes et des boulets, toujours dans la crainte que l'ennemi les dirigeât sur notre Maison. Les pots-à-feu et les boulets rouges saisissoient de frayeur celles qui veilloient. Elles avoient la douleur de voir réduire en cendres les maisons de nos citoyens ; plusieurs de nos proches s'y trouvoient intéressés ; il y en eut, dans une seule nuit, à la Basse-Ville, plus de 50 des plus magnifiques. Les voûtes où l'on avoit enfermé les marchandises, et ce que l'on avoit de plus précieux, ne furent point à l'abri du feu. Dans cet affreux incendie, nous n'avions pour nous y opposer que les gémissements et les larmes que nous répandions au pied des autels dans des moments que nos pauvres blessés nous donnoient.

Nous avons, avec cela, plus d'un ennemi en tête ; la famine, toujours inséparable de la guerre, nous menaçoit de nous réduire aux extrémités. Plus de six cents personnes dans notre Maison et aux environs partageoient avec nous le peu de vivres qu'on nous faisoit passer des magasins du Roi, qui étoient à la veille d'en manquer pour nos troupes. Au milieu de cette désolation, le Seigneur, qui ne vouloit que nous humilier et nous faire perdre des biens que nous avons peut-être amassés contre son intention, et avec trop d'empressement, travailloit à nous conserver la vie que nous aurions pu perdre par les circonstances dans lesquelles s'est trouvé le pays à son entière réduction.

Nos ennemis, instruits de notre triste situation, se contentèrent de battre nos murailles, désespérant de ne nous vaincre qu'à l'extrémité. Comme la rivière étoit l'unique fortification que nous eussions à leur opposer, elle nous étoit aussi un obstacle pour les aller attaquer. Ils furent longtemps sous nos yeux à méditer une descente ; ils résolurent de la faire du côté de Beauport ; notre armée, qui étoit toujours sur les ailes, avertie par une garde avancée, s'y transporta avec l'ardeur naturelle à la nation Française de courir au péril sans prévoir les causes qui arrachent la victoire.

Nos ennemis, plus lents à la poursuite, ne se pressèrent pas de descendre tout leur monde à la vue de notre armée. On les chassa de nos redoutes, dont ils s'étoient emparés. Ils se trouvèrent accablés, et ne laissèrent sur le champ que morts et blessés ; cette seule action, si elle avoit été ménagée, nous délivroit pour toujours de leurs funestes entreprises. Il ne faut pourtant pas en charger seuls nos Généraux. Les Nations sauvages, souvent nécessaires à notre secours, nous sont préjudiciables dans ces occasions. Leurs cris et leurs défis intimidèrent nos ennemis, qui, au lieu de soutenir la charge à la quelle ils s'étoient exposés, retournèrent précipitamment à leurs vaisseaux et nous laissèrent maîtres du champ de bataille. On fit transporter avec beaucoup de charité leurs blessés à notre Hopital, malgré la fureur des sauvages qui vouloient leur lever la chevelure suivant leur usage. Notre armée étoit toujours à leur vue. Ils n'osèrent jamais tenter une seconde descente ; la honte de rester dans l'inaction leur fit prendre le parti de brûler nos campagnes. Ils montèrent leurs vaisseaux à la faveur de la sonde, à sept ou huit lieues au dessus de Québec. C'est là qu'ils firent un grand nombre de prisonniers, tant femmes qu'enfants qui s'y étoient

réfugiés ; c'est là où ils essayèrent encore le courage et la valeur d'une petite garnison de soldats invalides commandés par un Officier qui n'avoit qu'un bras, que l'on avoit posée pour garder les effets de l'armée. A force de monde qu'ils y perdirent, ils s'en emparèrent ; mais ils avouèrent qu'il leur avoit coûté cher.

Après avoir été près de trois mois à l'ancre, à se morfondre au port, sans oser s'exposer à une seconde attaque, ils prenoient le parti de s'en retourner, n'espérant plus réussir dans leur entreprise ; mais le Seigneur, dont les vues sont impénétrables et toujours justes, ayant résolu dans son conseil de nous livrer, inspira au Général Anglois de faire encore une tentative avant son départ. Il la fit de nuit, par surprise. On devoit, cette même nuit, envoyer des vivres à un corps de troupes qui gardoit un poste sur une hauteur proche de la Ville. Un malheureux déserteur les en instruisit, et leur persuada qu'il leur seroit facile de nous surprendre et de faire passer leurs berges sous le Qui vive de nos François qui devoient s'y rendre. Ils profitèrent de l'occasion, et la trahison réussit. Ils débarquèrent à la faveur du Qui vive ; l'Officier qui commandoit s'aperçut de la surprise, mais trop tard. Il se défendit en brave, avec son peu de monde, et y fut blessé. L'ennemi se trouva par cette entreprise aux portes de Québec. Mr. De Montcalm, Général, s'y transporta à la tête de ses troupes en diligence ; mais—une demi lieue de chemin qu'il fallut faire, donna le temps aux ennemis de faire ranger leur artillerie et de se mettre en état de recevoir les nôtres. Nos premiers bataillons ne se donnèrent pas le temps d'attendre que notre armée fût arrivée et en état de les seconder ; ils donnèrent, à leur ordinaire, avec impétuosité sur l'ennemi qu'ils tuèrent en grand nombre ; mais ils furent bientôt accablés

par leur artillerie. Ils perdirent de leur côté leur Général, et grand nombre d'Officiers. Notre perte n'égalait pas la leur en nombre, mais elle ne fut pas moins douloureuse. Mr. De Montcalm, Général, et ses principaux Officiers y perdirent la vie.* Plusieurs Officiers Canadiens, chargés de famille, eurent le même sort. Nous vîmes de nos fenêtres ce massacre. C'est là où la charité triompha et nous fit oublier nos propres intérêts et les risques que nous courions à la vue de l'ennemi ; nous étions au milieu de morts et de mourants que l'on nous amenoit par centaines à la fois, dont plusieurs nous touchoient de très près—il fallut ensevelir notre juste douleur et chercher à les placer. Chargés de trois Communautés et de tous les Faubourgs de Québec que l'approche de l'ennemi avoit fait désertir, jugez de notre embarras et de notre frayeur. L'ennemi, maître de la campagne et à deux pas de notre Maison ; exposées à la fureur du Soldat, nous avions tout à appréhender. Ce fut alors que nous expérimentâmes la vérité de cette parole de l'Écriture, “que celui qui est sous la garde “ du Seigneur n'a rien à craindre.” Mais, sans manquer de foi ni d'espérance, la nuit qui approchoit redoubla nos inquiétudes. Les trois Communautés, à l'exception de celles qui étoient répandues dans la Maison, se prosternèrent au pied des autels pour implorer la Divine miséricorde—semblables à Moÿse, nous ne faisons parler que notre cœur.

*Il est question ici du Combat mémorable qui eut lieu sur les Plaines d'Abraham, le 13 Septembre 1759. Voici un état officiel de la perte qu'éprouva l'Armée Anglaise dans cette circonstance :

| | |
|--|-----|
| Officiers, Sous-Officiers, Canonniers et Soldats, tués..... | 61 |
| Officiers, Sous-Officiers, Tambours, Canonniers et Soldats, blessés..... | 598 |
| Soldats, manquants..... | 5 |

Total.....664

Après la Bataille, plusieurs Officiers de l'Armée Française avouèrent que leur perte s'élevoit à près de 1500 hommes tant en tués et blessés, qu'en prisonniers, dont il y avoit près de 300.

Le silence et la consternation qui régnoient parmi nous, nous donnèrent lieu d'entendre les coups violents et répétés que l'on donnoit dans nos portes. Deux jeunes Religieuses qui portoient des bouillons aux malades se trouvèrent, sans pouvoir l'éviter, à l'ouverture. La pâleur et l'effroi dont elles furent saisies, touchèrent l'Officier et il empêcha la garde d'entrer ; il ordonna aux trois Supérieures de se présenter ; il sçavoit qu'elles s'étoient retirées chez nous ; il leur dit de nous rassurer toutes, qu'une partie de leur armée alloit investir et se saisir de notre Maison, craignant que la nôtre, qu'il savoit n'être pas loin, ne vint les forcer dans leurs retranchements ; ce qui n'auroit pas manqué d'arriver, si nos troupes avoient pu se rejoindre avant la capitulation. Nous vîmes dans un instant leur armée rangée en bataille sous nos fenêtres, et la perte que nous avons faite la veille, nous fit craindre, et avec raison, qu'elle ne décidât de notre malheureux sort—les nôtres n'étant plus en état de se rallier. Mr. De Lévi, second Général des troupes et devenu le premier par la mort de Mr. De Montcalm, étoit parti depuis quelques jours du Camp, et avoit emmené près de 3,000 hommes pour renforcer les garnisons des postes d'en-haut qui étoient harcelés journellement par nos ennemis.

La perte que nous venions de faire et l'éloignement de ceux-ci firent prendre le parti à Mr. le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur Général de la Colonie, d'abandonner Québec, qu'il n'étoit plus en état de sauver : les ennemis ayant formé leurs retranchements et dressé leur camp à la principale porte, et leurs vaisseaux fermant l'entrée du côté du port, il étoit impossible d'y porter secours. Mr. De Ramsay, Lieutenant du Roi, qui commandoit avec une foible garnison, sans vivres et sans munitions, y tint ferme jusqu'à l'extrémité.

Les Bourgeois lui représentèrent qu'ils avoient sacrifié, de grand cœur leurs biens et leurs maisons, mais que pour leurs femmes et leurs enfants, ils ne pouvoient se résoudre à les voir égorger ; l'on étoit à la veille d'être pris d'assaut, il fallut donc se résoudre à capituler.

Les Anglois accordèrent sans difficulté les articles que l'on avoit demandés, tant pour la religion que pour l'avantage du citoyen. La joye qu'ils eurent de se voir en possession d'un Pays où ils avoient échoué plus d'une fois pour en faire la conquête, les rendit les plus modérés de tous les vainqueurs. Nous ne pourrions sans injustice nous plaindre de la façon dont ils nous ont traités, et il se pourroit faire que l'espérance de se le conserver y aurait contribué. Quoi qu'il en soit, leur bon traitement n'a point encore tari nos larmes. Nous ne les versons point comme ces bons Hébreux sur les bords du Fleuve de Babylone, puisque nous sommes encore sur la terre promise ; mais nous ne ferons retentir nos Cantiques que quand nous serons purgés du mélange de ces nations, et nos temples rétablis : c'est alors que nous célébrerons, pleines de reconnaissance, la miséricorde du Seigneur.

Tout ce qui étoit resté de familles et de personnes de distinction, suivirent l'armée à Montréal après la Capitulation. Mgr. notre saint Evêque fut forcé de prendre ce parti, n'ayant plus où se retirer.

Avant son départ, il mit ordre à tout ce qui regardoit son District ; il nomma pour Vicaire Général Mr. Briand, un des premiers membres de son Chapitre, et que l'on pouvoit appeler l'homme de la droite de Dieu, et d'un mérite si prouvé et si connu que nos ennemis n'ont pu lui refuser leur approbation, et je puis ajouter leur vénération. Depuis qu'il gouverne une partie du Diocèse, il a scu

maintenir ses droits et ceux de ses Curés, sans jamais trouver d'obstacle de leur part. La Religion n'a rien perdu par sa vigilance et son attention.

Il fut encore chargé des trois Communautés de filles, en qualité de Supérieur. Mgr. qui depuis son arrivée dans ce Pays nous avoit toujours protégées, et je pourrois dire, préférées, le chargea plus particulièrement de notre Maison et l'engagea à y fixer sa demeure. Il nous voyoit chargées d'un peuple infini et sans ressources ; exposées à tous les dangers ; il ne nous crut en sûreté que sous ses yeux ; il ne se trompa pas. La suite de ma narration vous apprendra tout ce que nous lui devons.

La réduction de Québec du 18 Septembre 1759, ne nous rendit pas la tranquillité ; elle ne fit qu'augmenter nos travaux. MM. les Généraux Anglois se transportèrent à notre Hôpital pour nous assurer de leur protection, et en même temps nous charger de leurs blessés et autres malades.

Quoique notre Maison n'eût rien à craindre au milieu du théâtre de la guerre, par les droits respectifs que les Rois s'étoient imposés à l'égard des Hôpitaux situés hors des villes, ils nous obligèrent à recevoir et loger une garde de trente hommes. Il ne nous restoit plus qu'une petite décharge, au bas de notre chœur dont ils s'emparèrent, que l'on n'avoit pas occupée, parcequ'elle étoit remplie d'effets appartenants aux parents de nos Religieuses. Les soldats s'en saisirent, et prirent à ces pauvres affligés le peu qui leur restoit. Il fallut se charger à leur faire à manger, et leur donner des lits. A chaque garde, ils emportoient bien des couvertures, sans que l'Officier y voulût mettre ordre. Notre plus grand chagrin étoit de les entendre parler pendant la Sainte Messe.

Les Communautés qui s'étoient retirées chez nous, prirent le parti de s'en retourner chez elles. Ce ne fut pas sans verser des larmes que se fit ce départ. L'estime, la tendresse, l'union que cela avoit renouvelée, par le long séjour qu'elles avoient fait avec nous, rendit cette séparation des plus sensibles. La Révérende Mère de Sainte Hélène, Supérieure des Hospitalières, touchée de nous voir accablées sous le faix du travail qui augmentoit tous les jours, nous laissa douze de ses chères filles qui restèrent jusqu'à l'automne, et qui nous furent d'un grand secours.

La Révérende Mère de la Nativité, Supérieure des Ursulines, nous offrit de nous en laisser plusieurs des siennes, ce que nous aurions accepté, avec reconnaissance, si les ouvrages dont nous les savions surchargées, nous avoient permis sans indiscretion de les garder. Les soins et les fatigues qu'elles avoient voulu partager avec nous auprès des malades, leur avoient donné, sous un habit d'Ursuline, un cœur d'Hospitalière. Elles eurent, à leur départ, la douleur de laisser deux de leurs chères Sœurs de Chœur qui terminèrent leurs jours dans nos dortoirs, n'étant plus en pouvoir de les mettre mieux. Les incommodités et les maladies qu'elles ont supportées avec une patience édifiante, leur auront mérité, je l'espère, une éternelle récompense. Nous fûmes dans l'obligation de leur donner pour sépulture un petit jardin enfermé dans notre Cloître, étant impossible d'ouvrir notre Chœur. Le départ de ces chères Mères ne laissa rien de vuide, qu'un petit dortoir, où elles étoient bien resserrées. Il fallut y placer les malades Anglois que le Général nous envoya aussitôt qu'il se vit maître.

Revenons à nos François. Nos Généraux, ne se trouvant pas en état de revenir prendre sitôt leur revanche, prirent le parti de faire construire un fort à cinq lieues au dessus

de Québec, et d'y mettre une garnison capable de s'opposer aux entreprises des ennemis, et les empêcher de pénétrer plus avant ; elle n'y demeura pas oisive, il y eut sans cesse des camps volants pour inquiéter l'ennemi. Ils n'étoient pas en sûreté aux portes de Québec. Mr. Murray, Gouverneur de la place, s'y trouva plus d'une fois à la veille de perdre sa liberté ; et sans les faux frères, on ne l'auroit pas manqué. En outre, on leur faisoit souvent des prisonniers, ce qui mit le Gouverneur de si mauvaise humeur, qu'il envoya des soldats brûler et piller nos pauvres habitants.

Le désir de reprendre ce pays et d'acquérir de la gloire coûta cher aux citoyens. On ne vit tout l'hiver que combats ; la dureté de la saison ne fit point mettre les armes bas ; partout où paroissoit l'ennemi, on le poursuivoit à toute outrance : ce qui leur fit dire "qu'ils n'avoient jamais vu de " nation si attachée et fidèle à leur Prince que les Canadiens."

Les Anglois n'avoient pas manqué d'exiger le serment de fidélité pour leur Roi ; mais, malgré cette sorte d'engagement forcé, que nos habitants ne se croyoient pas dans l'obligation de garder, ils se joignoient à nos camps volants, partout où ils en trouvoient l'occasion.

Nos François ne faisoient pas moins de dégâts dans nos campagnes ; ils vivoient aux dépens de qui il pouvoit en appartenir. Nous y perdîmes considérablement, à une Seigneurie que nous avions à six lieues au-dessous de Québec. L'Officier qui y commandoit s'empara de tous les bestiaux de notre métairie qui étoient en grand nombre, (a) et des

(a) *Nota.* Qu'indépendamment de ce que le Sieur Cadet, Munitionnaire, a fait prendre et enlever dans la métairie dont il est parlé ci-dessus, le nommé Grandmaison y a fait prendre et enlever cinq vaches et huit bœufs dont le Munitionnaire ne se seroit pas cru obligé de tenir compte, attendu que le Sieur Grandmaison les a fait prendre pour l'approvi-

bleds de nos moulins, et cela pour faire vivre sa troupe. Le Munitionnaire n'en a pas tenu compte. Malgré cette perte, il falloit soutenir plus de trois cents blessés qui nous étoient venus de la bataille du treize.

Les magasins du Roi de France qui étoient au pouvoir des Anglois, ne pouvoient plus rien ; il fallut avoir recours à l'ennemi ; ils nous donnèrent des farines et des hardes ; mais, quelles nourritures pour des pauvres blessés ! nous n'avions ni vin, ni autres rafraîchissements à leur donner ; épuisées depuis longtemps par le grand nombre, il ne nous restoit que la bonne volonté ; mais, cela ne les contentoit pas. Nos Officiers firent représenter au Gouverneur Anglois qu'ils n'avoient pas coutûme d'être traités de cette façon à la solde du Roi de France. Le Gouverneur, piqué de ce reproche, rejeta la faute sur nous, et nous obligea de faire un mémoire de tout ce qui étoit nécessaire pour le soulagement de ces Messieurs, qu'il nous a fait, après, payer de nos deniers. (b) Nous espérons que la Cour de France, plus judicieuse, se feroit gloire de nous rembourser amplement tous les faux frais qu'on ne peut éviter en pareille conjoncture. Le désir de rentrer dans nos droits, et de reprendre le pays, nous fit seconder de notre mieux l'idée qu'on en avoit conçue.

Comme nous avions à notre Hôpital beaucoup de soldats de la garnison de Québec, et de la bataille qui s'étoit donnéement des Sauvages du bas du Fleuve, qu'ils avoient monté, pour venir au secours de Québec.

(b) *Nota.* Rafrâichissements accordés aux Officiers François. Le Gouvernement Britannique les fit fournir, et en répéta le montant sur la Communauté ; objet de trois mille livres, dont la Communauté n'a pas seulement eu la distribution, puisque les Officiers François s'en sont emparés, et les ont distribués comme ils l'ont jugé à propos ; mais il

née pour en empêcher la prise, ils nous demandoient en grâce, quand ils se voyoient rétablis, de les laisser sauver pour aller rejoindre l'armée ; nous le faisons de grand cœur, et à nos dépens, leur fournissant des vivres et hardes pour les mettre en état de le faire ; ce qui nous attira les reproches et les menaces les plus dures, de la part de l'ennemi, qui nous menaçoit de nous laisser mourir de faim.

Comme notre Maison étoit encore pleine de malades, M. le Grand Vicaire, qui veilloit de près à nos intérêts, renvoya un grand nombre d'Aumôniers qui ne pouvoient que nous être à charge, par la cherté et la rareté des vivres. Il se chargea, avec M. de Rigauville, Chanoine du Chapitre de Québec, et Aumônier de notre Maison, Prêtre d'un mérite et d'une vertu distinguée, d'administrer les sacrements aux malades et de veiller jour et nuit auprès des moribonds. Ils avoient encore tous les habitants des environs à confesser et à assister dans le besoin. Ce qui occupoit et affligeoit infiniment M. notre Grand Vicaire, étoit de ne pouvoir remettre la clôture. Nous eûmes alors plus de deux cents Anglois qui occupoient nos salles et nos dortoirs, et autant de François dans notre Communauté et dans nos infirmeries, et nous n'avions pour nous retirer qu'un petit appartement. C'est là où toutes ensemble, abimées dans nos réflexions, nous ne savions que penser. La communication étant interdite, nous ne savions ce qui se passoit dans le pays d'en-haut. Nos ennemis, mieux instruits que nous, nous annonçoient tous les jours l'arrivée de notre armée ; les mesures qu'ils prenoient et les fortifications qu'ils faisoient dans Québec, soutenu d'une garnison nombreuse, nous faisoient craindre pour la n'en est pas moins vrai que le Gouvernement Britannique en a exigé le payement.

réussite. Nous avons de notre côté de faux prophètes, et des femmes qui formoient un siège en peinture, et qui, sans mortiers et sans canons, prenoient la ville d'assaut. Il n'en fallut pas d'avantage pour ranimer ceux qui ne demandoient qu'à combattre.

Aussitôt que la saison parut propre à se mettre en campagne, on suivit les glaces, peu muni de vivres, et encore moins d'artillerie propre à former un siège. Nos Généraux ne doutoient point de la valeur de leurs troupes ; mais ils ne se flattoient de réussir qu'à la faveur d'un secours promis de la part de la France ; ce qui n'auroit pas manqué d'arriver, si quelques uns de nos vaisseaux avoient paru à la rade de Québec dans le temps que l'on battoit ses murailles. Quoi qu'il en dût arriver, notre armée se mit en marche ; elle arriva près Québec, le 26 Avril. Le 27 fut employé à faire passer le peu de canon que l'on avoit de Montréal. Un canonnier, en voulant monter la côte, tomba sur une glace qui le porta directement vis-à-vis de la maison qu'occupoit le Gouverneur. La voiture extraordinaire de cet envoyé frappa les sentinelles. Ils avertirent ; le Gouverneur ordonna qu'on lui donnât un prompt secours. Il se le fit amener et le questionna. Le pauvre homme saisi et effrayé des risques qu'il venoit de courir, ne fut pas en état de dissimuler ; il dit avec franchise, qu'il étoit un des canonniers de l'armée qui étoit à deux lieues de Québec ; qu'en voulant monter un canon, le pied lui avoit manqué ; que la glace l'avoit emporté et fait dériver malgré lui ; jusque là, la marche de l'armée avoit été secrète. Pour le moment, ce secret développé, nous parut de mauvais augure, et dirigé par une puissance à laquelle on ne put s'opposer. Le Gouverneur, instruit par cette voye, ne perdit pas un instant. Il com-

mença par retirer une forte garnison qu'il avoit mise à une lieue de Québec pour s'opposer aux courses des nôtres ; il emporta ses canons et fit sauter l'Eglise de Ste. Foye qui servoit de retraite à sa troupe ; après quoi, il assembla son conseil et fut presque seul d'avis de sortir de la Ville, de s'emparer d'un poste avantageux, d'y dresser des batteries et d'attendre de pied ferme notre armée. Sa proposition ne fut pas du goût du grand nombre, mais cependant, elle fut exécutée comme il l'avoit projetée.

Notre armée, ignorant le trait de providence qui venoit de se passer à l'avantage de l'ennemi, continua sa marche. La nuit du 27 au 28, fut des plus terribles. Le Ciel sembloit vouloir combattre contre nous. Le tonnerre et les éclairs, peu communs dans cette saison, en ce pays, nous annonçoient par avance les coups de foudre auxquels les nôtres alloient être exposés. La pluye qui tomboit à seaux, et les chemins impraticables par la fonte des neiges, ne leur permettoient point de marcher en ordre. M. de Bourglamarque, second Général des troupes de terre, se trouva à la vue des ennemis, à la tête des premiers bataillons, et sans avoir eu le temps de les ranger. L'artillerie de l'ennemi ne manqua pas, en les voyant paroître, de faire une décharge qui en mit beaucoup hors de combat. M. de Bourglamarque fut blessé et obligé de se retirer. Le fort de l'armée étoit encore à plus d'une demi-lieue de de l'endroit où commença le premier feu. Nos troupes de la Marine et nos Milices, plus au fait des chemins, arrivèrent à temps pour soutenir un régiment qui se faisoit tailler en pièces plutôt que de reculer. Ce fut alors que le combat devint furieux et des plus sanglants. Comme l'Anglois avoit été à même de se choisir le terrain le plus avantageux, il ne le manqua pas. Notre armée en arrivant ne s'attendoit pas à trouver l'ennemi rangé en ba-

taille ; elle fut obligée de faire halte, et ne trouvant pas le terrain propre à se déployer, il n'y eut que la première colonne qui fut en pouvoir de combattre. Le choc se donna à quelques pas de Québec, sur une hauteur vis-à-vis de notre Maison. Il ne se tira pas un coup de canon ni de fusil qui ne vint retentir à nos oreilles. Jugez par là de notre situation ; l'intérêt de la nation et celui de nos proches qui étoient du nombre des combattants ; cet état de souffrance ne se peut peindre. M. notre Grand Vicaire (aujourd'hui notre Evêque), qui ne souffroit pas moins que nous, nous exhortoit à soutenir cet assaut avec résignation et soumission aux ordres de Dieu ; après quoi, il alla se renfermer dans l'Eglise, pénétré de la plus vive douleur, où, comme le Grand Prêtre Aaron, il courut au pied des Autels, et où faisant monter l'encens de sa prière jusqu'au trône du Tout-Puissant, il demandoit avec confiance au Dieu de toute miséricorde d'arrêter ses coups et d'épargner le troupeau qu'on venoit de lui confier. Il se leva plein d'espérance, au milieu de l'action, pour se transporter sur le champ de bataille, malgré notre opposition qui n'étoit pas sans raison ; car il y courut des risques. Ce qui lui fit prendre ce parti étoit, nous disoit-il, qu'il n'y eût pas assez d'Aumôniers pour assister les mourants qu'il croyoit être en grand nombre.

Mr. De Rigauville, notre Aumônier, plein de zèle, l'y voulut suivre. Il n'étoit pas sans inquiétude ; M. son unique frère, et plusieurs de ses proches, étoient dans l'armée. Ils eurent la consolation de voir l'ennemi tourner le dos et prendre la fuite. L'action avoit duré deux heures. La valeur et l'intrépidité du François et du Canadien repoussèrent l'ennemi de la position avantageuse où il se trouvoit. Cependant, on le menoit toujours battant sous le canon de

la Ville ; nous demeurâmes maîtres du champ de bataille, et de toute leur artillerie, et fîmes quantité de prisonniers. L'ennemi, renfermé là, n'osant plus paroître, nous pouvions bien chanter victoire. Nous l'avions bien gagnée. Mais qu'elle nous coûta cher, et qu'elle fut arrosée de larmes !

Mr. De Lévi, aux approches de Québec, avoit assemblé son Conseil. On y met en délibération de faire sauter notre Maison, de crainte qu'elle ne fût une ressource pour l'ennemi ; mais le Seigneur eut pitié de nous et d'eux ; il leur ouvrit les yeux et leur fit voir qu'elle étoit un bien plus grand pour eux. Il prit le parti de nous écrire pour nous signifier de faire partir de chez nous toutes les personnes dont nous étions chargées et qui s'étoient réfugiées chez nous, ne voyant que nous de capables de se charger des blessés du siège qu'il alloit entreprendre ; qu'il nous les recommandoit par avance. Nous ne manquâmes pas de lui répondre que nous allions travailler à vider notre Maison, à l'exception de deux cents Anglois que nous avions malades, et que nous n'étions pas en pouvoir de renvoyer ; et que du reste, nous étions toujours prêtes à seconder ses intentions, et à rendre tous les services dont nous étions capables.

Après le gain de la bataille, il nous envoya un Officier, avec une garde Française, sans que cela nous délivrât de l'Angloise. Il fallut encore trouver à la loger. Mais, ce n'étoit là que le prélude de ce qui nous alloit arriver. Il faudroit une autre plume que la mienne pour peindre les horreurs que nous eûmes à voir et à entendre pendant vingt-quatre heures que dura le transport des blessés, les cris des mourants et la douleur des intéressés. Il faut dans ces moments une force au dessus de la nature pour pouvoir se soutenir sans mourir.

Après avoir dressé plus de cinq cents lits que nous avons eus des magasins du Roi, il en restoit encore autant à placer. Nos granges et nos étables étoient remplies de ces pauvres malheureux. Il nous auroit été, aussi, difficile d'en trouver le temps. Nous avions dans nos infirmeries soixante et douze Officiers, dont il en mourut trente trois. On ne voyoit que bras et jambes coupés. Pour surcroît d'affliction, le linge nous manqua ; nous fûmes obligées de donner nos draps et nos chemises. Ce n'est point qu'on n'ait pris des précautions pour en apporter de Montréal ; mais, le vaisseau qui l'apportoit fut pris (en se battant et défendant bien) par les Anglois qui le guettoient.

Il n'en étoit pas de cette bataille comme de la première ; nous ne pouvions espérer de secours des Hospitalières de Québec—les Anglois s'étant emparés de leur Maison, ainsi que de celle des Ursulines et des particuliers, pour loger leurs blessés qui étoient encore en plus grand nombre que nous. Il nous vint encore une vingtaine d'Officiers qu'ils n'eurent point le temps d'enlever, et dont il fallut aussi se charger ; en outre, plusieurs Officiers des leurs nous avoient été envoyés pour les loger.

Mes Révérendes Mères, comme je n'ai fait cette Relation qu'en rappelant dans ma mémoire ce qui s'est passé sous nos yeux, et pour vous donner la consolation de voir que nous avons soutenu avec courage et rempli avec édification les devoirs que nous imposoit notre vocation, je ne vous ferai point le détail de la reddition entière du Pays ; je ne pourrois le faire qu'imparfaitement, et sur le rapport d'autrui ; je vous dirai seulement, que le plus grand nombre de nos Canadiens se sont fait ensevelir plutôt que de céder, et que le peu de troupes qui nous restoit, manquant de munitions et de vivres, ne se sont rendues que pour sauver la vie aux

femmes et aux enfants exposés au dernier malheur où l'assaut ne manque pas de plonger les villes.

Hélas ! M. R. M., il est bien malheureux pour nous que l'ancienne France n'ait pu nous envoyer au printemps quelques Vaisseaux, des vivres et des munitions : nous serions encore sous sa domination. Elle perd un pays immense, un peuple fidèle et attaché à son Roi, perte que nous ne pouvons trop regretter tant pour la Religion que pour la différence des loix auxquelles il faut se soumettre. Nous nous flattions, mais en vain, que la paix nous remettrait dans nos droits, et que le Seigneur nous traiteroit en père et ne nous humilieroit que pour un temps ; mais son courroux dure encore. Nos péchés sont sans doute montés à leur comble ; ce qui nous fait appréhender que cela soit pour longtemps, c'est que l'esprit de pénitence n'est pas général dans le peuple, et que Dieu y est encore offensé, malgré le désir et l'espérance qu'il conserve de rentrer dans peu sous la domination de ses anciens maîtres.

Vous aurez sans doute appris, mes chères Mères, que l'Anglois, touché et lassé de nos poursuites, accorde un Evêque à cette infortunée Colonie ; et leur choix, ainsi que celui des François, est tombé sur un sujet qui a pris naissance dans notre Province de Bretagne : cela ne doit pas vous être indifférent ; puis, le seul mérite d'un homme a fait quelquefois le bonheur et la gloire de sa patrie ; je ne vous ferai point le détail du mérite et des vertus de celui qui va faire le nôtre.

Le choix que l'on en fait, dans un temps aussi critique, en dit assez. Je dirai seulement, qu'ayant été choisi par feu Mr. De Pontbriand, qui le connoissoit parfaitement, l'ayant toujours eu auprès de lui, il le chargea de la conduite de son Diocèse pendant sa maladie. Ils s'en acquitta

si dignement qu'à la mort de ce saint Evêque, le Chapitre le nomma Vicaire Général, à la satisfaction des François et de l'Anglois, qui l'ont fait passer l'année dernière à Londres pour le faire sacrer dans quelque Province, et revenir prendre possession de son Diocèse.* Joignez donc, mes très Révérendes Mères, vos prières aux nôtres, pour avancer son retour. Nous nous flattions que son absence ne dureroit que sept à huit mois, et voilà bientôt l'année expirée sans sçavoir le temps que la Providence a destiné pour combler nos vœux et assurer le salut de ce pauvre peuple, qui n'a d'espérance que dans son Evêque, pour le renouvellement et la continuation de ses mystères. Pour nous autres, l'intérêt général, outre que nous en avons un particulier, la perte de ce pays auroit entraîné la nôtre sans sa charité et sa protection qui nous a mérité celle des Anglois. Notre Monastère et nos biens seroient vendus pour payer les dettes que nous ont fait contracter les troupes du Roi de France, et nos créanciers n'ont arrêté leurs poursuites que par ordre du Gouverneur, à qui notre Maison est redevable de subsister encore.

Pour Mr. Briand, nous lui devons la gloire d'avoir sçu nous maintenir dans notre clôture ; ce qu'il nous auroit été impossible de faire, s'il n'avoit pourvu par sa charité et par des moyens que la Providence lui fournissoit pour subvenir à notre indigence ; se refusant son nécessaire pour subvenir au nôtre. Nous lui faisons d'autant plus de pitié, qu'il étoit témoin que le dérangement de notre temporel ne venoit pas de notre faute, mais bien de la part de la Cour,

* Mgr. Henri Marie Dubreil de Pontbriand, étant mort à Montréal le 8 Juin 1760, son successeur Mgr. Jean Olivier Briand, passa en Angleterre sur la fin de l'année 1764 ; et après avoir reçu l'agrément du Roi d'Angleterre, obtint ses Bulles du Pape Clément XIII, datées du 21 Janvier 1766, et fut sacré le 16 Mars de la même année, à Paris, dans la Chapelle de Sainte Marie de Merry. Il repassa ensuite en Angleterre, et arriva à Québec le 28 Juin 1766.

par laquelle il nous est dû cent vingt mille livres, des avances que nous avons faites pour la nourriture des troupes du Roi de France. Nous ne demandons ni récompenses ni gratification de nos services ; celui pour qui nous avons travaillé saura bien nous récompenser et nous rendre au centuple. On nous menace de nous mettre au taux du public, ce que je ne peux croire, qu'à la vue de la Cour d'Angleterre, qui, témoin des dépenses que nous avons faites, plaide notre cause, la France veuille nous faire un tort si considérable ; si cela arrive, nous serons obligées de nous abandonner à la Providence.

FIN.

JUGEMENT IMPARTIAL

SUR LES

OPERATIONS MILITAIRES DE LA CAMPAGNE EN CANADA,

EN 1759;

D'APRÈS UN MANUSCRIT RÉCEMMENT OBTENU DE FRANCE.

[L'original du Manuscrit d'après lequel ce Document a été publié, appartient maintenant au Séminaire de Québec.]

On ne peut guères former que de simples conjectures sur l'Auteur probable de ce Mémoire : car il proteste si hautement de son désintéressement dans toutes les opérations militaires qui eurent lieu dans la circonstance du Siège de Québec en 1759, qu'il faut croire que ce Document n'a pas été rédigé par un Officier militaire. L'Auteur dit qu'il étoit à portée de voir tout par lui-même, de conférer avec les principaux de l'armée, &c. Il est donc à présumer que l'Auteur de cette pièce étoit un homme revêtu de quelques hautes fonctions, soit Ecclésiastiques ou Civiles, et qu'il devoit jouir de beaucoup de confiance auprès des autorités militaires de l'époque.

l
d
é.
dt
at
pe
tr
Ca
n'
va
au
pes
du
de
jou

JUGEMENT IMPARTIAL

SUR LES OPERATIONS MILITAIRES DE LA CAMPAGNE
EN CANADA, EN 1759.

ON ne s'arrête icy, qu'à ce qui paroît avoir été l'objet de la critique.

1°. Pourquoi a-t-on laissé débarquer l'ennemi à l'Isle d'Orléans ?

2°. Pourquoi l'a-t-on laissé faire à la Pointe de Lévi, et établir des batteries ?

3°. Pourquoi a-t-on laissé l'ennemi occuper la hauteur du Sault Montmorency ?

4°. Pourquoi n'avoir pas mieux garni les hauteurs auprès de Québec ?

5°. Pourquoi, à la Bataille du 13 Septembre, n'a-t-on pas réuni tout le monde ?

6°. Pourquoi avoir quitté, avec empressement, les retranchemens de Beauport pour se réfugier à Jacques-Cartier ?

7°. Enfin, pourquoi la Ville s'est-elle rendue, l'ennemi n'ayant fait aucune brèche ?

C'est sans prévention, sans aucun motif humain qu'on va entrer dans toutes ces opérations ; celui qui le fait, n'a aucun intérêt particulier, n'a aucun parent dans les Troupes ni dans la Colonie, n'est pas entré dans les secrets du Cabinet, et étoit à portée de voir tout par luy-même, de conférer avec les principaux de l'armée, et faisoit son journal exactement.

PREMIERE QUESTION.

Pourquoi a-t-on laissé l'ennemi débarquer à l'Isle d'Orléans ?

On a toujours été persuadé qu'il étoit impossible d'empêcher ce débarquement, et qu'il étoit plus important de conserver nos retranchemens de Beauport, qu'il y avoit à craindre que l'ennemi n'eût attaqué, si on se fût amusé à l'Isle d'Orléans. Cependant, M. le Marquis de Vaudreuil y envoya des détachemens de François, de Sauvages, et même du canon, et on inquiéta l'ennemi. Si on avoit défendu l'Isle, l'ennemi auroit campé à la Pointe de Lévy, ou, sans camper, auroit attaqué Beauport ; d'ailleurs, cette Isle est sans fortifications, et a plus de quatorze lieues de tour.

SECONDE QUESTION.

Pourquoi a-t-on laissé l'ennemi débarquer à la Pointe de Lévy, et établir des Batteries ?

Un léger détachement que nous avons, fut surpris, ne fit aucune résistance ; mais, quelques habitants firent paroître beaucoup de courage. M. de Vaudreuil employa plus de six heures de temps à persuader les Sauvages d'aller donner un coup de main. Cependant, ce Général avoit pris des mesures avec M. le Marquis de Montcalm, pour aller attaquer le soir même le camp de l'ennemi au même endroit ; d'autant plus, qu'on voyoit à la Pointe de Lévy un nombre considérable d'ennemis. Malheureusement, le même jour, 30 Juin, on fit des prisonniers dans l'après-midi, à la Pointe de Lévy, parmi lesquels se trouva un Irlandois Catholique, qui paroissoit sincère, et qui peut-être l'étoit en effet : il assura que les Anglois n'étoient que 400 hommes ; que toute l'armée devoit attaquer la nuit même. On le crut d'autant plus facilement que le Général Anglois

étoit un homme vif et brouillon, et voilà ce qui fit manquer le projet de la Pointe de Lévy. Nos troupes passèrent toute la nuit sous les armes ; l'ennemi fit débarquer beaucoup de monde à la Pointe de Lévy, d'où il lui étoit aussi facile d'attaquer notre camp que de l'Isle ; l'on jugea que c'étoit une feinte pour nous attirer, nous diviser et prendre nos retranchemens de Beauport, que nous avions toujours crus imprenables. L'ennemi profita du temps, fut bientôt retranché et établit des batteries à la Pointe de Lévy. Ils y étoient, suivant les prisonniers, 3,000. Québec vit bien que l'ennemi alloit le bombarder, et le 2 Juillet les Notables allèrent demander qu'on l'attaquât ; ils pensoient qu'il n'y avoit que 600 hommes, ce qui n'étoit pas juste. Et comment attaquer un ennemi retranché ? N'y avoit-il pas à craindre qu'il n'eût abandonné la Pointe de Lévy pour fondre avec ceux de l'Isle d'Orléans sur nos retranchemens ? D'ailleurs, point de bateaux pour traverser. On avoit depuis plusieurs années mandé à la Cour qu'il n'étoit pas possible de s'opposer aux descentes du côté de la Pointe de Lévy, et empêcher que la Ville ne fût bombardée. Cependant, à force de sollicitations de la part de la Ville, M. Dumas fut commandé avec 1,000 hommes ; mais il fut découvert, et quelquesuns des nôtres tirèrent sur les autres. Je suis assuré, cependant, que M. de Vaudreuil et quelques autres Officiers auroient souhaité qu'on eût fait une tentative avec un parti considérable à la Pointe de Lévy ; mais M. de Montcalm et les principaux de l'armée craignoient de dégarnir le retranchement de Beauport ; d'autant plus, que le 9 Juillet, des Frégates ennemies allèrent du côté du Sault Montmorency.

TROISIEME QUESTION.

← *Pourquoi a-t-on laissé l'ennemi occuper les hauteurs du Sault Montmorency ?*

Ce fut le 9 Juillet que des Berges Angloises, soutenues de Frégates, allèrent débarquer au-delà du Sault. On étoit persuadé que dans ce chenail du nord aucun gros vaisseau n'y auroit jamais pu aller. Quelques Canadiens et Sauvages fusillèrent l'ennemi ; on leur tua 140 hommes, nous en perdîmes 8 ; les autres regagnèrent le Sault pour rejoindre un corps de 7 à 800 hommes. On ignoroit le nombre des ennemis qui augmentoit tous les jours. On pouvoit penser que c'étoit une feinte pour nous engager à aller sur les hauteurs, et que pendant ce temps-là l'ennemi tomberoit tout à coup sur nos retranchemens de Beauport. On vit assez tranquillement l'ennemi monter les hauteurs du Sault de Montmorency. Je suis assuré que M. de Vaudreuil, de concert avec M. l'Intendant, vouloit attaquer la nuit même ; mais on assembla un Conseil de guerre, où il fut décidé qu'on ne pouvoit faire cette entreprise. C'est un fait dont je suis assuré. M. de Montcalm avoit sans doute des raisons ; et en effet, la position de l'ennemi étoit avantageuse, et il s'établit dans la nuit, et même plaça une batterie ; il forma dans la suite un camp très considérable ; alors, nulle apparence d'aller attaquer ; on se contenta d'envoyer quelques petits partis qui, une fois, pensèrent engager une action générale.

QUATRIEME QUESTION.

Pourquoi, d'abord, ne pas mieux garnir les hauteurs auprès de Québec ?

On les a crues inaccessibles ; on avoit disposé des postes qui n'étoient pas très éloignés les uns des autres. En cas d'entreprise de l'ennemi, on comptoit sur une sortie de la Ville. M. de Bougainville avoit 2,000 hommes qui pouvoient défendre cette partie, et s'y poster, quoique ces troupes fussent dispersées dans six ou sept lieues. La nuit

du 13 étoit celle où il sembloit qu'on veilloit davantage ; mais, malheureusement, on avait averti que quelques-uns de nos bateaux devoient passer. Les berges Angloises répondirent en effet comme si elles avoient eu des vivres pour Québec. Je sais sûrement que M. de Vaudreuil avoit dit de mettre dans ce quartier 400 hommes de plus, et de faire quelques redoutes ; ceux qui conduisoient les opérations militaires et l'artillerie pensoient le tout inutile. Il faut cependant avouer que l'Officier du poste, ou plutôt que les sentinelles, n'avoient pas veillé assez exactement.

CINQUIEME QUESTION.

Pourquoi à la Bataille du 13 Septembre n'a-t-on pas réuni tout le monde ?

Ce fut quelque temps après que l'enneui fut monté, que M. de Montcalm fut averti. Il donna ses ordres aux régimens, et à un certain nombre ; il crut devoir laisser le Bataillon de Montréal pour garder les retranchemens de Beauport, et n'avertit ni ne fit avertir le Marquis de Vaudreuil, qui cependant partit bientôt après ; ce dont M. le Marquis de Montcalm fut averti. Nous n'étions que 3000 hommes ; il prit le parti d'attaquer trop vite, comme il en est lui-même convenu : mais il craignoit que l'ennemi n'eût le temps de se retrancher ; il vouloit profiter de la première ardeur du soldat. On a sçu depuis que s'il avoit retardé d'une heure, l'ennemi auroit été renforcé de 3000 hommes, et auroit eu huit pièces de canon. M. de Vaudreuil ne put empêcher la fuite ; dans le besoin, il se servoit même d'un prêtre pour rallier.

SIXIEME QUESTION.

Pourquoi avoir quitté avec précipitation les retranchemens de Beauport, pour se réfugier à Jacques-Cartier ?

Je me transportai au Camp le 13, même après la défaite, et j'appris, par M. l'Intendant, qu'il étoit question d'aller à l'ennemi, ou de retourner à Jacques-Cartier; que M. de Montcalm, quoique blessé mortellement, avoit proposé cette alternative. Je pris la liberté de parler du premier parti à prendre à M. le Marquis de Vaudreuil, qui me dit que tous les principaux de l'armée y étoient opposés. On ignoroit la mort du Général Anglois; nos troupes étoient fatiguées; point d'Officiers supérieurs; je lui dis qu'après tout il étoit le maître, et qu'il pouvoit ordonner, mais qu'il seroit obligé de capituler pour toute l'armée si l'on étoit battu; je portai même la sincérité jusqu'à lui ajouter, que si cela arrivoit, il pouvoit paroître inexcusable, et qu'en effet il y avoit à risquer. Je partis sur ces entrefaites, et l'on assembla un Conseil de guerre où il fut décidé qu'on devoit se replier jusqu'à Jacques-Cartier, à onze lieues environ de la Ville; poste qu'il étoit d'autant plus important de conserver que si l'ennemi s'en fût emparé, il nous auroit coupé les vivres, tant pour l'armée que pour la Ville, qui n'en avoit pas pour trois jours. L'ennemi étant maître de la rivière, auroit fait sortir ses berges sur tous les bateaux qui descendroient chargés de vivres, et il n'y auroit pas eu de possibilité de les faire venir de Jacques-Cartier par terre, les chemins étant extrêmement mauvais; on avoit peu de voitures, et jamais on n'auroit pu fournir l'armée et la Ville; l'ennemi nous auroit ainsi coupé tout ce qui est au-dessus de Québec, et forcés à une capitulation générale pour toute la Colonie: il ne falloit donc pas différer un moment à s'emparer de ce poste.

SEPTIEME QUESTION.

Pourquoi la Ville s'est-elle rendue, l'ennemi n'ayant fait aucune brèche?

N'étant point instruit des vivres, de la disposition de la garnison et des ordres que pouvoit avoir le Commandant, je ne parlerai sur cette question que d'une manière très incertaine. Il y a longtemps que des personnes sensées ont jugé qu'il étoit très difficile que deux Généraux fussent toujours du même avis ; que cependant la Cour ne pouvoit s'empêcher de défendre de rien entreprendre que de l'accord ; mais quand il faut tenir des Conseils de guerre pour se décider sur le choix d'un parti à prendre, il doit se montrer bien des circonstances sur et d'après la diversité des opinions et la manière différente d'envisager les objets, et les circonstances critiques où l'on se trouve ; d'où il résulte, que s'il peut y avoir du danger à réunir l'autorité entre les mains d'un seul, il y en a encore plus à la partager et à la diviser dans plusieurs.

FIN.

Copie de la Lettre écrite par le Major Général du Fort Edward, à M. Monro, Commandant du Fort Guillaume Henri, sur le Lac St. Sacrement, trouvée dans le fondement d'un Sauvage Agnier.

J'ai ordre du Général Wells de vous dire, que c'est la faute des Miliciens si je ne suis pas déjà à votre aide ; mais, comme il y en a déjà une grande partie d'arrivés, et que j'en attends demain plus de mille, vous devez être bien sûr que je serai bien vite à votre secours. Vous verrez, lorsque nous serons engagés avec l'ennemi, comment vous pourrez faire pour le mettre entre deux feux ; j'en augure bien, nous vous avons envoyé plusieurs exprès ; j'espère que personne ne sera tombé entre les mains des ennemis.

M. Janson (*Johnson* ?) doit être avec nous, avec 150 Sauvages qui ne tardent que le moment d'arriver. Nous espérons que vous serez capable de vous soutenir jusqu'à notre arrivée, et j'espère que je vous délivrerai bientôt, quoique je sois informé par un prisonnier que l'ennemi a 11,000 hommes. Aussitôt que vous aurez reçu la présente, le Général vous ordonne de lui envoyer plusieurs exprès pour m'informer de la situation où vous êtes, et de combien d'ennemis, et du temps que vous pensez pouvoir tenir contre l'ennemi.

Je suis, &c.

Nota. Le susdit Sauvage Agnier, du parti des Anglois, ayant été arrêté par nos Sauvages, ils l'ont fait mourir, fait couper par morceaux, et ont trouvé la lettre ci-dessus dans son corps.

Plusieurs des Anglois pris par les Sauvages ont été hachés et mangés. Des Sauvages ont fait manger aux mères la chair de leurs enfants !

FIN.

RÉFLECTIONS SOMMAIRES
SUR
LE COMMERCE

QUI S'EST FAIT EN CANADA ;

D'APRES UN MANUSCRIT A LA BIBLIOTHEQUE DU ROI A PARIS.

Ce Document paroît avoir été rédigé après que la France eut perdu le Canada, car l'Auteur y fait mention de cet événement. Les détails donnés par l'Écrivain, et les connoissances qu'il déploie sur le Commerce qui s'est fait en Canada, font aisément présumer qu'il fut un Négociant instruit, et qui avoit été engagé dans le Commerce de cette Colonie pendant une longue suite d'années.

c
t
t
f

M
la

d
as
ou
us
po
qu
gu
po
20

REFLEXIONS SOMMAIRES

SUR LE COMMERCE QUI S'EST FAIT EN CANADA.

IL a été permis par une Ordonnance rendue pour le Canada, et qui a été enregistrée au Conseil Supérieur de cette Colonie, à toute sorte de personnes de quelque qualité et condition qu'elles fussent de faire le Commerce, même aux Officiers de le faire en gros et en détail, sans déroger.

Cette permission leur a été accordée pour l'avantage de cette Colonie ; les profits qui en ont résulté pour les particuliers, les ont mis successivement en état de défricher des terres incultes, et de changer de vastes forêts en des champs fertiles.

Jusqu'à l'époque de la guerre de 1744 les Dentrées et les Marchandises y étoient à grand marché ; la déclaration de la guerre les fit alors augmenter très considérablement.

L'on n'en sera point surpris, en considérant qu'en temps de paix les Négocians étoient peu dans l'usage de faire assurer leurs Marchandises qu'ils faisoient venir d'Europe, ou du moins, qu'ils ne payoient dans les cas où ils vouloient user de cette précaution, qu'une prime de trois ou quatre pour cent, et que le Fret ne leur coûtoit que de cinquante à quatre-vingts francs par Tonneau. En 1744, dès que la guerre fut déclarée, les Assurances montèrent à vingt-cinq pour cent, et ont été portées ensuite à soixante ; le Fret à 200 livres le Tonneau, et ensuite jusqu'à 1000.

Les Denrées du crû de la Colonie ont eu de même une augmentation de prix progressive et relative à celui des Marchandises que les cultivateurs étoient obligés d'acheter.

Les Colons ayant été dans la nécessité d'abandonner la culture de leurs terres pour aller s'opposer aux efforts des ennemis, les terres sont restées presque sans culture, et les productions en ont été par une suite nécessaire presque anéanties ; une corde de bois, qui avant cette guerre ne coûtait communément que cinquante sols, ou trois ou quatre francs, a toujours valu depuis huit à dix francs au moins, sans que la Paix de 1748 y ait causé aucune diminution.

Le Canada n'a point profité de cette Paix dont l'Europe a jouy jusqu'en 1755 ; la guerre y a toujours continué, et l'on sait que c'est ce qui l'a occasionnée en Europe.

Par une suite des malheurs de la guerre, cette Colonie s'est trouvée totalement dégarnie et dépourvue de Marchandises depuis 1744 jusqu'en 1748 ; celles qui y ont été portées pendant les sept années de Paix depuis 1749 jusqu'en 1755 ont été bientôt consommées ; il a fallu en acheter considérablement pour le compte du Roy, tant pour satisfaire aux présens que Sa Majesté faisoit aux Sauvages en récompense des services qu'ils rendoient pendant la guerre, que pour fournir aux envoys faits à l'Acadie, et à la subsistance et approvisionnement d'un corps de 3000 hommes qui fut envoyé à la Belle-Rivière.

Outre ces motifs naturels d'une augmentation considérable dans les prix de toute sorte de Denrées et de Marchandises, il en est survenu d'autres qui les ont portées à un prix excessif, et qu'il seroit aisé de faire concevoir par le récit de quelques faits particuliers à cette Colonie.

Avant l'année 1755, le Roy n'avoit jamais envoyé d'es-

pèces monnoyées en Canada pour le payement des Troupes de la Marine qui y étoient entretenues ; pour y suppléer, Sa Majesté par une Ordonnance du y avoit établi une monnoie de cartes pour la valeur d'environ un million ; mais cette somme ne s'étant pas trouvée suffisante pour acquitter les dépenses du Roy qui étoient considérablement augmentées, M. Hoquart, alors Intendant de la Nouvelle France, fut obligé de faire des Billets de caisse qu'on appelloit Ordonnances ; ils eurent la même valeur et le même cours que la monnoie de cartes.

Au mois d'Octobre de chaque année, tous ceux qui avoient de ces deux sortes de monnoie, la portoient au Conseil des Trésoriers Généraux des Colonies ; le Trésorier Particulier leur donnoit en échange des Lettres de Change sur les Trésoriers Généraux ; elles étoient payables aux mois de Mars et d'Avril suivans ; l'exactitude du payement à leur échéance leur avoit établi un crédit qui avoit toujours entretenu la confiance de tous les Habitans du Canada.

Cette confiance s'est soutenue également jusqu'en l'année 1753. La Cour alors, par des vues d'arrangement économique, ayant envoyé des ordres à l'Intendant pour changer l'ordre et l'échéance de ces lettres de change, et l'ayant fixée en trois termes de payement d'une, deux et trois années à raison d'un tiers par chaque année, il en résulta un fâcheux effet :—ce fut de diminuer infiniment la confiance que l'on y avoit eue jusqu'à lors. Dès que les ordres furent notifiés, la Main d'œuvre, les Denrées, les Marchandises augmentèrent considérablement. Les Marchands dès lors fixèrent trois différens prix aux mêmes Marchandises, relatifs aux trois échéances de payement.

Ce ne fut pas le seul effet malheureux de cet arrangement : Tous les Commerçans tant du Canada que d'Europe,

inquiets de ces retards et des évènements fâcheux qui pouvoient en résulter pour leurs fortunes, les uns en France cessèrent de faire des envoys pour leur compte ; d'autres les diminuèrent des trois quarts et donnèrent ordre à leurs Correspondans de ne vendre leurs Marchandises qu'après qu'ils auroient été informés de la manière dont on tireroit ces traites dans la suite ; d'autres ne voulurent risquer d'envoyer aux Canadiens sur leurs demandes que pour le montant des lettres payables à la première époque, et réduisirent ainsi leurs envoys au tiers des demandes. Par l'exposé de ces faits qui sont constans, il est facile de juger de la rareté et par conséquent de la cherté des Marchandises.

Ce n'étoit cependant pas encore malheureusement le seul discrédit réservé à cette monnoie de papier ; en 1755 le Roy ayant envoyé en Canada de l'argent monnoyé pour le paiement des Troupes de Terre que Sa Majesté y fit passer la même année, ces Officiers et Soldats, qui achetoient sur les marchés ce dont ils avoient besoin, ne vouloient point recevoir des Habitans qui avoient à leur rendre, de la monnoie de papier ; ils n'y témoignoiént aucune confiance ; dès lors les Habitans sentirent la différence des espèces monnoyées à celles qui n'étoient qu'en papier ; ces Troupes, bientôt répandues dans toute la Colonie, ne firent que trop connoître leur méfiance ; elle devint générale.

Une couple de poulets, qui ne se vendoit que quinze ou vingt sols au plus en argent, coûtoit trente à trente cinq sols en papier ; une paire de souliers d'homme, dont la valeur étoit, en argent, de quatre livres dix sols ou cent sols, se vendoit huit à dix francs en papier.

Les Anglois, en cette même année 1755, prirent deux vaisseaux de guerre ; plusieurs navires marchands s'emparèrent du Fort de Beauséjour, dans l'Acadie Française, et commirent beaucoup d'hostilités qu'on regarda en Canada comme une déclaration de guerre.

Chacun alors réserva ce qu'il avoit à vendre, pour prévenir les risques qu'il y avoit à faire venir des Marchandises de France ; les années 1756 et 1757, et les suivantes jusqu'à la perte de la Colonie, devinrent encore de plus en plus fâcheuses ; les Assurances montèrent à cinquante et soixante pour cent ; le Fret, de quatre cent cinquante à mille livres le tonneau ; les trois quarts des navires qui étoient partis de différens ports furent pris : de sorte que le peu de Marchandises qui s'y rendoient y revenoient à des prix exorbitans.

Pour le faire connoître d'une manière plus sensible, il suffit de rapporter le calcul d'un Négociant sur le prix d'une Barrique de Vin, chargée en France pour le Canada :—

| | |
|---|-----------|
| L'on suppose qu'elle pourroit coûter, rendue à bord du vaisseau, la somme de | 50. lvs. |
| Pour mettre à couvert ces 50 lvs. il falloit payer d'Assurance 100 lvs ; la prime à 50 pour cent seulement, monte à | 50. lvs. |
| Commission et courtage de cette Assurance, | 2. lvs. |
| Fret de cette Barrique à 600 lvs. seulement pour le Tonneau, qui en contient quatre, | 150. lvs. |
| Coulage ordinaire, | 10. lvs. |
| Droits d'Entrée à Québec, | 12. lvs. |
| Frais de décharge et de Tonnelier, | 3. lvs. |
| <hr/> | |
| Total | 277. lvs. |

L'on voit par ce calcul que cette Barrique de Vin revenoit, rendue en Canada, à 277 lvs. en supposant même qu'il n'y eût pas eu un coulage extraordinaire ; ce qui, cependant, arrive souvent assez communément. Voilà donc une chose qui n'a coûté en France que 50 lvs, qui occasionne 277 lvs. de frais ; ce qui revient à 450 pour cent.

On laisse à estimer le prix que le Commerçant dut vendre cette Barrique de Vin, qu'on ne lui payera qu'avec une monnoye décriée, ou avec des Lettres de Change payables à une, deux et trois années de terme, dans lesquelles il n'y avoit que peu de confiance, surtout dans les dernières années où le payement en a été totalement suspendu.

Si ce Commerçant vend cette Barrique de Vin 300 lvs., l'on ne manquera pas de dire, comme on l'a dit, sans entrer dans l'examen d'aucun détail, qu'il vend à huit ou neuf cent pour cent, ou qu'il est honteux que l'on vende 300 lvs. une chose qui n'a coûtée que 50 lvs. en France.

Pendant, si cette Barrique n'est vendue que 300 lvs., elle ne donne qu'un profit de 23 lvs ; sur quoi il faut déduire l'intérêt du retard du payement des Lettres de Change, lequel, à six pour cent, monteroit à 36 lvs, savoir :

| | |
|---|---------|
| Pour 100 lvs. payables à un an de terme.. | 6 lvs. |
| 100 lvs. payables à deux ans..... | 12 lvs. |
| 100 lvs. payables à trois ans..... | 18 lvs. |

36 lvs.

De sorte que, non seulement ce profit apparent de 23 lvs. se trouve absorbé par ces 36 lvs. d'intérêts ; mais, pour toute conclusion, au lieu de profit, il y a 13 lvs. de perte, quoique l'on paroisse avoir vendu cette Barrique à huit à neuf cents pour cent de sa valeur.

L'on peut conclure de cet exemple, pour toutes les autres sortes de Marchandises.

Si l'on objectoit que les Marchandises sèches payent moins de Fret, n'étant pas d'un aussi grand encombrement que les liquides, l'on répondra que le prix des Assurances montera davantage : parcequ'une balle de Marchandises de l'encombrement d'une barrique vaut, en espèces, mille écus.

L'on convient, cependant, que ceux qui n'ont point fait faire d'Assurances et qui se sont exposés aux risques, ont gagné considérablement lorsque leurs Marchandises ont eu le bonheur de se rendre. Le risque qu'ils couroient de tout perdre, rendoit leur profit bien légitime ; surtout, dans un temps où, de vingt navires qui partoient pour le Canada, il ne s'en rendoit que six.

Il ne faut pas, d'ailleurs, comparer le Commerce des Colonies à celui qui se fait en France. Si l'on manque dans une Ville du Royaume, de quelque espèce de Marchandise, l'on est assuré de la trouver dans une autre qui est voisine : les Colonies n'ont pas la même ressource ; souvent, l'on y est forcé de prendre des Marchandises dont l'on n'a pas besoin, pour avoir celles dont l'on ne peut se passer ; la raison est fondée sur l'usage où sont les Marchands de ne vendre jamais une seule espèce de Marchandise : leurs magasins contenant un assortiment de toute espèce, il faut que ceux qui achètent prennent un peu de chaque chose, sans quoi le magasin se déserteroit, et le Marchand se trouveroit dans la nécessité de vendre le reste avec beaucoup de perte.

Le Commerce des Colonies change de face à chaque instant, suivant la bonne ou la mauvaise fortune des armemens. La prise d'un seul vaisseau pendant la guerre augmente souvent jusqu'à une valeur excessive le prix des Marchandises.

SUR LE COMMERCE QUI S'EST FAIT EN CANADA.

Le Canada, dans son Commerce, a encore quelque chose de particulier et différent des autres Colonies ; la navigation n'y est point libre toute l'année, à cause du froid ; le temps pendant lequel les navires y séjournent est une espèce de foire, où chacun fait ses ventes et ses achats.

Dès que les navires sont partis, à la fin d'Octobre, les Marchandises augmentent de prix, parceque ceux qui les ont achetées des Marchands forains pour les revendre, doivent naturellement y gagner ; ce gain est plus ou moins fort suivant les circonstances de la guerre, ou du plus ou du moins de consommation, et de la nature du payement.

Les circonstances fâcheuses dans lesquelles s'est trouvé le Canada par les suites de la plus longue guerre, faisoient hausser chaque jour le prix des Marchandises: l'Eau-de-Vie s'est vendue jusqu'à 200 lvs. la velte, ce qui fait 25 lvs. la pinte.

Le Lard salé, qui valoit originairement, c'est à dire, avant 1755, quinze sols la livre, a valu dans la suite jusqu'à six francs. Un Chapeau de laine, des plus communs, qui vaut quarante sols en France, s'est vendu quarante et cinquante francs, et les autres Marchandises en proportion.

Les pertes continuelles augmentoient la rareté chaque jour, et le décri des espèces a achevé la ruine.

FIN.

HISTOIRE DE L'EAU-DE-VIE

EN CANADA ;

D'APRÈS UN MANUSCRIT RÉCEMMENT OBTENU DE FRANCE.

[L'original du Manuscrit, d'après lequel ce Document a été publié, appartient maintenant au Séminaire de Québec.]

Ce Mémoire a été évidemment rédigé par quelque Missionnaire qui paroit avoir vécu assez longtemps parmi les Sauvages du Canada, pour être en état de tracer un tableau fidèle des crimes et des désordres que le Commerce de l'Eau-de-vie avoit occasionné à cette époque parmi les Peuples de ce Continent, et qui enfin amena la destruction presque entière de ces nombreuses peuplades.

De bons Mémoires nous assurent, que ce fut surtout vers l'année 1650 que la Traite de l'Eau-de-vie commença à signaler ses ravages ; car en cette année-là on en fit venir une quantité considérable à Tadoussac. Ni le zèle et les efforts des Missionnaires chez les Sauvages, ni les représentations fermes mais respectueuses des hautes autorités ecclésiastiques du Canada, ne purent mettre un frein à ce Commerce destructeur. On pense que c'est vers l'année 1705 que ce Mémoire aura été rédigé ; car alors la Traite de l'Eau-de-vie étoit dans toute sa vigueur, et les désordres qui en résultaient, étoient rendus à leur comble.

HISTOIRE DE L'EAU-DE-VIE EN CANADA.

ARTICLE PREMIER.

Qualité particulière de l'Yvrognerie des Sauvages.

UNE partie de ceux qui entendent parler en France des plaintes que font les Missionnaires du Canada contre l'Yvrognerie des Sauvages, et contre ceux qui en sont les auteurs, attribuent toutes leurs déclamations à un zèle outré ; ils disent que ces saints personnages voudroient voir tout le monde dans la perfection ; qu'ils hayissent tant le péché qu'ils en poursuivent jusqu'à l'ombre ; qu'il y a des défauts proscrits dans les cloîtres qui sont canonisez dans le monde ; que parmi les Allemands et les Bretons l'yvrognerie est appelée magnificence— bonne chère : On la regarde comme le lien de la société, comme la source de la joye et un plaisir que se donnent les amis et les braves les uns aux autres, qui a esté de tout temps et en tout lieu à la mode ; enfin, que nulle part on ne voit les Magistrats beaucoup occupés au sujet de ce vice. On pourroit répondre, que de tout temps et en tout lieu l'Yvrognerie ayant passé pour un vice honteux et une offense à Dieu, elle a toujours esté en horreur, non seulement aux Chrestiens, mais à toutes les Lois, comme contraire et à la Foy Chrestienne et à toute bonne morale.

Mais, laissant les raisons générales, j'entreprends cette petite histoire pour faire voir que l'Yvrognerie des Sauvages est une différente espèce de celle de tous les autres hommes ; et pour faire connoître ce principe inconnu jusqu'icy, à

sçavoir “ qu'ils ne boivent que pour s'ennyvrer, et qu'ils
“ ne s'ennyvrent que pour faire du mal.”

Que la censure que mérite l'Ivyrognerie, est, en Canada, une plus grande condamnation que partout ailleurs.—Je dis donc, que les Sauvages du Canada ne prennent point l'Eau-de-Vie par plaisir comme une boisson agréable ou utile à leur vie ; au contraire la plupart en ont horreur ; mais, comme une potion qui leur oste le bon sens et fait en eux trois effets : Le premier est d'échauffer leur froideur naturelle ; leur oste leur timidité, leur honte et le trop d'attention que leur donne ce sang froid. Le second, est de leur faire entreprendre, avec force et hardiesse, quelque méchante action de colère, de vengeance ou d'impureté. Le troisième, c'est que l'excès de la boisson et l'ivresse, leur fournissent une excuse reçue et autorisée par la coutume, et une impunité de tout le mal qu'ils font pendant qu'elle dure ; ainsi l'Ivyrognerie des sauvages est une frénésie et une fureur volontaire qui leur donnant en mesme temps le courage et l'impunité, sert d'instrument et de couverture à leurs crimes les plus énormes.

Voilà un caractère d'Ivyrognerie bien particulier, et si l'on estoit aussy bien convaincu de ce principe dans le monde que le sont les Missionnaires qui demeurent avec eux par une longue expérience, l'on ne traiteroit pas l'Eau-de-vie, à leur égard, de chose indifférente. Pour en estre convaincu, il faut sçavoir que ces peuples sont naturellement froids, et les femmes timides et honteuses—soit que cette froideur vienne du climat ou de l'éducation ; qu'ils ne se battent point de sang froid ; qu'ils se querellent peu ; que l'excès et l'impudence sont décriés chez eux par dessus le “ qu'en dira-t-on ” ou de faire parler d'eux ; enfin, à moins que d'estre tirez de leur tempéramment froid par un principe

étranger, ou d'estre appuyés par quelque coutume, ils ont peine à vaincre la honte.

Aussi, comme plusieurs d'entre'eux ne laissent point d'avoir de grandes émotions intérieures de colère, de haine et de vengeance, et de sentir d'autres violentes passions, surtout un orgueil qui les porté à se faire distinguer et admirer, ils ont eu de tout temps des superstitions et des cérémonies diverses pour paroître comme possédés de l'esprit, hors d'eux mesmes et en enthousiasme, soit pour impunément exécuter ou avoir ce qu'ils veulent ; soit pour dire et faire des choses extraordinaires, et se rendre admirables. C'est par cette intention qu'ils ont, tous les ans, une espèce de Carnaval qu'ils appellent "GannouSarois."

Deuxièmement :—C'est de là que viennent toutes les Jongleries et invocations des esprits que ceux qui ne sont pas Chrétiens pratiquent en leur pays. Pour sçavoir, par exemple, qui est celui qui a jeté le sort qui tue un malade—quatre vieilles femmes, presque nues, dansent en cérémonie, contrefaisant les possédées, sur des charbons sur lesquels elles jettent de l'huile qui s'enflamme, portant un masque épouvantable. Enfin, lorsqu'ils avoient quelque plaisir, autrefois, ils s'enyvroient de tabac et disoient qu'ils avoient songé la nuit telle chose, et cela pour célébrer leur douleur, se faire appaiser ou consoler, et pour se faire admirer ; et tout cela estoit cru et permis.

Les Européens, sçavoir : les François et Hollandois, les ont trouvés dans ces coutûmes, venans s'établir icy. Les François fréquentèrent les Algonquins, Hurons et Iroquois ; longtemps après, les Hollandois eurent commerce avec les Iroquois, et comme on se communique dans le commerce ce

que l'on a, les Hollandais leur donnèrent du Rhomb de Bière,* et les François de l'Eau-de-Vie de Vin, et les Sauvages firent bientôt l'expérience d'une yvresse nouvelle qui leur découvrit un moyen, et plus prompt et plus efficace, de faire ce qu'ils désireroient—qui est de se mettre hors d'eux mêmes.

ARTICLE DEUXIEME.

Digression Physique sur la nature de l'Eau-de-Vie.

Le lecteur ne désagrèra peut-être pas que nous fassions une petite digression physique sur la nature de l'Eau-de-Vie.

Les Médecins remarquent fort bien que l'Eau-de-Vie est un remède, mais non pas un aliment ; ils disent qu'elle n'a point de ces parties qu'ils nomment "alibile," c'est à dire, qui se tournent en chyle et en nourriture, et qu'elle est toute composée de matières sulfureuses, huileuses et inflammables, et spiritueuses. L'eau-de-Vie est prise, disent-ils, en petite quantité et pas trop souvent, produit trois bons effets ; car, en piquant et aiguillonnant par les pointes de ses parties l'orifice de l'estomac, elle y attire des esprits—ces esprits luy donnent de la force et de la joye—c'est-à-dire—de la vigueur au cœur. 2°. Ces esprits aydent à la distribution louable des alimens. 3°. Ils dissipent et font exhaler les vapeurs visqueuses. Mais quand l'Eau-de-Vie est prise en excessive quantité, comme par les Sauvages, elle nuit par ses esprits et par ses fumées. Car elle pique si souvent les fibres nerveux de l'oesophage et de l'estomac, qu'elle y produit comme un — elle le rend sec et rude, ce qui cause le sentiment de la soif et altération ; le palais mesme et les parties qui com-

*Rhomb de Bière, ou plutot Rhum de Bière : liqueur spiritueuse fabriquée avec le marc de l'orge qui s'emploie à faire de la Bière. Les Anglais appellent cette liqueur *malt liquor* ; elle est cependant plus connue sous le nom de *whiskey*.

posent l'organe du goust, devenant comme grillées et brûlées, perdent le sentiment exquis du goust—d'où vient, que les grands yvrognes ne trouvent de goust qu'à l'Eau-de-Vie, le vin leur devenant insipide. Mais, ce qui est de pire, c'est que l'estomac ne digère plus les alimens, soit à cause de sa sécheresse il ne les embrâse plus, soit qu'il soit refroidy par l'absence de sesprits vitaux. 2°. Elle nuit par ses fumées qui s'élèvent en tournoyant et causent le vertige, d'où vient que les yvrognes marchent en rond, et semble que leurs pas sont déterminés par la vapeur qui leur remplit la teste. 3°. Les fumées montent au cerveau, principe des nerfs, et s'emparent des conduits de ces esprits qui animent le mouvement des muscles de tout le corps. Ces fumées pourtant ne bouchent pas tout à fait les nerfs ; car cela causeroit l'apoplexie, ou au moins la paralysie, mais elles les embarrassent et offusquent en telle manière que les muscles des parties éloignées tombent en foiblesse et dissolution ; les jambes manquent et n'ont plus la force de porter le fardeau du corps, d'où viennent les chutes ; les doigts n'ont plus ce ressort nécessaire pour serrer ce qu'ils tiennent ; d'où vient que comme les Sauvages sont habillez de couvertes carrées qui n'ont point d'attaches et qui ne tiennent sur leur corps que tant qu'ils les tiennent avec leurs mains, dès qu'ils se sont saoulés, ils les laissent tomber, et les Cabaretiers ont grand soin de les ramasser et voler. Les muscles mesmes de la langue se relaschent, d'où vient le bégayement. 4°. Quand l'ivresse d'Eau-de-Vie est très fréquente et copieuse, elle fait bien à proportion de plus grands désordres. Le foye se refroidy par l'absence des esprits vitaux qui animoient les fibres nerveux ; de là viennent les dyssenteries, ensuite l'hydropisie et pulmonaires ; les desséchemens, d'où viennent les fièvres étiques, et le cerveau n'envoyant que faiblement des esprits, la paralysie.

Et certes, pour ne point s'étonner de ces effets, il n'y a qu'à regarder cette brulante boisson à l'approche du feu ! Il n'y a qu'à voir les chaudières dont on se sert pour faire l'Eau-de-vie, se consommer en trois mois ; les estomacs ne sont pas assurément si durs que le cuivre dont elles sont composées.

Or, pour revenir aux Sauvages, j'en remarque deux choses : la première, celle que j'ai dite, qu'ils ne boivent que pour s'enivrer ; et comme preuve démonstrative qu'ils sont si religieux et si scrupuleux sur cette maxime, c'est que, quand ils n'ont d'Eau-de-vie que ce qu'il en faut pour en enivrer qu'un seul, quand ils seroient quatre, les trois n'en goutent pas, et ils en choisissent un d'entre eux pour s'enivrer ; plusieurs disent, qu'ils n'en peuvent pas boire ; il n'y a qu'une mesure d'yvresse qu'ils appellent "Ganontiouaratonseri"—Yvrognerie pleine ; et quand ils commencent à se sentir les fumées, ils se réjouissent ; "Bon, Bon, voilà la teste qui me tourne," disent-ils, et commencent à chanter leur Gannonhaoury, où ils mettent tout le mal qu'ils ont en teste de dire.

Or, il faut à Orange trente Micouennées d'Eau-de-vie de Bière, c'est-à-dire, un Pot à Montréal ; une chopine enivre à coup sûr. La seconde chose est, qu'on a vu des corps de Sauvages ouverts, par des blessures ou autrement, tout noirs par les boyaux et l'estomac.

ARTICLE TROISIEME.

Apologie en faveur de l'Eglise Iroquoise.

Ce seroit l'effet d'une grande injustice et d'une grande ignorance si ce que nous avons dit et allons dire de l'Yvro-

gnerie des Sauvages, produisoit dans l'esprit de quelqu'un des mouvements d'indignation, d'horreur et de mépris contre ces pauvres misérables, comme des gens que leur brutalité rend indignes de la prédication de l'Évangile, ou incapables de la Foy. Il y a dans ces sentimens une dureté et une erreur contraires à la Religion Chrestienne. C'est ainsi que les Juifs estimoient autrefois les Gentils indignes de l'entrée de l'Église. Dieu veut que tout le monde soit sauvé. Notre Seigneur est mort pour tous les hommes ; mais aucun peuple n'a mérité de recevoir la Foy par ses œuvres et ses mœurs. La brutalité des Sauvages doit donner plus de compassion que d'indignation contre eux. Que peut-on attendre de pauvres Gentils élevés dans le Paganisme ? Les anciens Gaulois, et beaucoup d'autres peuples, n'estoient guères plus polis, avant que d'estre cultivés par la doctrine de l'Évangile. On peut dire à leur avantage deux choses ; la première, que comme ils n'ont point la connoissance ni de notre avarice ni de notre ambition, ni de la plupart des voluptés qui sont les alimens de nos vices et de nos concupiscences, l'ignorance du mal en tient beaucoup dans une assez grande innocence. La deuxième chose que l'on peut dire pour les excuser de leur Yvrognerie est, que ce défaut n'est pas général ; au contraire, il faut en excepter presque tous les viellards et les femmes ; secondement, ceux qu'ils appellent Considérables ou Capitaines qui ont le maniement des affaires ; il en faut excepter encore quantité de riches naturels doués d'un beau tempéramment, et très modérés, et qui par tout pays passeroient pour de fort honnestes gens ; enfin, il en faut excepter surtout ceux que la grâce de Jésus Christ a tirez de la puissance du Démon, desquels beaucoup sont parvenus à une sainteté qui fera la condamnation de bien des François.

Mais, ce n'est pas ici le lieu d'en parler. L'ivrognerie n'est donc proprement particulière qu'aux jeunes gens qui font profession de bravoure, et qui par esprit de superbe veulent faire parler d'eux, et se rendre renommés par quelque endroit.

ARTICLE QUATRIEME.

L'introduction de l'Eau-de-Vie chez les Sauvages.

Pour retourner à l'histoire de l'Eau-de-vie, outre les effets naturels qu'elle fait chez tous les hommes, elle en fait de si étranges sur les Sauvages dès le commencement, qu'on ne fut pas longtemps à s'apercevoir que l'ivresse des Sauvages estoit de différente espèce de celle des Européens; car, les Sauvages ayant trouvé un buver si prompt et si efficace pour échauffer leur froideur, pour sortir hors d'eux mesmes, et avoir par là la force et l'impunité qu'ils cherchoient, on ne fut pas longtemps, dis-je, à voir des hommes enivrés s'entretuer; des maris brusler leurs femmes; des femmes déshonorer leurs maris; des pères mettre leurs enfans bouillir dans la chaudière; et c'est de cette sorte que les Algonquins, qui estoient deux mille hommes portant les armes à l'entrée de Monseigneur de Laval, ancien Evêque de Québec, ne sont pas maintenant deux cents.

Les Hollandois, ayant de mesme donné de l'Eau-de-vie de Bière aux Iroquois, elle fit parmi toutes ces nations un si cruel désordre que le Major Andros, pour lors Gouverneur d'Orange et de la Menade,* fit proposer au Gouverneur du Canada s'ils vouloient, de concert, défendre chacun dans son Gouvernement de vendre de l'Eau-de-vie aux Sauvages.

* Probablement *Manhatte*.

Mais cela ne fut point écouté, et les François n'ont cessé d'étendre le règne de l'Eau-de-vie et la mode de l'ivrognerie par toutes les Nations, en sorte que les Staois qui haysoient auparavant à mort cette boisson, à cause de son amertume, s'y sont accoutumés, et en sont devenus passionnés. Les François voyant donc d'un costé, la passion effrénée que ces Sauvages avoient pour cette boisson, la leur vendoient au poids de l'or. Secondement, voyant qu'il n'y avoit point de traite où ils pussent si aisément tromper, ils mesloient de l'eau salée et vendoient à fausses mesures. Troisièmement, ils se payoient de leurs mains et voloient les Sauvages saouls, sans résistance, ni crainte de pouvoir estre convaincus. Un François de ma connoissance, près les Trois-Rivières, a fait accroire au nommé Lanneratondy qu'il avoit bu cinquante peaux d'Orignal dans une nuit. Enfin, ils allèrent à des extrémités dont on ne sait qu'une petite partie. Chaque Missionnaire pourroit fournir de longues listes de morts désastreuses; je ne citerai que ce que j'ai vu, ou dont ont vu les tesmoins pendant dix-huit ans. Ils répandirent partout leur Eau-de-vie, et apprirent à en boire aux Nations les plus éloignées.

Deux partis se forment et se déclarent, l'un pour l'Eau-de-vie, l'autre contre.—Les Missionnaires voyant l'invention qu'avoit trouvée le Démon, pour ruiner leurs travaux qui avoient déjà eus d'heureux commencemens, ne manquèrent pas de recourir à Monseigneur de Laval, Evêque de Québec, qui attaqua puissamment l'Eau-de-vie par ses censures. Il se trouva des personnes qui en entreprirent la défense et l'établissement. Ces gens ayaut fait de vastes desseins d'une fortune immense, qui devoit les rendre les maîtres de tout le Commerce du Monde nouvellement découvert, et de celui qui estoit encore inconnu, sçurent mettre

en leur parti le Gouverneur du Canada, et la Compagnie des Indes Occidentales. Ainsy, il se fit deux partis : l'un composé de Monseigneur l'Evesque et des Missionnaires ; l'autre, du Gouverneur et de la Compagnie.

Cette querelle divisoit l'Eglise et le monde, la puissance temporelle et spirituelle, le Sacerdoce et le Gouvernement Civil, avec une animosité qui faisoit peine à tous les gens de bien ; chacun ayant des maximes et des raisons, des menaces et des procédures propres au soutien de sa cause.

ARTICLE CINQUIEME.

Divers procédés de ces deux Partys.

La première démarche de ce démeslé fut, que l'on fit venir une consultation et décision de l'Université de Toulouse, déclarant la Traite de l'Eau-de-vie comme estant une Marchandise indifférente, dont on pouvoit bien ou mal user : comme il est permis en France de vendre des épées, et du vin mesme, "*nil interrogantes propter conscientiam.*" L'exposé contenoit trois raisons :—Que cette traite attiroit les Sauvages aux François ; que par occasion on les instruisoit par cette amorce et qu'on les polissoit. 2°. Qu'ils en usoiert comme les François ; cela les fortifioit contre les grands froids. 3°. Que comme les Hollandois en donnoient, si on n'en donnoit point, ils estoient en danger de devenir hérétiques et ennemis de la Colonie. Tout cela s'estoit obtenu sous main, et sous un faux exposé ! On verra comme la Compagnie des Indes se crut intéressée à ce qu'il se vendit beaucoup d'Eau-de-vie à cause des entrées.

Enfin, le Gouverneur fit une Ordonnance pour lever, disoit-il, le scrupule des consciences, et appuyer la liberté du Commerce.

De l'autre costé, Monseigneur de Laval fit une Ordonnance par laquelle il déclaroit cas réservé, le péché d'enyvrer les Sauvages, et de leur donner de l'Eau-de-vie à emporter.

La Sorbonne, en différens temps, a fait deux décisions : la première, signée de M. Grandin Cornet. .ti, que c'est un véritable péché mortel, et par conséquent réservable, que de contribuer à l'ivresse des Sauvages. La seconde, signée Fromageau, que les gros marchands pêchent mortellement de vendre en gros de l'Eau-de-vie aux Cabaretiers qui enyvrent les Sauvages. Cette décision fut lue en Chaire, par l'ordre et en présence de Mgr. l'Evesque d'à présent, le 12 Juillet 1698.

Le Conseil Souverain de Québec, en 16—, fit une Ordonnance portant :

M. Duchesneau, Intendant en Canada, en fit une autre en 16—, portant défense aux Cabaretiers de prendre les hardes des Sauvages en gage des boissons &c. Ordre de les restituer &c.

M. de Meusles, aussy Intendant en Canada, en fit une autre, portant : Que le dernier Cabaretier chez qui auroit bu un Sauvage yvre, seroit condamné à une amende de cinquante francs. Nonobstant de belles Ordonnances, les Cabaretiers persévérèrent avec une impudence extrême que leur donnoit l'impunité à triompher de la cause de Dieu.

* Cette Ordonnance, de même que la suivante, ne se trouve point dans la Collection des " Edits et Ordonnances du Roi de France et des Intendants, concernant le Canada "; de sorte qu'on n'a pu suppléer aux lacunes qui se rencontrent dans cette partie du Mémoire.

ARTICLE SIXIEME.

Description de l'Yvrognerie des Sauvages.

Il faudroit avoir vu les Sauvages yvres pour concevoir toute l'horreur que méritent toutes ces Bacchanales infernales. Quand quelqu'un veut s'enyvrer de dessein prémédité pour exécuter quelque mauvais dessein, il apporte sous sa couverte une chaudière de ferblanc ou un petit baril de bois, dont les vendeurs d'Eau-de-vie ont soin de les fournir pour y mettre une suffisante quantité d'Eau-de-vie pour les enyvrer.

Ils n'ont pas de peine à en trouver, dans la licence effrénée avec laquelle les Cabaretiers leur en donnent ; mais quand par quelque nouvel ordre de police on suspend ou qu'on empêche d'en donner, les Sauvages ont mille subtilités pour en recouvrer, en cherchant de porte en porte un petit coup qu'ils mettent dans leur chaudière, jusqu'à ce qu'ils en aient suffisamment pour s'enyvrer ; alors, ils se mettent à boire sans manger ; (car cela empêcheroit l'effet de l'Eau-de-vie.) Quand ils se sentent tourner la teste, ils s'en réjouissent et commencent à chanter leur chanson de mort, où ils mettent toutes les imprécations contre leurs ennemis ; ensuite, se voyant yvres, ils jettent leurs couvertes, ou les laissent tomber, et souvent nuds par la Ville, ils se battent les uns les autres ; ils se mangent le nez ou les oreilles avec les dents ; on en voit peu qui aient le visage bien entier ; on les voit hurlans et courans avec le couteau à la main, et ils se réjouissent de voir fuir devant eux les femmes et les enfans, comme s'ils estoient devenus les maistres du monde : voilà, ce qui se voit souvent à Montréal.

Mais, ce qui augmente l'horreur, sont les ténèbres de la nuit.—Quand les soldats de la Garnison les obligent de sortir

de la Ville pour s'en retourner en leurs Villages, soit du Sault, de la Montagne, ou de la Rivière des Prairies, ils s'en retournent en hurlant et chantant leur Gannonhaoury, et faisant par le chemin tout le mal qu'ils peuvent ; les uns tuent les bestiaux qu'ils rencontrent, les autres ravagent les maisons qui sont sur le chemin du Sault, faisant fuir les habitans comme s'ils estoient des Iroquois ; les autres courent et violent les femmes françoises, et il n'y a pas huit jours que deux femmes furent attaquées, dont l'une souffrit ce deshonneur sur le chemin du Sault ; l'autre à peine fut-elle secourue. Quand ceux qui demeurent dans cette Isle reviennent saouls dans leurs Cabanes, il jettent le feu du foyer parmi toutes les écorces, ils prennent leurs haches et leurs sabres, tirent des coups de fusil, et courent ainsi tous nus de Cabane en Cabane. Ce fut dans une de ces horribles bacchanales que le 11me. Septembre 1694, un jeune guerrier de la Montagne ayant reçu un déplaisir, et voulant célébrer sa douleur et sa vengeance, après avoir fait toutes les fanfares cy-dessus, alla tirer un coup de fusil dans la Cabane de son ennemy ; tout le monde s'en estant fuy, le feu prit à une écorce et de là à un sac de poudre qui, avec une grand vent qu'il faisoit pour lors, embrâsa dans un moment les Cabanes d'alentour, et consumma en trois heures cinquante Cabanes de Sauvages, quinze maisons Françoises de charpente, couvertes de planches ; une très-belle Eglise bien voûtée et lambrissée de planches, couverte de bardeaux et fort bien ornée ; et par dessus tout cela, l'Enceinte du Village qui estoit de charpente de pieux et de pièces ; le tout, avec un dommage de vingt trois mille francs.

C'est une chose estonnante que ce malheur ne soit pas encore arrivé à Ville-Marie ; mais cela pourra y arriver quelque jour.

Pour fournir aux dépenses des Yvrogneries qui les mettent tous les jours à nud, ils volent à leurs femmes et enfans leurs hardes et leurs couvertes, et leur blé ; ce qui réduit ces pauvres créatures au désespoir, cause des divorces et mille autres désordres.

Mais, comme tout cela ne suffit pas encore, ils ont trouvé de nouvelles inventions pour contenter leur Yvrognerie. Ils empruntent à crédit sur leur future chasse ; par exemple, une couverture, une chemise. On la leur vend fort cher, parce que ce n'est pas argent comptant, et eux la vont porter chez le Cabaretier, à qui ils la donnent pour une pinte d'Eau-de-Vie, qui leur a coûté dix ou douze francs. Les Marchands sont si mal avisez que de leur prester, et eux empruntent d'autant plus facilement qu'ils n'ont pas dessein de payer, mais de s'en aller aux Iroquois ou aux Outaouois quand ils ont fait bien des dettes.

ARTICLE SEPTIEME.

Morts funestes des Sauvages des Missions du Lac Ontario.

En 1676 à Gannandoxé, les Traiteurs ayant enyvré une partie des Chasseurs Sonontaono, un entr'autres mourut, après avoir persévéré dans une yvresse et une impureté continuelle de plusieurs jours.

A Ganneyou, dans une yvresse causée par les Traiteurs du Fort Katarak8y, deux Yvroignes se battant, l'un donna un coup de pié à l'autre, qui lui disloqua la mâchoire, qui ne se remettant point, il demeura la gueule ouverte d'une manière horrible, et mourut ainsy.

Item à Ganneyou, la nommée Kibkit fut tuée à coups de couteau. En mesme temps, un peu après, à Kenté, une autre femme fut tuée par des Yvrognés. A Katarakuouy, Tonan8onnon eut le cou coupé.

Item, Honnonchiaoué, poignardé.

Item, A8egouch.—A Tcheiagon, deux femmes.

Aux Trois-Rivières, M. d'Ollier trouva en son chemin un cadavre, sans teste : c'étoit un Loup tué dans la boisson.

Suites des Malheurs de l'Eau-de-Vie à Montréal.

Deux Yvrognés du Sault se noyèrent à Chateauguay, après deux jours d'yvresse.

1683.—Item, un autre dans un trou, où l'on abreuvoit les chevaux, dans la glace.

1684.—Garao, neveu d'Onna8aterao, estant saoul, gela, passant le Lac.

1686.——— est crevé, et gelé sur le Lac des Deux-Montagnes, glacé. On trouva son baril presque vuide près de luy. Garaxé l'a veu.

1680.—La fille d'Eskannious, enceinte, se noya chez Roland, yvre.

1680.—Item, chez le mesme, deux Sauvages se tuent à coups de couteau, et l'autre en 1693. Item, au bout de l'Isle, le nommé Provençal est étranglé et étouffé par un Sauvage saoul.

1686.—Le nommé Grandmaison, montant à Katarak8y, enyvra un Sauvage Agnier, lequel repassant la rivière en canot tourna, et se noya avec trois enfans. Cas admirable ! —une année ensuite, presque dans le mesme temps, ce mesme

Grandmaison fut surpris au mesme lieu par les Iroquois, et tué lui neuvième, et toutes les hardés des soldats, qu'il portoit à Katarak8y, pillées.

ARTICLE HUITIEME.

Malheurs causés par l'Yvrognerie des Sauvages.

Lé nommé Tégara8eron, du Sault, s'étant enyvré à Lachine, il rencontra une petite fille qui gardoit des vaches ; il la viola, et pour comble de méchanceté et de cruauté il la poignarda et tua. Le père de cette fille ayant demandé justice, on n'en fit point, de peur de révolter les Sauvages du Sault dans un temps de guerre dangereuse.

Saccagement de la Paroisse de Lachine, dans l'Isle de Montréal, où il se vend beaucoup d'Eau-de-Vie.—Quatre jours après, arriva cette fatale et mémorable journée du saccagement de la paroisse de Lachine, dans laquelle ils exercèrent tout ce qu'ils savoient de cruautés, et se surpassèrent eux-mêmes, laissant dans l'espace de sept lieues de pays les vestiges d'une barbarie inouye : des femmes empalées ; des enfans rôtis sur de la cendre chaude ; toutes les maisons brûlées ; tous les bestiaux tués ; quatre-vingt-dix personnes emmenées, qui la plupart furent brûlées cruellement et immolées à la vengeance des Iroquois, ou plutôt à celle de Dieu qui se servoit des Iroquois pour les ministres de sa justice, parceque cette paroisse de Lachine avoit esté, et est encore le théâtre le plus fameux de l'Yvrognerie des Sauvages.

Pendant que cette horrible exécution se fesoit, Dieu sembla avoir osté l'esprit de force et de conseil aux François, qui furent partout honteusement vaincus, insultés et moqués

par les Sauvages qui emmenèrent à leur barbe, avec des cris de victoire, cette troupe lamentable de prisonniers, pleurant et criant dans le temps que se faisoit ce massacre. Le père de cette jeune fille qui avoit été violée par Téganašeron, vint crier au milieu de la Ville de Ville-Marie : "On ne m'a pas fait justice, Dieu la fait." Ce malheureux Sauvage n'échappa pas pourtant à la vengeance de Dieu, car un an après il fût tué dans un combat par les Loups.

Peste et Famine. 1690.—Le massacre et le saccagement de la Paroisse de Lachine, qui avoit été précédé par une espèce de peste ou maladie contagieuse, qui en 1687 avoit enlevé 1400 personnes en Canada, fut suivie d'une famine qui a duré plusieurs années. Le commencement de cette famine fut manifestement causé par une fameuse Yvrognerie qui se fit à Lachine par les Staois et Hurons, qui y estant arrivés en près de 80 canots en 1690, s'y enyvrèrent d'une manière horrible ; les blés estoient les plus beaux du monde ; le lendemain de cette Yvrognerie, ils furent trouvés tous rouillés et déséchés de la brume ; et depuis ce temps le blé a valu jusqu'à dix et douze francs le minot. Il faut estre aveuglé pour ne pas attribuer les autres misères qui ont accablé ce pays aux désordres de l'Eau-de-Vie.

Irruption des Iroquois sur la Mission de la Montagne.— Les Sauvages de la Montagne n'en ont pas esté exempts ; car au mois de May de cette année, soixante et dix Iroquois s'estant venus poster en trois bandes au bois des champs, donnèrent si inopinément sur les hommes et les femmes qui semoient du blé d'Inde, en prirent trente, en tuèrent six, et la malheureuse Ville de Montréal, à la veue et au voisinage de qui ce Village est, et qui est la source de leur Yvrognerie et de leur péché, ne leur put donner aucun secours ; et les insolens Iroquois emmenèrent leur proie à la honte des François.

Journée de la Prairie de la Magdelaine.—Une pareille punition arriva la mesme année, le 10 d'Aoust, à la Prairie de la Magdelaine, où toutes les forces des François estoient campées. Il s'estoit fait la nuit d'aparavant une célèbre Yvrogerie parmy les François, où mesme quelques-uns d'entr'eux les dits François, par un excès de brutalité, avoient péché avec une vieille Sauvagesse du Sault ; le lendemain au matin, jour de Saint Laurent, cent quarante Anglois avecque quatre-vingts Loups, s'estant glissés par un fossé derrière le moulin, et tué la sentinelle endormie, surprirent le camp où tous estoient presque yvres ou endormis, levèrent la chevelure à six Staois, tuèrent vingt habitans et quatre capitaines des troupes, qui accoururent à la porte du Fort de la Prairie comme les ennemis estoient prests d'y entrer et de le saccader. Il est vray que les dits Anglois furent dans leur retraite vaillamment défaits par MM. De Valronnes et Demuy.

1690.—En 1690, le nommé Sona8enton tua un nommé Kentaratyron, le Village du Sault estant retiré dans cette ville. Un nommé Sorma8ches, du Sault, fut tué d'un coup de couteau au plis du bras, qui lui coupa trois veines et lui fit perdre tout son sang pendant la nuit, dont il fut trouvé mort. La mesme année, durant la traite des Outaouais, un Huron d'Etyonnontaté fut poignardé à coups de couteau durant l'Yvrogerie.

1692.—En 1692, le nommé Ossirynonhiata, de la Montagne, s'estant enyvré durant la gelée de la nuit, et estant tombé en montant la Montagne, fut trouvé, le lendemain, roide et gelé.

1694.—En 1694, le nommé Sokaka, item de la Montagne, ayant beu, se gela en passant du Sault, et mourut en arrivant. La mesme année un nommé Og8ar8ata, aussi de la Mon-

tagne, précipita sa femme du haut de la palissade du Fort de la Montagne, de quoy elle mourut sur le champ.

1695.—En 1695, un nommé Ononta8iro, cassa la teste à sa femme dans le milieu de la Ville.

1697.—En 1697, la mère d'un nommé Assynnaré fut trouvée, le matin, morte à la porte d'une cabane où elle s'estoit enivrée. La mesme année un Huron d'Etynonnaté, estant yvre à Lachine, poignarda sa propre sœur.

1698.—En 1698, le nommé Synnonk8y, du Sault, fut tué par les Algonquins à coups de couteau ; ce qui a fait une guerre immortelle entre ces deux nations, et ils s'entrebattent tous les jours dans l'Yvrognerie, et ont encore nouvellement poignardé un autre Sauvage de la Rivière des Prairies qui n'en est pas mort. Item, la mesme année, la nommée Gassarias fut trouvée morte yvre, et toute nue, s'estant gelée dans les froids du mois de Décembre, en sortant de la Ville.

1699.—En 1699, un Algonquin, au mois de Janvier, fut trouvé mort yvre au pied du Long Sault.

Morts funestes des Traiteurs d'Eau-de-Vie.—Le Carnaval de l'année 167... six traiteurs du Fort de Katarak8y, nommés Duplessis, Ptolémée, Dautru, Lamouche, Colin et Cascaret, enivrèrent tout le Village de Taheyagon, dont tous les Sauvages furent saouls trois jours durant. Les vieillards, les femmes et les enfans s'enivrèrent tous ; après quoy, les six traiteurs firent la débauche que les Sauvages appellent Gan8ary, courans tous nuds avec un baril d'Eau-de-Vie sous le bras.

Ils ont tous finis d'une mort misérable : Duplessis, est mort à la Barboude, où il a esté vendu par les Anglois.

Ptolémée s'est noyé, tournant en canot sur un rocher auquel il a donné son nom, le Sault Ptolémée. Dautru s'est noyé dans la Barque de M. de la Salle, qui périt dans le Lac Huron. Lamouche s'est noyé à l'entrée de la Rivière Sainte-Anne, avec un Lanodière. Colin a été brûlé aux Iroquois, en 1692, accompagnant M. Le Chevalier d'Eau en ambassade. Cascaret est mort sans confession, chez un Chirurgien à Montréal, rongé de vérole, aussi bien qu'un nommé Lacauce, qui fut trouvé mangé des Aigles à la Pointe à Baudet, dans le Lac Saint François. C'estoit un célèbre impudique, et un fameux traiteur d'Eau-de-Vie.

Il n'y a point de Missionnaire qui ne puisse fournir un pareil martyrologe de gens tous nouveaux.

ARTICLE NEUVIEME.

Compte et détail de l'Eau-de-Vie qui se débite aux Sauvages en Canada.

L'eau-de-Vie qui se porte à Missilimiqui.....
 et aux austres pais d'en haut, peut aller, peut-estre, à quarante
 barriques.

Plus, au Montréal, on peut en débiter aux étrangers, savoir : aux Algonquins, Hurons et Outaouois, en trois traites qui durent environ une semaine, chacune environ douze barriques. Plus, aux Sauvages de la Montagne, environ huit barriques. Plus, aux Sauvages du Sault, le double, ou environ. Plus, aux Trois-Rivières, environ douze barriques. A Québec, autant.

Somme, cent barriques, sur lesquelles la Compagnie prend vingt francs d'entrée, qui font deux mille livres. Le Roy perd, en hommes tués, en femmes qui avortent, en Sauvages qui ne pouvant payer, s'en vont ; en Sauvages qui, à cause de l'Yvrogerie, ne viennent pas des Iroquois, plus de vingt chasseurs par an, qui apporteroient, au moins, deux mille écus de pelleteries par an.

Il est clair que le Roy perd beaucoup davantage par l'Yvrogerie qui lui oste par an pour deux mille écus de pelleteries par an, que par l'Eau-de-Vie, qui ne lui rend que deux mille francs par an.

Secondement.—Le Roy n'a pas besoin de profaner ses coffres par un si sale gain, et si injurieux à Dieu.

Troisièmement. Le service que le Roy tire des Sauvages, quand ils sont ses sujets, et les dommages qu'il en reçoit quand ils sont ses ennemis, n'est pas comparable à ce gain injuste.

Quatrièmement.—Je ne parle point de la malédiction et de la vengeance de Dieu sur la Colonie, des désordres, des incommodités que les Sauvages y causent aux François ; entr'autres, du danger continuel d'Incendie où est Ville-Marie.

ARTICLE DIXIEME.

Détail du Gain et des Friponneries des Cabaretiers.

Enyvres des Sauvages.—Il faut remarquer que quoique Ville-Marie soit le lieu de la plus grande traite d'Eau-de-Vie, néanmoins malaisément peuvent-ils débiter trente-cinq,

ou au plus, quarante barriques ; savoir : douze barriques en trois traites aux étrangers, et vingt ou trente aux Sauvages de la Colonie. 2° · Il faut remarquer que les fameux Cabaretiers des Sauvages, sont au nombre de dix, au moins, et quelquefois davantage, qui ont à se partager le gain du débit d'au moins quarante barriques d'Eau-de-Vie. 3° · Il faut remarquer que ces sortes d'Enyvreur de Sauvages ne font point d'autre métier, ni d'autre commerce, et n'ont pour vivre que le dit gain.

Cependant, il fait fort cher vivre à Montréal. La famine y est fréquente ; les hardes y sont d'une cherté extraordinaire à cause de la guerre, quoique passée ; les logemens y sont fort chers, particulièrement dans les quartiers où fréquentent les yvrognes, qui est le plus marchand de la ville. Ils ont tous femmes et enfans ; il faut par nécessité, que pour gagner leur vie, ils fassent d'étranges friponneries, à moins de quoy ce métier ne pourroit les faire subsister.

1° · Ils vendent beaucoup plus cher qu'aux François.

2° · Ils mettent de l'eau salée : ce que nous savons par la déposition d'un soldat, qui a demeuré trois ans chez un des plus célèbres, et qui d'une demi-barrique en faisoit toujours une entière.

3° · Il y a des Sauvages qui assurent y avoir vu mettre de l'urine. Il y avoit un ouvrier qui alloit boire dans un de ces bouchons ; cette boisson lui ayant fait mal au cœur, la maîtresse dit d'abord à la servante. "As-tu donné de la barrique des Sauvages ?"

4° · Ils retiennent les hardes des Sauvages en gage, et comme les Sauvages ne se souviennent plus où ils ont beu, ils aliènent les dites hardes, ou les changent de figure.

5°. Ils volent et dépouillent les Sauvages saouls ; ils prennent leur argent dans leur sac, et leur hardes.

Il y a de ces Cabaretiers qui ont acquis, dans un mois, pour cinq cents francs de ces hardes ; et c'est ainsi que leurs friponneries leur valent davantage que le débit de l'Eau-de-vie, qui n'est qu'un prétexte pour couvrir un brigandage toléré ; au milieu de la Ville, des lieux infâmes où se commettent toutes les impuretés imaginables, qu'ils souffrent pour avoir leur chalandise ; et enfin, des coupe-gorge ensanglantez par le meurtre des Sauvages. Voilà quels sont les lieux où l'on traite l'Eau-de-vie. Voilà, le Commerce que quelques-uns ont traité, icy, et en France, d'une honneste invention, que la bonté et piété du Roy accorde à ses honnestes sujets pour gagner honnestement leur vie, et pour attirer les Sauvages à la Foy Chrestienne, au lieu de les polisser et civiliser ! Ce sont là les raisons qui ont esté exposées dans les consultations que l'on fit dans l'Université de Toulouse, en 167.. raisons qui sont si peu véritables qu'il est évident qu'il y a beaucoup de Sauvages, aux Iroquois, qui viendroient se faire Chrestiens, gémissans comme ils le font sur la tyrannie des yvrognes ; mais les Hollandois d'Orange, qui ont tous les désirs du monde de les retenir, ne manquent point de leur dire, que l'on est encore plus yvrognes à Montréal. 2°. Il est certain que quantité de Sauvages s'en sont allez, se voyans dans l'impossibilité de payer jamais les dettes qu'ils ont contractées pour de l'Eau-de-vie. 3°. Comme il est impossible de retenir un Sauvage qui a toujours la clé des champs, il y a bien du danger que ceux qui restent encore icy ne s'en aillent par le même motif qui a fait retirer les Loups de St. François, après avoir ravagé toute la coste du sud.

Ce sont les dettes contractées aux Trois-Rivières, qui ont chassé ces Loups, et ce seront les dettes contractées à Mont-

réal qui chasseront nos Sauvages, qui n'ont fait autre métier que d'emprunter, d'une main, des hardes qui valaient quatre Castors, et les donner de l'autre pour une pinte ou une chopine d'Eau-de-vie.

ARTICLE ONZIEME.

Règlements que l'on devoit faire observer à Montréal.

1°. Il n'y a point de Ville polissée où les Cabaretiers, ou Bouchons, ne doivent être approuvez du Gouverneur, Magistrat, et certificat du Curé.

2°. Où par conséquent, délinquant, il ne puisse être cassé et mis à l'amende, et s'il persévère, banny.

3°. C'est la coutume et l'ordre que, durant le temps des services Divins, on ne donne point à boire.

4°. C'est l'Ordonnance que l'on fait rendre aux Sauvages les hardes et armes.

5°. On a souvent ordonné que, quand un Sauvage yvre fait du désordre, on le mette en prison.

6°. Il y a des Ordonnances que le dernier qui enivre paye l'amende.

7°. Qu'on ne permet pas de tenir Cabaret hors de la Ville; le Roy a ordonné qu'on ne traiteroit qu'aux trois Villes du Canada.

8°. Que les dénonciateurs et tesmoins auroient part aux amendes.

DIVERSES EXHORTATIONS AUX SAUVAGES YVROGNÈS.

Il est désormais inutile de vous apporter des raisons tirées de la Foy, pour vous empêcher de vous enivrer ; on vous a dit cent fois :

1°. Que Dieu haït, et a plus d'horreur d'un homme ivre, que vous, vos parens, la Robbe noire ; vous savez combien vous les fâchez.

2°. Que le Saint Esprit qui estoit en votre cœur, en sort, à l'entrée de l'ivrognerie.

3°. Que le Démon y entre.

4°. Que votre âme devient laide et puante.

5°. Que vous vendez, pour un demi-arr, votre âme et votre salut.

6°. Que cette Eau-de-vie sera le feu qui ne s'éteindra pas dans l'Enfer, pour vous brusler.

7°. Vous appelez ici les fléaux de la peste, de la guerre et de la famine, par votre ivrognerie.

8°. Vous perdez l'usage des sacremens et de la Foy.

9°. A la fin, accablés de dettes, vous quittez la Foy.

Tout cela ne vous touche point, non plus que les raisons naturelles.

1°. Vous usez votre santé ; les chaudières mesmes s'usent bien par la force de l'Eau-de-vie. Vous mourrez tous étiqnes ; à cause de cela votre foye sera tout noir ; vous ne vivrez plus aussy longtems que vos ancêtres qui ont précédé l'Eau-de-vie.

2°. Vous estes au hasard d'estre tuez à coups de couteau ou de geler, ou de vous noyer ; en voilà vingt-huit.

3°. Vous estes faits comme des pourceaux ; vous vaillant dans la boue, hays, méprisés, moqués de tous.

4°. Vous n'estes plus considérables, perdant votre réputation parmi les François et vos neveux.

5°. Comme vos hardes ne tiennent point à votre corps, et que vos mains sont lâchées par l'Eau-de-vie, vous perdez vos couvertes, et estes dépouillés des soldats, qui vous voyans lestes et braves au cabaret, vous suivent comme un castor, ou un ours à la trappe, pour vous dépouiller ; ils décousent les galons de vos hardes, en font des mitasses, s'en accomodent, &c.

6°. Vous vendez, pour un coup d'Eau-de-vie, ce qui vous coûte beaucoup ; vous dérobez et dépouillez vos familles.

7°. Vous êtes hays de vos femmes et des Robbes noires.

8°. Vous cassez la teste à vos amis ; bruslez votre Village ; battez vos femmes, ravagez vos moissons. Ce n'est pas estre camarade, amy, fils ou mary : c'est estre un bourreau, un buveur, un ennemy : que feroient les Iroquois ?

9°. Un cheval, quand il n'a plus soif, ne boit plus.

10°. Cette boisson est traîtresse ; on ne peut s'en humecter, sans estre yvre ; vous buvez sans manger.

11°. Les Cabaretiers y mettent de l'urine.

12°. Cette boisson est une médecine et non un aliment ; voudriez-vous prendre autant de médecines purgatives ?

13°. Votre yvrognerie n'est pas comme celle des autres ; vous ne buvez que pour vous enyvrer, et vous ne vous enyvrez que pour vous battre.

14°. Quand vous allez boire, il semble que vous disiez : " Je choisis celui-là pour qu'il me mange le nez."

15°. Pourquoi criez-vous ? Que ne dormez-vous ?

16°. Vous ne devez point aller en Ville avec les yvrognes, si vous voulez vous en corriger.

DIALOGUE D'UN MISSIONNAIRE ET D'UN SAUVAGE, SUR
L'YVROGNERIE DE CE SAUVAGE.

Le Sauvage.—Nous avouons, nous autres hommes, que le Démon de l'Yvrognerie nous renverse la teste; nous aussy croyons, que vous autres Robbes Noires estes d'une autre nature que nous. C'est votre affaire, à vous autres Saints, de ne point boire; mais nous, nous croyons que l'Yvrognerie est convenable à nous autres hommes.

Le Missionnaire.—C'est l'affaire de tous d'aller au Ciel; pour les Yvrognes ils n'iront point dans le Ciel, cela gasteroit ce beau pays, on n'y seroit pas heureux. C'est l'affaire des Sauvages aussy bien que des Robbes Noires de n'estre point yvrognes. Dieu est aussy bien le maistre des Sauvages que des Robbes Noires; tous les hommes sont également obligés de lui obéir. Dieu haït l'Yvrognerie, parce qu'il est la vertu mesme: donc les Sauvages sont autant obligés d'haïr l'Yvrognerie que les Robbes Noires.

Le Sauvage.—C'est l'affaire d'un Considérable, d'un Capitaine de savoir bien boire, de faire boire ses neveux, de ravager les cabanes de ceux qui n'écotent point sa voix, et qui ne lui obéissent pas; de faire fuir les femmes et les enfans, et de se faire craindre.

Le Missionnaire.—Tu dis qu'un Yvrogne est Considérable? tu n'as qu'à regarder comme il est fait quand il est snoul, que la teste lui tourne: il tombe, il se roule dans la

boue, comme un pourceau ; il est malade, il perd l'esprit. Les François le battent, le chassent, le dépouillent ; il est hay de tout le monde, et tu m'appelles cela un Considérable ?

Le Sauvage.—Ce que Dieu a fait, est bon, à ce que tu dis ; il a fait l'Eau-de-vie, puisqu'il a tout fait ; il l'a fait pour s'en servir ; tu as donc tort de nous défendre l'Eau-de-vie.

Le Missionnaire.—Dieu a fait l'Eau-de-vie, mais non pas pour l'Yvrognerie ; il a fait l'Eau-de-vie pour en boire par manière de Médecine, mais non pas pour en boire des pleins seaux comme toy. Que dirois-tu, si après t'avoir donné une tasse de Médecine, je voulais t'en donner un plein seau ? tu le refuserais. L'Eau-de-vie est bonne à ceux qui en savent user, mais elle est dangereuse à ceux qui ont l'esprit foible comme les Sauvages ; tout de mesme qu'un couteau est bon, mais il est dangereux entre les mains d'un enfant.

Le Sauvage.—Mais, les François s'enyvrent aussi ; ils nous ont appris à boire ; ils nous vendent de l'Eau-de-vie ; les François sont pourtant de grands esprits qui ont leur place dans le Paradis ; ils sont les premiers Chrestiens ; nous serons donc aussy heureux au Ciel si nous faisons comme eux.

Le Missionnaire.—Il y a deux sortes de François, et deux sortes de Chrestiens. Les uns sont des Canailles, pauvres gens, que nous méprisons, qui seront damnés, qui sont ceux qui vous vendent de l'Eau-de-vie. Il y a d'autres François qui sont Considérables, bons Chrestiens, gens de bien ; Imites ces derniers François là, non les autres.

Le Sauvage.—Si je ne m'enyvrois point, on ne me craindroit pas ; car parmy nous on ne se bat point quand on n'est

pas saoul ; mais quand on l'est, l'Yvrognerie excuse tout, et les jeunes gens vous en obéissent mieux.

Le Missionnaire.—C'est le Démon qui vous a inventé cette coutume de ne point punir les yvrognes ; faudroit au moins les lier afin qu'ils ne fassent point de mal. Tu dis que les jeunes gens t'obéissent mieux ? au contraire, tu gastes ta noblesse ; tes neveux ne t'écouteront plus quand tu les reprendras ; ils te diront : " Corrige-toy, toy-mesme." C'est l'affaire des Considérables d'embellir la terre, et de ne point donner de mauvais exemples.

FIN.